

LEONARD CHAMPION DURAN ABANDONNE LA BOXE

Roberto Duran a soudainement décidé qu'il en avait assez de son combat et de la boxe en général.

pages H 1, H2 et H 3



Les Flames arrêtent la marche du Canadien

Le Canadien, qui espérait fêter le retour au jeu de Guy Lafleur et d'Yvon Lambert de belle façon, c'est-à-dire par une victoire, a été affligé par une défaite crève-cœur, hier, face aux Flames de Calgary. Le public, dans sa déception, a trouvé un bouc émissaire en Michel Larocque qu'il a souverainement ridiculisé. Ce dernier en est toutefois sorti la tête haute.

page H 4

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75
ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI \$2.00
ABITIBI-TEMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢

Magasiner à Laval, c'est magasiner au

CENTRE LAVAL

Autoroute des Laurentides, sortie 5 - 5 au boulevard Saint-Martin

25 CENTS MONTRÉAL, MERCREDI 26 NOVEMBRE 1980, 96^e ANNÉE, no 278, 120 PAGES, 9 CAHIERS

ANGOISSE CHEZ LES ITALIENS DE MONTRÉAL

LA TERRE TREMBLE ENCORE

La terre a de nouveau tremblé à quatre reprises hier en Italie, 48 heures après le séisme qui a provoqué de terribles ravages dans le sud de la péninsule, et alors que 200,000 sans-abri s'approprièrent à passer une nouvelle nuit à la belle étoile. Entre-temps, les quelque 350,000 membres de la communauté italienne de Montréal vivent dans l'angoisse, attendant que les noms des victimes soient rendus publics. Ils pleurent sur leur «pauvre Italie», que certains croient ne plus revoir car, présumant-ils, des familles entières ont été décimées.

pages B 2, B 3, B 7, B 8

Une conversation animée entre Pietro Viele, Pierino Albanese, Giovanni Ancona et Frank Trimarco, dans un magasin de la rue Saint-Laurent.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

LAS VEGAS

Enquêteur de Québec à Le Gardeur

page A 3

ÉDITO

LE LIBRE CHOIX DE L'ÉCOLE

PAR VINCENT PRINCE
page A 6

M. L'ADMINISTRATEUR, ÇA DEVIENT URGENT... LES COULOIRS SONT PLEINS.

URGENCE



CONFLAGRATION À SAN BERNARDINO

Environ 15,000 personnes et une mule ont dû être évacuées alors que les incendies, attisés par des vents soufflant à 90 km/h, ont dévasté au moins 40,000 hectares et détruit ou endommagé plus de 500 demeures, à San Bernardino en Californie.

page G 6



LE SURPLUS DE LA RIVE SUD

LE MARCHÉ EST BON POUR LES AUTOBUS

Tout en reconnaissant l'existence d'un surplus d'autobus à la Commission des transports de la Rive sud, le ministre des Transports, Denis de Belleval, est confiant que le ministère pourra régler le problème. La solution pourrait prendre diverses formes, notamment la vente des autobus en surplus. Et M. de Belleval est convaincu qu'il existe un marché pour des autobus de ce genre.

page A 3



AUTRE DÉFICIT

HÔPITAUX: UN TROU DE \$30 MILLIONS

Le casse-tête financier des 218 hôpitaux publics du Québec se complique d'un trou de \$30 millions pour absorber les coûts découlant des dernières conventions collectives, alors que les budgets déjà consentis les plongeront dans un déficit de \$35 millions à la fin de mars 1981.

page A 9

SOMMET DE DAKAR

LA FRANCE APPUIE QUÉBEC EN COULISSE

La France ne participera pas à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays francophones de Dakar, si le Québec n'obtient pas satisfaction au sujet de sa représentation. Cette assurance est venue sous la forme d'une déclaration d'une «source française autorisée».

page A 2

SOMMAIRE

Annonces classées: F 1 à F 7, G 1 à G 5
Arts et spectacles: C 1 à C 5
— Horaires: C 4
Bandes dessinées: I 2
Carrières et professions: E 12 à E 17
Décès, naissances, etc.: G 7
Économie: E 1 à E 12
Êtes-vous observateur?: F 3
FEUILLETON: F 1
Horoscope: I 2
Le bridge: D 20
Le monde: B 1 à B 5
Médecine d'aujourd'hui: D 15
Météo: A 2
Mots croisés: I 2
Plains Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: C 4
Radio et télévision: C 4
Sciences: I 1
Sports: H 1 à H 14
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 16

Nous les maîtres-épiciers MÉTRO

On connaît not'monde!

MÉTRO

Voyez nos spéciaux en pages 3 à 7

Québec se réjouit de l'appui de la France sur sa représentation à Dakar

■ QUÉBEC — La France ne participera pas à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays francophones de Dakar, si le Québec n'obtient pas satisfaction au sujet de sa représentation.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

On sait que le gouvernement Lévesque veut être représenté par son ministre des Affaires intergouvernementales à cette rencontre des 8 et 9 décembre où sera étudié le projet de création d'un Commonwealth francophone cher au président sénégalais Léopold Sédar Senghor. Ottawa,

se disant le seul représentant des francophones du Canada sur le plan international, refuse carrément cette requête, consentant tout au plus à inclure un fonctionnaire québécois dans sa délégation.

Or, hier, Québec a reçu l'assurance que la France, qui l'a toujours soutenu lors de semblables querelles au sujet de sa représentation internationale, conserverait la même politique cette fois-ci et refuserait tout simplement de se rendre à Dakar si le gouvernement Lévesque n'obtenait pas satisfaction.

Cette assurance est venue sous la forme d'une déclaration d'une

«source française autorisée» à l'Agence France-Presse, voulant que «la France ne participera pas à une conférence du type de celle de Dakar, dont la base est la francophonie, que dans la mesure où la solution retenue sur le problème de la représentation du Québec recueillera l'accord du gouvernement québécois».

Le ministère des Affaires intergouvernementales avait été informé à l'avance, de source officielle française, qu'une telle déclaration serait faite. Il a obtenu confirmation par la suite que la «source française autorisée», dont parle l'AFP, est le

bureau du président de la république.

Inutile de dire que le geste de Paris a grandement réjoui le gouvernement québécois qui craignait fort que la «non-indifférence» française à l'égard du Québec se refroidisse un peu à la suite de l'échec référendaire.

Par contre, la déclaration française, survenant au lendemain de la visite à Paris du premier ministre Trudeau, ressemble fort à une giflette au gouvernement fédéral et augure mal pour la suite des relations Ottawa-Paris.

Il est sûr aussi qu'un retrait français compromettrait gravement la réunion de Dakar et tout le projet de Commonwealth francophone. Parce qu'on peut difficilement penser à une francophonie sans la France mais aussi parce que ce pays a conservé, c'est le moins qu'on puisse dire, beaucoup d'influence sur la plupart de ses anciennes colonies africaines.

L'OFFRE DE 100,000 BARILS PAR JOUR Ottawa n'a pas encore dit oui à l'Arabie saoudite

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien n'a pas encore répondu à l'offre de l'Arabie saoudite de lui vendre 100,000 barils de pétrole par jour, a indiqué hier à la Chambre des communes le premier ministre Trudeau.

En dépit de rumeurs voulant qu'un accord ait été conclu, M. Trudeau a déclaré que les dirigeants du ministère de l'Énergie étudiaient la question; ils devront décider d'accepter ou non de répondre à ce que M. Trudeau a appelé un geste d'amitié de la part du ministre saoudien de l'Énergie, le cheikh Zaki Yamani.

À l'extérieur de l'enceinte de la Chambre des communes, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a précisé qu'il n'y avait eu aucune discussion entre la société nationale des pétroles de l'Arabie saoudite et Pétro-Canada, la société d'État canadienne, à la suite de l'offre faite la semaine dernière. Ce n'est qu'après l'évaluation du ministère de l'Énergie que sera donné l'ordre à Pétro-Canada

d'amorcer ou non les pourparlers avec l'Arabie saoudite.

Les déclarations de MM. Trudeau et Lalonde n'étaient pas aussi catégoriques que celles du secrétaire parlementaire à l'Énergie, M. Roy MacLaren, le lendemain de la rencontre entre le cheikh Yamani et M. Trudeau.

«Je peux vous assurer que Pétro-Canada entreprendra des négociations sous peu avec Pétromin, la société pétrolière de l'Arabie saoudite», avait alors déclaré M. MacLaren.

En Chambre, hier, M. Lalonde a évité les questions de l'opposition sur les apparentes contradictions des déclarations ministérielles, se contentant de dire que Pétro-Canada serait informée de la décision du ministère de l'Énergie.

Pressé de questions par un député torontois, M. Trudeau a finalement avoué qu'il ignorait si l'offre de vente de 100,000 barils de pétrole du gouvernement saoudien serait en sus des 200,000 barils que le Canada importe déjà de ce pays.

«L'attitude de la France n'a pas d'intérêt pour nous»

— MacGuigan

■ OTTAWA (PC) — De la même manière que la participation de la France au sommet des pays francophones à Dakar les 8 et 9 décembre «est de son affaire», la composition de la délégation canadienne à cette rencontre «est de l'affaire du Canada et pas de celle de la France».

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a réagi de la sorte hier à la décision de la France de ne pas assister à la réunion de Dakar, au Sénégal, sans une participation satisfaisante du Québec.

M. MacGuigan a apporté ces commentaires au cours d'une conversation avec la Presse Canadienne en précisant qu'il n'avait reçu aucune indication de la position française. «L'attitude de la France n'a pas d'intérêt pour nous», a-t-il ajouté.

Il semble que l'absence de la France n'empêchera pas le Ca-



Mark MacGuigan

nada, avec ou sans représentant du Québec, d'assister à la conférence des 8 et 9 décembre. De plus le gouvernement canadien n'a manifesté hier aucune intention de modifier son attitude

face au Québec à la suite de la décision de Paris.

Hier, à sa sortie des Communes, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a accusé le premier ministre Trudeau «de vouloir profiter de l'occasion particulière qui lui est offerte pour noyer cette réalité évidente que le Québec est le foyer de la nation canadienne-française». S'appuyant sur le rapport de la Commission Pépin-Robarts, M. LaSalle a ajouté que «l'attitude scandaleuse d'Ottawa» était «de l'arrogance de première classe».

«J'ai été scandalisé de voir les députés libéraux du Québec applaudir l'offre de MacGuigan de faire représenter le Québec par un fonctionnaire», a-t-il dit également.

Le cabinet du ministre québécois des Affaires intergouvernementales a fait savoir que le gouvernement du Québec «était satisfait et non surpris de la décision de la France».

Les gens de Hampstead ont les meilleurs revenus

■ QUÉBEC (PC) — C'est à Hampstead, municipalité anglophone de l'ouest de Montréal, que les revenus imposables par habitant étaient les plus élevés du Québec en 1978, révèlent les Statistiques fiscales déposées hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Revenu, M. Michel Clair.

Les 3,035 contribuables de cette municipalité ont une moyenne de revenus annuels imposables de \$33,017.

Ensuite, on retrouve les contri-

buables de Westmount (\$29,893), de Mount-Royal (27,980), et de Beaconsfield (\$25,972).

Sillery, en banlieue de Québec, est au cinquième rang avec une moyenne de \$23,856.

Les cinq autres villes où les citoyens déclaraient les revenus imposables les plus élevés en 1978 étaient Montréal-West (\$22,878), Outremont (\$21,250), Kirkland (\$21,085), Saint-Lambert \$20,788) et Côte-St-Luc (\$20,398), toutes en banlieue de Montréal.

Les chiffres ne sont compilés que pour les villes ayant plus de 5,000 habitants.

Pour l'ensemble des 2,514, 108 contribuables Québécois, le revenu moyen imposable était cette année-là \$14,292.

La Quotidienne
3-8-7

AUJOURD'HUI DANS la presse

lisez les cahiers suivants:

- DOMINION
- IGA

YOGA

Pour la détente et la santé

Cours spéciaux de débutants
du 1er au 5 décembre
7h30 à 10h00 p.m.

CENTRE SIVANANDA YOGA VEDANTA
5178, boul. Saint-Laurent
279-3545

SHIATSU
massage japonais

4 ateliers avec Allen Low du Centre de Shiatsu d'Amérique à New-York
Montréal les 27-28 novembre
6h00 à 8h00 p.m. **\$15**

CAMP DE YOGA SIVANANDA ASHRAM
Val Marin, les 29-30 nov.
de midi à 2h00 p.m.

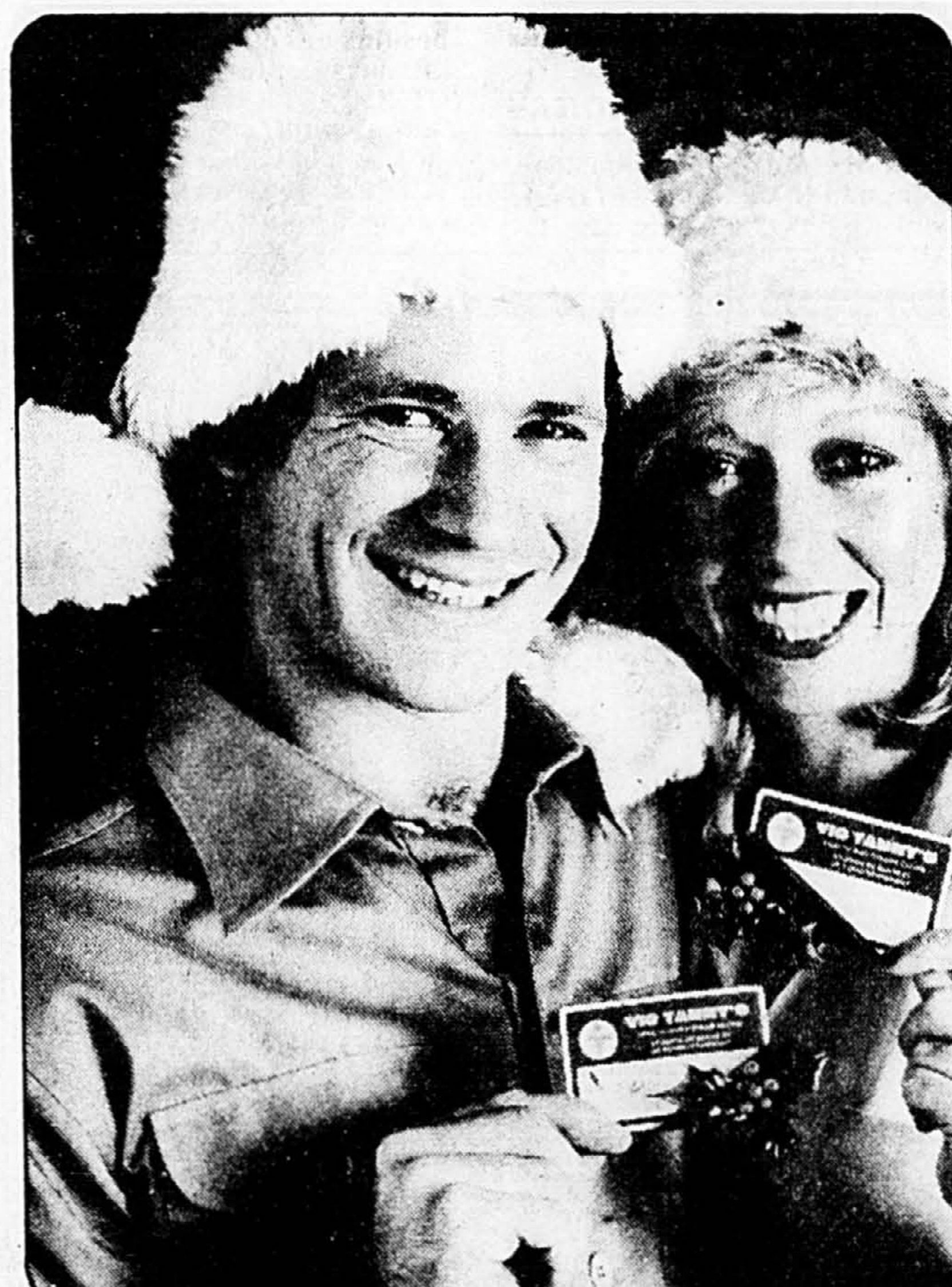
\$40 pour le week-end (tout compris)
Réservations: **279-3545**

ALLEZ-Y ENSEMBLE

SPÉCIAL DE NOËL

VIC TANNY

2 POUR 1



Dès maintenant, et pour une période très courte, Vic Tanny vous offre un abonnement de un an au tarif très économique de 2 POUR 1.

«2 POUR 1», cela signifie que vous obtenez deux abonnements pour le prix d'un seul. Vous, votre conjoint, un parent ou un ami, pouvez profiter de toutes les bonnes choses qu'offre Vic Tanny, pour le prix d'un abonnement de un an. Vous serez tous deux enchantés par les piscines, les bains-tourbillons, les saunas, les conseils d'instructeurs professionnels et bien d'autres choses encore... Vous aurez droit à tous les privilèges dans plus de 900 clubs Vic Tanny et clubs associés à travers le monde.

Ne ratez pas l'offre 2 POUR 1 de Vic Tanny. Elle prend fin bientôt!

VIC TANNY

Allez-y

MONTRÉAL
PLACE BONAVENTURE 866-3992
CENTRE ROCKLAND 341-3810
MAIL WEST ISLAND 683-2130
LASALLE 366-8080
CHOMEDEY 687-1916
CÔTE-SAINT-LUC 482-7415
BOURASSA 326-8240

QUÉBEC
SAINTE-FOY 659-1775
LIMOILOU 626-6216

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: -5 Maximum: 0 Ciel variable

DEMAIN Ensoleillé, passages nuageux

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-6	0	Ciel variable	Ennuagement
Outaouais	-	0	Ciel variable	Ensol. pass. nuageux
Laurentides	-4	0	Ciel variable	Ensol. pass. nuageux
Cantons de l'Est	-2	0	Neige en altitude	Ensol. pass. nuageux
Mauricie	-4	0	Ciel variable	Ensol. pass. nuageux
Québec	-2	0	Nuageux avec éclaircies	Ensol. pass. nuageux
Lac-Saint-Jean	-4	0	Nuageux avec éclaircies	Ciel variable
Rimouski	-2	0	Neige (5cm)	Ciel variable
Gaspésie	0	0	Neige fondue	Nuageux éclaircies
Bas-Comeau	-2	0	Neige (5 cm)	Ciel variable
Sept-Îles	0	0	Neige fondue	Nuageux, éclaircies

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	0	8
Alberta	Pass. nuageux	Edmonton	-5	5
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	-3	3

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	6	9	Miami	23	25
Buffalo	6	10	New York	5	10
Chicago	1	7	Nlle-Orléans	12	20

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	7	10	Hong Kong	20	24
Athènes	10	21	Le Caire	-	-
Berlin	11	13	Lisbonne	11	18
Bruxelles	5	13	Londres	8	10
Buenos Aires	14	27	Madrid	2	14
Copenhague	4	9	Moscou	-4	6
Genève	0	8	Mexico	10	21

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	24	33	Bermudes	18	19
Barbade	23	29	Nassau	20	29
			San Juan	25	30
			Trinidad	20	25

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$1.75
Lundi au vendredi \$1.25
Samedi seulement 0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines*

CANADA	13	26	52
Lundi au samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
Lundi au vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

Nombre de semaines*

	13	26	52
Lundi au samedi	\$72.80	\$145.60	\$291.20
Lundi au vendredi	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Samedi seulement	\$20.80	\$41.60	\$83.20

*Durée minimum 13 semaines

INFORMATION GÉNÉRALE

285-7272
285-7070
285-7100
285-7383

ANNONCES CLASSEES

Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h
Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202
National, Télé-Press 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITE

Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

Un enquêteur scrutera la note du congrès de Las Vegas

Un enquêteur spécial sera délégué auprès de la commission scolaire Le Gardeur, de Repentigny, pour vérifier si celle-ci n'est pas allée au-delà de ses dépenses admissibles en envoyant onze personnes à un congrès à Las Vegas la semaine dernière.

MARIO FONTAINE

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin. Cet enquêteur se mettra à l'oeuvre dès mardi prochain, et scrutera non seulement les frais issus du congrès mais aussi toutes les transactions et postes de dépenses se rapportant aux commissaires. Il n'est pas question, toutefois, de passer au crible l'ensemble des finances de la commission. On sait que celle-ci envoyait onze personnes à la tragique

rencontre de Las Vegas, deux d'entre elles périssant dans l'incendie de leur hôtel. Le Gardeur a été la seule commission scolaire du Québec à déléguer des participants à ce congrès, et elle en a délégué cinq fois plus qu'on ne le fait généralement pour ce type d'événement. Des onze personnes envoyées toutes dépenses payées dans la capitale américaine du jeu, à peine six participaient directement aux travaux du congrès, les autres ne faisant qu'accompagner leur conjoint.

«Il est difficile de dire pour le moment combien de temps il faudra pour vérifier les comptes», déclarait hier l'envoyé spécial du ministère auprès de la commission, M. Jean-Marie Saint-Jacques. Directeur adjoint à la direction du financement au ministère, M. Saint-Jacques se propose d'éplucher la facture de \$10,000 que les contribuables

devront payer pour couvrir les frais afférents à cette participation.

Il étudiera également les dépenses récentes faites en voyage, frais de représentation, etc. Cela pourrait par exemple comprendre le séjour d'étude que le directeur et le président du conseil des commissaires de Le Gardeur effectuaient en Europe l'an dernier. Cette année, c'était au tour du directeur adjoint de partir pour le vieux continent à la demande — et aux frais — de la commission.

Ouellette confiant

«Nous ne percevons pas la nomination d'un vérificateur spécial comme un témoignage de non-confiance de la part de Québec, et ne sommes pas du tout inquiets des résultats», commente pour sa part le direc-

teur de la commission, M. André Ouellette.

Celui-ci assure M. Saint-Jacques de sa plus entière coopération, affirmant qu'il n'a rien à cacher et que toutes les normes et règles d'usage ont été scrupuleusement suivies. De préciser M. Ouellette, un congrès comme celui de Las Vegas n'accapare qu'une infime partie du budget total de la commission, ne coûtant pratiquement rien à chaque contribuable pris individuellement.

«Il est certain que si le congrès avait eu lieu ailleurs qu'à Las Vegas, les \$10,000 soulèveraient moins d'inquiétude», conclut-il, sans pour autant remettre en cause l'utilité de telles manifestations, excellentes à son avis pour l'ouverture de l'esprit des commissaires et la confrontation avec des idées nouvelles.



Guy Pinard

Jeunesse Canada Monde victime des circonstances

Les médias d'information sont habituellement considérés com. ne des prophètes de malheur par la force des choses.

Hélas, il arrive occasionnellement que la publication d'un fait donne de la distorsion à la réalité, surtout quand l'organisme visé a été plutôt ignoré par les médias avant d'être la cible d'un article ou d'une émission, aussi véridique soit-il.

Je songeais récemment à cette responsabilité qui est la nôtre, en lisant le compte-rendu des événements vécus en Guyane par le jeune André Therrien alors qu'il participait au programme de Jeunesse Canada Monde.

La tentation aurait été grande pour quiconque de lancer la pierre au mouvement de Jacques Hébert. Mais connaissant quelque peu le mouvement, il importait de replacer l'incident dans son contexte, surtout devant le peu d'intérêt que nous, des médias d'information, avions témoigné à Jeunesse Canada Monde.

C'est quoi, «Jeunesse Canada Monde»? Ce n'est certes pas un mouvement qui lance aveuglément ses jeunes à l'aventure aux quatre coins du monde pour ensuite s'en désintéresser. D'ailleurs, depuis neuf ans, l'agression dont fut victime le jeune Therrien en Guyane pour avoir posé un geste chevaleresque qui l'honore s'aurait la première aventure du genre pour un participant. Un sur 3,000 jeunes, un sur 6,000 si on inclut les autochtones des pays coopérants, c'est une bonne moyenne!

Jeunesse Canada Monde, c'est plutôt un programme d'échanges entre des jeunes Canadiens de 17 à 20 ans et des résidents de pays du Tiers-Monde, qui vivent d'abord dans un village du Canada pendant trois mois et demi, avant d'aller faire un stage de même longueur dans leur pays d'adoption. Ils se retrouvent actuellement dans pas moins de 11 pays, vivant avec la population de villages éloignés, et imbus du désir très louable de vivre une autre culture que la leur.

C'est aussi un encadrement sérieux: un agent de groupe âgé de 24 à 30 ans pour sept participants canadiens, et un coordonnateur âgé de 28 à 35 ans par équipe formée de trois ou quatre groupes selon les besoins sur le terrain. Hébert souligne même qu'un avocat torontois d'une quarantaine d'années a choisi d'abandonner sa profession pendant un an pour vivre l'aventure.

C'est encore une surveillance médicale très poussée, avant, pendant et après les stages, grâce à une équipe canadienne dirigée par le Dr Richard Morisset.

de l'Hôtel-Dieu, et les meilleurs médecins que l'on puisse trouver dans les pays de stages.

Au moindre signe de maladie grave, le jeune est immédiatement rapatrié sur Montréal ou Vancouver, et éventuellement vers sa ville natale, peu importe le coût.

Et c'est une surveillance médicale tellement prise à coeur, qu'au retour les jeunes doivent se soumettre à une période de «debriefing» de trois jours afin de faciliter sa réintégration dans son milieu, laquelle, et on l'admet bien volontiers, risque de causer un choc formidable.

C'est encore un mode de sélection très exigeant, basé autant sur la santé physique, morale ou psychologique des aspirants que sur une liste de sept critères permettant d'assurer que les participants ressembleront le plus possible à la mosaïque canadienne (population de chaque province; dosage francophones/anglophones; autant de filles que de garçons; revenu familial; dosage rurauxurbains; etc.). Même les Inuit, les Acadiens, les Franco-albertains et les Cree ne sont pas laissés pour compte. Et Jeunesse Canada Monde, sans la moindre publicité, a véritablement le choix: les 350 Canadiens présentement en stages ont été sélectionnés parmi quelque 4,000 aspirants!

C'est enfin une organisation sans pardon, du moins en principe, pour les offenses visant le sexe ou l'usage de drogues. La décision est toujours irrévocable; c'est le retour au pays.

Il faudrait être naïf pour croire que tout est parfait chez Jeunesse Canada Monde, comme il faudrait être réaliste pour affirmer que l'incident Therrien sera le premier et le dernier à survenir, même si, comme le dit Jacques Hébert, il se sent beaucoup moins en sécurité à New York le soir que pendant les quatre années de sa vie consacrées à des voyages en Amérique latine, en Afrique et en Orient.

Les missions proposées par l'organisme comportent évidemment un certain nombre de risques, puisqu'il ne s'agit pas d'aventures touristiques dans lesquelles les jeunes peuvent se complaire en vivant dans les meilleurs hôtels.

En habitant plutôt dans des villages éloignés, en s'exposant aux us, coutumes et mode d'alimentation de leurs hôtes, il est bien évident que certains d'entre eux peuvent rentrer au pays avec un virus. Mais comme on suit le dossier très attentivement à leur retour et pendant des mois, ils sont au moins rassurés.

C'est le prix qu'ils doivent payer pour leur goût de l'aventure.

Surplus d'autobus à la CTRSM: de Belleval a des solutions

Tout en reconnaissant l'existence d'un surplus d'autobus à la Commission des transports de la Rive sud, le ministre des Transports, Denis de Belleval, est confiant que le ministère pourra régler le problème à la satisfaction de l'administration de la CTRSM.

GUY PINARD

Selon le ministre, le président de la CTRSM, Marcel Fafard, lui a fait parvenir une lettre le 17 novembre pour lui demander de résoudre le problème occasionné par ce surplus d'autobus. La solution pourrait prendre diverses formes, notamment en revendant des autobus en surplus, voire en retardant la livraison des autobus commandés pour 1981. Et M. de Belleval est convaincu qu'il existe un marché pour des autobus de ce genre, d'autant plus que l'usine General Motors de Saint-Eustache entend porter de quatre à six unités son rythme de production quotidienne à partir de décembre 1980, ce qui créera une centaine d'emplois, selon le ministre.

Deux explications

M. de Belleval explique le surplus d'autobus à la CTRSM par deux facteurs. Dans un premier temps, la CTRSM pensait pou-

voir se substituer à la CTCUM sur différents circuits dans Longueuil, une solution préconisée depuis longtemps, mais qui ne s'est pas encore matérialisée. Dans un deuxième temps, la progression de l'achalandage n'a pas été conforme aux prévisions démographiques.

Et M. de Belleval cite le contexte hautement politique de ce dossier rappelant que le maire de Saint-Lambert, André Bourbeau, est le candidat choisi du Parti libéral dans la nouvelle circonscription de Laporte. Et on pourrait ajouter que le président Fafard est très proche du

Parti québécois, ce qui n'est pas pour simplifier la situation.

Sur le plan économique, le ministre de Belleval rejette les conclusions du groupe Secor. Il maintient que sur les premiers autobus livrés, l'économie était de l'ordre de \$5,000 et que la différence est maintenant de \$25,000 entre le prix actuel et le prix consenti par General Motors dans sa soumission.

Quant aux retombées économiques, il les trouve fort intéressantes. Des 1,000 autobus assemblés par General Motors en 1980, quelque 300 étaient voués à l'exportation.

Enfin, en se faisant le porte-

parole de son prédécesseur au ministère, Lucien Lessard, M. de Belleval affirme que le ministère n'a fait aucune pression sur les administrateurs locaux au moment de déterminer le nombre d'autobus, indiquant que le ministère avait même convaincu la CTRSM de réduire sa demande de 242 à 160 autobus. Il a dit tout ignorer d'une intervention du Conseil des maires de la Rive sud qui, au moment de voter les crédits nécessaires pour la CTRSM, aurait tenté de faire réduire de 160 à 140, le nombre d'autobus dévolus à CTRSM dans le cadre du contrat global pour 1,200 autobus.

Bourbeault est en campagne électorale, dit Robidas

Le maire André Bourbeault, de Saint-Lambert, «est parti en campagne électorale», selon

GERMAIN TARDIF JEAN-PAUL CHARBONNEAU

le maire Marcel Robidas, de Longueuil. M. Robidas faisait allusion à l'article paru dans LA

PRESSE hier révélant que le ministère des Transports du Québec avait mal évalué les besoins des cinq grandes commissions de transport (CTCUM, CTCUQ, CTRSM, et CTL), en leur faisant acheter en vrac 1,200 autobus de General Motors.

L'article précisait que dans le cas de la Commission de trans-

port de la Rive sud, il y avait 90 autobus en trop. M. Robidas reconnaît que les chiffres cités dans l'article sont vrais mais que les données sont incomplètes.

«Cet article a été téléguidé par M. Bourbeault, a dit le maire de Longueuil. Il fait dire aux chiffres ce qu'il veut bien leur faire dire, et il le fait de façon à blâmer le gouvernement.»

Dans sa mise au point, M. Robidas explique que si le circuit d'autobus de la CTCUM à Longueuil était éliminé pour être remplacé par un circuit de la CTRSM, tel que cela avait été prévu lors de l'achat des autobus, il faudrait mettre en service 80 ou 85 des 90 autobus présentement inutilisés.

Le maire de Longueuil est d'avis que le gouvernement du Québec devra bientôt modifier les règles du jeu en ce qui a trait à la présence du circuit de la CTCUM à Longueuil et au partage des coûts du métro.

«Longueuil est la seule ville de la Rive sud à payer sa part du métro, a-t-il dit. Les autres villes ne paient rien même si leurs citoyens bénéficient de ce service. Cette année, Longueuil devra payer \$2 millions seulement pour le métro, sans compter qu'elle paie également sa part du déficit de la CTCUM en raison de la présence de son circuit d'autobus.»

D'autre part, la Commission de transport de Laval n'a pas de surplus d'autobus et aux heures de pointe, plus de 80 pour cent de ses effectifs sillonnent les rues. C'est ce qu'ont affirmé le maire Lucien Paiement et le président de la CTL, Léo Beaulieu.

Il est bien normal, a expliqué M. Paiement, que les autobus de la CTL ne soient pas tous en circulation au même moment et que certains soient immobilisés. «Il faut en garder comme véhicules de rechange en cas de panne parmi les autobus réguliers. Ceux qui sont en disponibilité sont en général de vieux véhicules.»

Quant à M. Beaulieu, il a dit: «Comment voulez-vous qu'on ait des autobus en trop lorsqu'on en possède moins de 200 pour une ville comme Laval.»

SAUVÉ FRÈRES

vous propose pour Noël

TUNDRA

Une veste à large collet
100% laine
Poches appliquées
Naturel et brun ou
naturel et gris.
P.M.G.TG.

\$95

Riviera

Un pantalon avec mini
plis 100% laine fini
tweed
Brun, gris ou bleu
Tailles 30 à 40

\$60.

Voyez la Collection
Riviera de \$29.95 à \$60.

67e ANNIVERSAIRE

Georges Pouliot
fouritures inc.

4435 rue de la Roche
Tél: 527-8684

6554, Plaza Saint-Hubert / Centre Laval / Les Galeries d'Anjou / Carrefour Laval / Complexe Desjardins

273-6392 / 688-6292 / 351-6810 / 681-9213 / 281-1611

Giroux & Des Lauriers

INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT
273-2813
METRO JEAN-TALON

1500 EST. RUE MONT-ROYAL
521-3164
METRO MONT-ROYAL

4029, RUE ONTARIO
521-9414
METRO PIE-IX

DEPUIS 1898

CHAUSSURES POUR HOMME

Qu'aucune autre ne surpasse!

Quand vous portez des chaussures Hartt, vous portez ce qu'il y a de mieux comme fabrication de chaussures... comme cuir, coupe individuelle et avec une fausse semelle en cuir... confort reposant et durabilité insurpassée. Vous pouvez payer moins cher mais en toute vérité, nous doutons que vous puissiez trouver une meilleure valeur dollar pour dollar, que les Hartt.

Un mocassin véritable cousu à la main en peau de chèvre fine, largeur D, pointures 6 à 12 en noir et tan doré.

Aussi plusieurs autres modèles

\$99.95

PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR SERVIR

CHARGEX
VISA
Master Charge

Le témoignage du PSBGM jette une douche froide sur le comité mixte

OTTAWA — Porte-parole de la minorité linguistique la plus choyée au Canada, la présidente du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal, Mme Joan Dougherty, a créé un froid évident lors de son témoignage lundi soir devant le comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution.

«J'avais des fourmis dans les pieds», a révélé un député libéral, après avoir entendu son plaidoyer larmoyant sur le sort de la

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

minorité anglophone depuis l'adoption de la loi 101. Même son de cloche chez plusieurs conservateurs et néo-démocrates, qui n'ont pas manqué de relever les nombreuses contradictions du témoignage de Mme Dougherty.

Candidate libérale derrière M. Claude Ryan dans le comté de Jacques-Cartier aux prochaines élections au Québec, Mme Dougherty a mis le fédéral au défi de mettre en pratique ce qu'il prêche: le bilinguisme intégral partout au Canada. Issue d'une

minorité anglophone qui s'est cantonnée dans l'unilinguisme depuis plus d'un siècle, elle a soutenu que le bilinguisme est essentiel à la survie du pays. «Je suis convaincu, dit-elle, qu'il n'y a rien de plus fondamental pour préserver l'unité du Canada, que l'apprentissage de l'autre langue et une meilleure communication avec l'autre communauté linguistique.»

Dans cette optique, elle s'est lancée dans une attaque à fond de train contre la loi 101 au Québec, imputant à cette législation tout l'odieux de la diminution de l'inscription dans les écoles anglaises de la métropole.

Alors que la loi 101 n'a à peine que quatre ans d'existence, elle s'est servi de statistiques allant de 1967 jusqu'aux projections de 1985, pour tenter de prouver que

la culture anglophone de Montréal est menacée. Selon ces chiffres, l'inscription aux écoles du PSBGM était de 67,000 enfant en 1967, et ne sera plus que de 25,000 en 1985, dont 50 p. cent iront au secteur français. Il a fallu une intervention du sénateur Arthur Tremblay pour faire reconnaître à Mme Dougherty qu'à l'instar de toutes les autres commissions scolaires du Québec, le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal était touché par la dénatalité.

Après avoir «pleuré» une demi-heure sur le sort de la minorité anglophone au Québec depuis l'adoption de la loi 101, Mme Dougherty, a toutefois trouvé le moyen de dire que ce sont les francophones qui sont les plus malmenés. «L'ironie de la loi 101, selon elle, provient du fait que la population francophone du Québec est limitée dans son développement social et son succès dans le monde des affaires, n'ayant pas accès à l'école anglaise, alors qu'on a laissé à la minorité anglophone toutes sortes de choix en ce qui a trait à la langue d'éducation.»

Après avoir affirmé qu'il faut accorder le libre choix aux immigrants parce que les «quelques milliers d'entre eux qui sont obligés par la loi d'envoyer leurs enfants à l'école française ne représentent rien», Mme Dougherty a soutenu ensuite que la culture francophone



photo Jean Goupil, LA PRESSE
Joan Dougherty

serait sillonnée par cette intégration des immigrants. «Il y a toutes sortes de preuves à l'effet que les résultats de la loi 101 iront dans le sens opposé de ce qui est recherché, et qu'en fait la langue et la culture de la majorité seront diluées par l'entrée forcée dans les écoles françaises de

personnes de toutes sortes de cultures et de langues...»

Le plaidoyer de Mme Dougherty en faveur du bilinguisme a sonné faux à plusieurs reprises, notamment lorsqu'elle a soutenu que la loi 101 avait pour effet de provoquer un exode de la jeunesse anglophone de Montréal vers les autres provinces, négligeant de dire que c'est justement à cause de leur unilinguisme que les jeunes anglo-montrealais quittent le Québec.

Elle a soutenu néanmoins que le fait français est maintenant accepté par les anglophones de Montréal. «Nous savons tous maintenant qu'il nous faut parler et comprendre le français pour travailler au Québec. Il faudrait être aveugle pour ne pas le reconnaître.» Sur cette lancée, et après s'être plainte sans discernement de la baisse de l'inscription dans les écoles anglaises imputables à la loi 101, elle a déclaré que si on levait les restrictions actuelles de la loi, on n'assisterait pas à une hausse importante de la clientèle scolaire dans ces institutions: «Je pense que le mouvement est amorcé et que de moins en moins d'anglophones choisiront l'école anglaise. Ils veulent apprendre le français et le meilleur moyen de le faire est d'aller à l'école française.»

Ce qui a fait dire au sénateur Arthur Tremblay que les anglophones ne devaient pas être si

malheureux de la loi 101 s'ils éprouvent un désir aussi sincère d'apprendre le français.

C'est l'invitation de Mme Dougherty au gouvernement central de s'impliquer directement dans le domaine de l'éducation, qui a le plus surpris les membres du comité. Le libéral Jean Lapierre et le néo-démocrate Lorne Nystrom avaient prévu de lui demander de concilier cette demande avec le Livre beige de M. Claude Ryan, qui spécifie que l'éducation est de juridiction provinciale, mais ils n'ont pas eu le temps de le faire.

Le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal était le troisième groupe anglophone de la métropole à témoigner devant le comité, qui n'a toujours pas reçu un groupe francophone de Montréal. Les membres québécois du comité sont un peu embarrassés et feront vraisemblablement des efforts au cours des jours à venir pour corriger cette anomalie. Deux groupes attendent depuis un bout de temps, soit le Conseil du patronat et la Société St-Jean-Baptiste. Entre les deux, le cœur des libéraux fédéraux semble pencher davantage en direction du premier... «Ça servirait à quoi d'entendre la Société St-Jean-Baptiste, a déclaré hier un député, de toute façon ils sont contre notre projet.»

COMITÉ CONSTITUTIONNEL

Les libéraux refusent d'entendre des experts

OTTAWA — La majorité libérale au comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution a rejeté hier soir une motion de l'opposition demandant que l'on invite un groupe d'experts constitutionnels à venir témoigner sur le projet de résolution du gouvernement.

La discussion qui a précédé le vote a été ponctuée de plusieurs cris de protestation lancés par une femme d'une cinquantaine d'années assise parmi le public: «Que faites-vous du peuple canadien... on ne nous a pas entendus»

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

a-t-elle lancé d'une voix forte, sous le regard embarrassé des libéraux, et sous l'oeil sévère d'un gardien de sécurité qui a tenté en vain de lui faire observer le silence. «Je ne quitterai pas la salle... je suis canadienne, ils n'ont pas le droit de faire ce qu'ils font» a-t-elle déclaré tout haut lorsqu'on lui a demandé de se taire.

Ses cris n'ont pas empêché les libéraux de rejeter les arguments des conservateurs, qui avaient dressé dans un premier temps une liste de 14 experts constitutionnels désirant être entendus par le comité, et parmi lesquels on notait les professeurs Léon Dion, André Tremblay et François Chevette du Québec. Le porte-parole néo-démocrate, M. Lorne Nystrom a fait une offre de compromis au parti au pouvoir, demandant que le comité ordonne à un sous-comité de dresser une nouvelle liste d'experts constitutionnels à inviter. C'est par un vote de 14 à 9 que sa demande a été rejetée.

Mise en garde

Le comité mixte a par ailleurs reçu une sévère mise en garde de la «Canada West foundation» au cours de sa séance de travail d'hier soir. L'organisme, qui représente des groupes de pression des quatre provinces de l'Ouest et des deux territoires, a fait valoir que l'action unilatérale du gouvernement constituait le pire geste de provocation pour l'Ouest canadien dans ce dossier. Un porte-parole du groupe, M. Stanley Roberts, a publié les résultats d'un sondage effectué par son organisme indiquant que 90 p. cent des gens de l'Ouest demeurent attachés à la Confédération, mais que 60 p. cent d'entre eux estiment que leur

région du pays pourrait survivre financièrement à la séparation d'avec le reste du Canada. Il a précisé que ce sondage a été effectué avant la publication de la politique énergétique du fédéral, et il a émis l'opinion que la frustration de la population de l'Ouest s'est accrue depuis. Essentiellement, la «Western Canada foundation» a suggéré la mise sur pied d'une assemblée constituante élue pour préparer le rapatriement et la réforme de la constitution. Elle a par ailleurs critiqué l'enchaînement d'une Charte des droits dans la constitution et affirmé qu'un tel geste aurait pour effet de donner un pouvoir de législateur aux juges et de les politiser.

Plus tôt dans la journée, le comité a entendu l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, qui a réclamé que l'on assure l'accès aux écoles de leurs langues, aux minorités francophones et anglophones du pays. L'association s'est opposée à l'utilisation de la restriction «là où le nombre le justifie» en expliquant qu'une telle clause serait interprétée arbitrairement par les provinces.

Un autre groupe, la Coalition des organisations provinciales pour les handicapés, a fait valoir que le Canada a pris du retard par rapport aux États-Unis et à plusieurs pays d'Europe, dans l'octroi des commodités nécessaires aux personnes handicapées. Son porte-parole, M. Jim Derkson, a fait valoir par exemple qu'il n'y a aucune salle de toilette pour personnes en chaises roulantes sur une distance de 130 kilomètres entre Winnipeg et la frontière américaine.

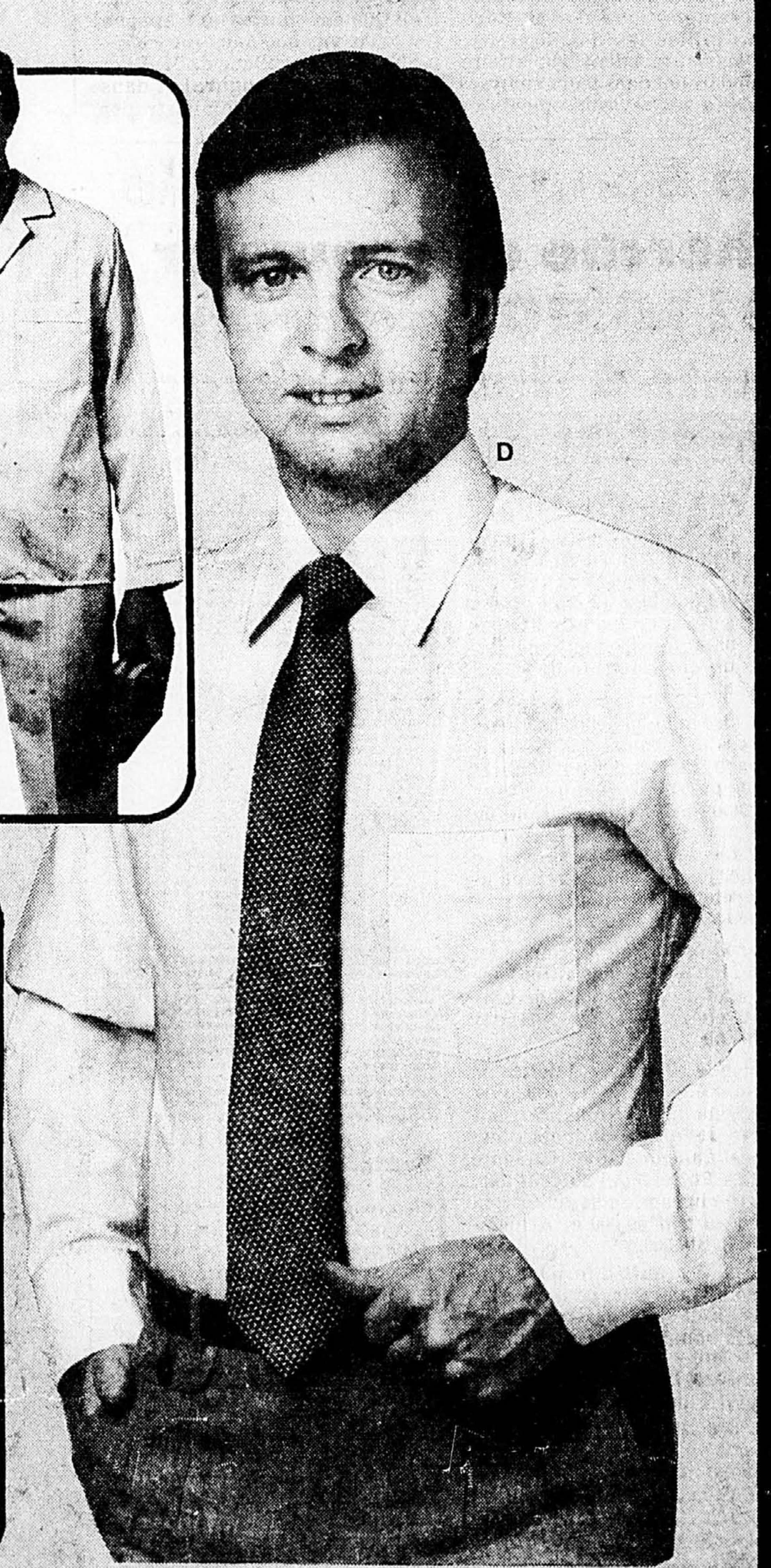
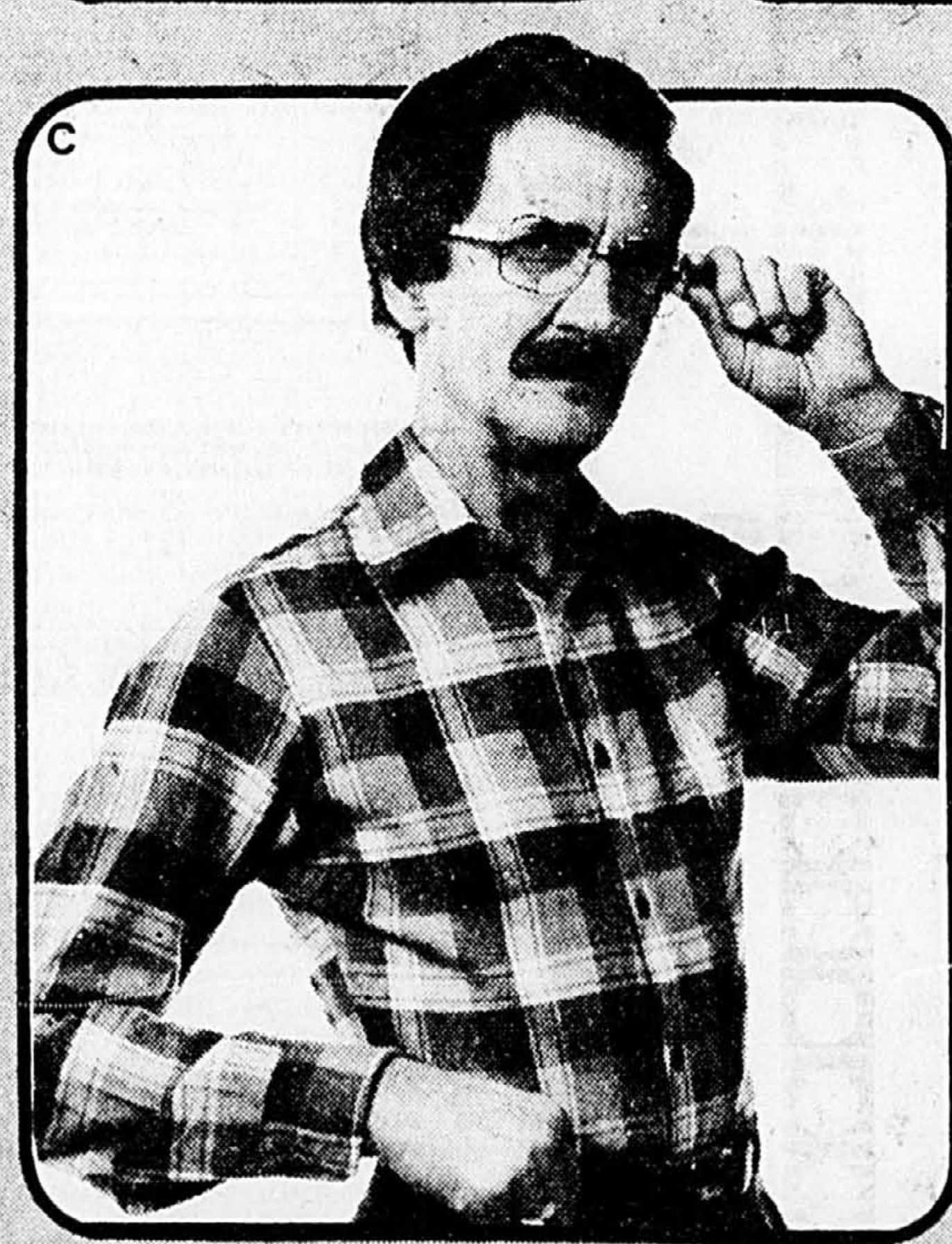
Le Central Mennonites Committee du Canada a également témoigné hier, demandant que la liberté religieuse ne s'adresse pas spécifiquement aux individus dans le projet de résolution. Ses représentants ont fait valoir qu'une telle spécification pourrait être utilisée à l'encontre des communautés religieuses.

Un dernier intervenant hier a été le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dont le porte-parole, M. George Braden, a réclamé que sa législature soit considérée sur le même pied que les législatures provinciales dans le projet de résolution, notamment en ce qui a trait à la procédure intérimaire d'amendement.

SAUVÉ FRÈRES

vous propose pour Noël

la collection
Arrow



A. Pyjama long poly/coton. Marine, gris, bleu pâle, bleu pétrole, brun ou beige. Grandeurs A - B - C - D - E

\$22

B. Pyjama «Impérial» poly/coton. Bleu, gris ou beige à motifs tons sur tons. Grandeurs A - B - C - D

\$55

C. Chemise sport à carreaux. Beige et brun ou beige et bleu. Grandeurs P. M. G. TG.

\$29.95

D. Vaste choix de chemises de toilette. Unies, rayées ou à motifs tons sur tons dans un magnifique assortiment de couleurs. Encolures 14 à 17 1/2. Manches 32 à 35. Prix variant de \$18 à \$38

LES RUES DE MONTRÉAL

MONDELET, rue (1911)

A la mémoire des frères Mondelet, Dominique (1799-1863) qui fut député et membre du Conseil exécutif, et Charles (1801-1876), qui fut juge. Ancien nom: rue de Montigny. Axe est-ouest à partir de la rue d'Iberville, au sud du boulevard de Maisonneuve.

MONKLAND, avenue (?)

Nom qui rappelle la villa construite au 18e siècle sur un terrain du sud-ouest du Mont-Royal pour sir James Monk, tout récemment connue sous le nom de «Villa Maria», et abritant un collège pour jeunes filles. Importante artère d'axe est-ouest, dans l'ouest de Montréal.

MONK, boulevard (1911)

Précédemment nommée rue Davidson, cette voie honore la famille Monk, dont certains membres furent magistrats ou hommes d'Etat. Mentionnons sir James Monk (1745-1826), qui fut juge de la Cour du Banc du Roi à Montréal et administrateur du Bas-Canada. Importante artère nord-sud dans le quartier Ville-Emard.

MONGEAU, rue (1963)

Jadis connue sous le nom de rue Dick, cette voie honore Louis Mongeau, un des patriotes de 1837-38, axe est-ouest à partir de Saint-Laurent, au nord de Fleury.

6554, Plaza Saint-Hubert / Centre Laval / Les Galeries d'Anjou / Carrefour Laval / Complexe Desjardins
273-6392 / 688-6292 / 351-6810 / 681-9213 / 281-1611

«ATTAQUES NON FONDÉES ET SOUVENT MALHONNÊTES» Parizeau accuse des politiciens et économistes de tenter de compromettre le crédit du Québec

■ QUÉBEC — Le ministre des Finances Jacques Parizeau a accusé hier le chef libéral Claude Ryan et certains politiciens et économistes de se livrer à l'endroit de la gestion des finances publiques à des attaques



Jacques Parizeau

GILLES GAUTHIER
(de notre bureau de Québec)

non fondées, souvent malhonnêtes, et qui équivalent dans certains cas à une tentative de compromettre le crédit du Québec.

Intervenant dans le débat sur le message inaugural, le ministre a affirmé que le fiscaliste Marcel Bélanger, l'ex-premier ministre Bourassa, le député indépendant Rodrigue Tremblay et la collaboratrice à LA PRESSE Marie-Josée Drouin, tous économistes de formation, ont, sans scrupules, dans leurs critiques des derniers mois, joué avec les concepts, volontairement oublié certaines données et lancé des chiffres qui selon lui sont faux.

«Des gens qui tripotent dans ces choses depuis des années, a dit M. Parizeau, ont fait comme s'ils ne savaient pas» qu'il y a une différence par exemple entre le déficit budgétaire et les besoins financiers nets.

«Le déficit budgétaire est supérieur aux besoins financiers nets depuis que nous comptabilisons de l'argent pour les déficits actuariels des fonds de pension. Donc on parle du déficit budgétaire parce que c'est plus gros.»

«Cela ne veut rien dire sur le plan de nos besoins financiers, de nos emprunts, des intérêts à payer, mais c'est gros. Puisqu'il fallait faire gros depuis deux mois, soyons gros.»

De même Bélanger, Bourassa et Tremblay ont selon M. Parizeau utilisé les données officielles qui faisaient leur affaire quand ils ont dans leurs analyses «oublié» les investissements du

péruiste préparée par les libéraux et qui n'a pas été rendue publique.

Alors que ce document affirmait que le total était de \$11.90 en 1970, \$12.60 en 1976 et \$13.40 en 1980, M. Parizeau soutient, et il a déposé un document à cet effet, que les taxes et impôts par \$100 de revenus étaient en réalité de \$11.82 en 1971-72, \$13.03 en 76-77, \$13.72 en 77-78, puis \$13.07, \$12.98 et, cette année, \$13.13.

M. Parizeau a sur d'autres plans indiqué que la croissance des dépenses était depuis quatre ans moins forte qu'elle ne l'avait été entre 1970 et 1976, que l'augmentation des effectifs de la fonction publique était passé de 18.8 p.c. entre 1973-76 à 0.7 p.c. depuis, que le revenu disponible du père de deux enfants qui gagne \$15,000 est de \$13,107 au Québec et de \$12,909 en Ontario, sans compter l'abolition de la taxe sur vêtements, meubles et chaussures.

Quant aux intérêts par rapport aux dépenses totales, ils sont de 8.3 p.c. au Québec, 9.7 p.c. en Ontario, 11.2 p.c. dans les Maritimes et 17.5 p.c. au fédéral. Par ailleurs, l'endettement du secteur public a augmenté de 7 p.c. en trois ans sous les libéraux et de 1.8 p.c. avec le PQ.

Rappelant qu'il avait signé

vendredi dernier avec 33 banques de sept pays un emprunt de \$1 milliard dont \$800 millions étaient une reconversion d'emprunts antérieurs à des taux in-

férieurs et que ces derniers étaient l'équivalent de ceux qui sont consentis aux gouvernements souverains les plus solides», M. Parizeau a conclu «qu'il

reste encore de par le monde des gens qui ne font pas de la politique avec n'importe quoi, et surtout pas avec le crédit de leur gouvernement».

gouvernement qui apparaissent aux opérations non budgétaires et affirmé que l'Etat emprunte beaucoup plus qu'il ne dépense en immobilisations.

Il reproche par ailleurs à Drouin d'avoir écrit qu'à cause de la récession, les impôts entraient plus lentement que prévu alors qu'aucune donnée statistique ne permettait de l'affirmer avant que ne soit publiée il y a quelques jours la dernière synthèse des opérations financières du gouvernement, qui démontre selon lui que l'assertion faite en septembre était inexacte.

Insinuant qu'il y a collusion entre l'économiste Drouin et le parti libéral, M. Parizeau a démenti les chiffres sur les impôts et taxes par \$100 de revenus au Québec, chiffres qu'il affirme n'avoir vus que dans LA PRESSE, dans la réplique de M. Ryan au message inaugural et dans une critique de l'administration

La Banque Nationale cherche à recouvrer \$110,000 de prêts faits à des membres de l'UN en 76 et 78

■ QUÉBEC (CP) — La Banque Nationale du Canada demande le remboursement de prêts s'élevant au total à \$110,000 qu'elle a faits en 1976 et 1978 à des membres de l'Union nationale. C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole du parti, Reynald Brochu.

M. Brochu a cependant ajouté que ces prêts n'ont pas été faits au parti, mais à des particuliers et ces particuliers doivent les rembourser. Le porte-parole de l'UN a confirmé que l'argent était réclamé d'ici dimanche, le dernier jour du mois, mais qu'une prolongation pouvait être accordée.

Parmi ceux à qui la Banque a prêté, il y a Rodrigue Biron, ancien chef du parti, qui a récemment rejoint les rangs du Parti québécois.

Selon M. Brochu, les dettes de Biron s'élèvent à \$15,000. Les autres membres impliqués sont Mario Beaulieu, André Audet, Marcel Lalonde, Gilles Laplante et Jack Porteus qui doivent tous \$15,200 chacun tandis qu'Harold Fairhead doit \$9,000 et Armand Russell, \$10,000.

Russell a quitté le parti, le printemps dernier, pour se présenter aux élections fédérales sous la bannière des conservateurs, mais il fut défait. Fairhead était le candidat de l'UN dans Westmount en 1976.

M. Brochu a dit également que le parti pouvait être, dans une certaine mesure, dans l'obliga-

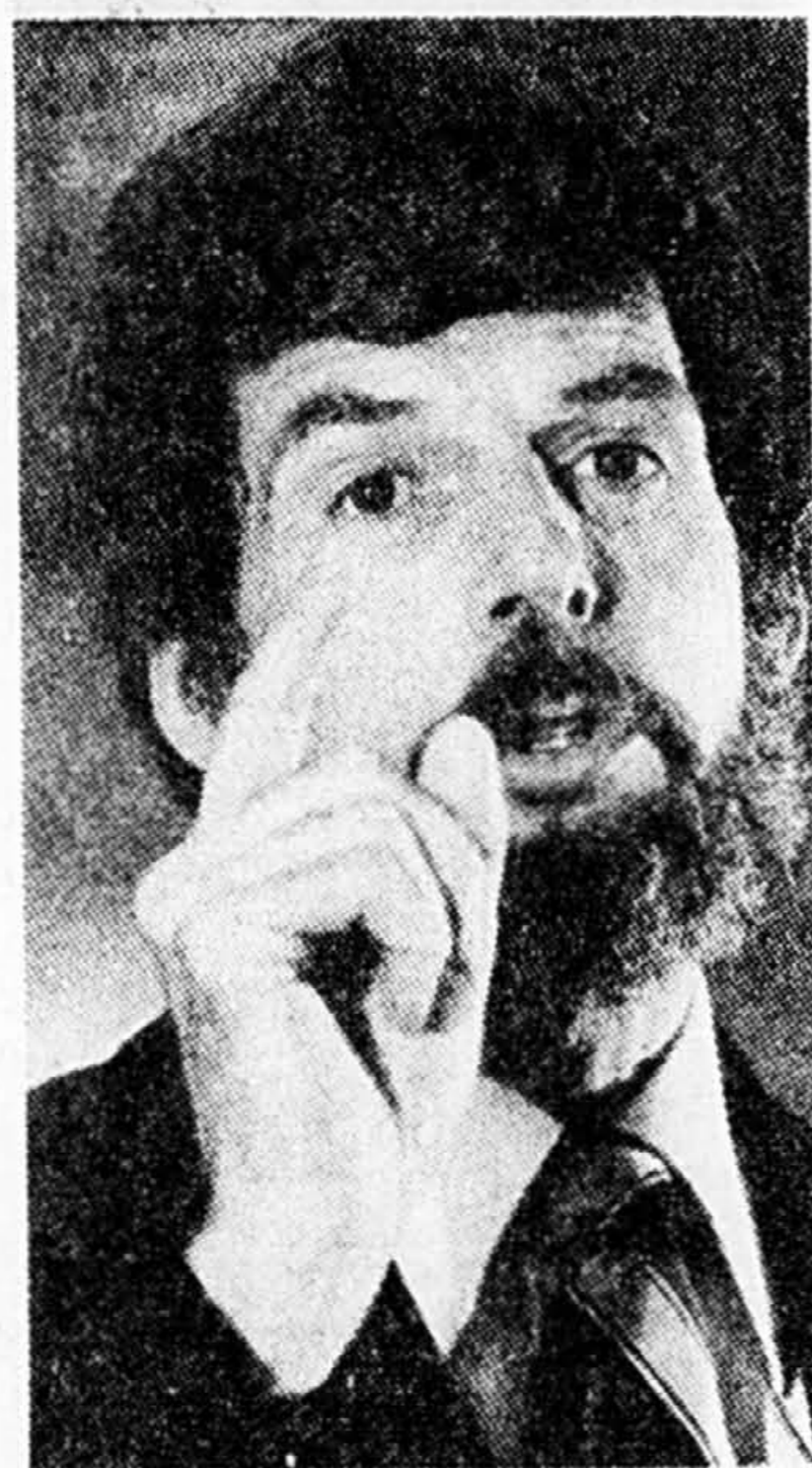


photo Armand Trottier, LA PRESSE
Rodrigue Biron

tion morale d'aider ces hommes à rembourser les prêts, mais il faudra attendre que la situation financière du parti s'améliore.

Selon lui, les emprunts ont été faits sous l'instigation de Biron qui avait alors promis officiellement aux autres qu'ils seraient remboursés à même les fonds accordés au parti en vertu de la loi électorale québécoise. Mais la promesse n'a jamais été tenue, dit-il.

SUBVENTION GOUVERNEMENTALE AVANT 1961 JUSQU'À \$1,000

Mousse Rapco
Laine soufflée
Permis no: 1526-5176
• Service 24 heures
• 20 ans d'expérience
• Garantie écrite

Nous faisons aussi la réfection de toitures membranées

ISOLATION PLUS • Financement sans intérêt
• Estimation gratuite

GÉRALD L'ITALIEN, PROP.
6341, rue Fabre
Montréal — 270-9238
270-3833

Choix **Qualité**

BOUTIQUE COLONIALE
MEUBLES CANADIENS
EPARGNEZ '100

Mobilier de chambre en pin massif, d'une rare beauté comprenant: bureau triple, miroir huče, commode tête et pied de lit, 2 tables de nuit

Valeur ord. \$1895 **Prix spécial \$1795**

UN CHOIX COMPLET
ROXTON, THIBAUT, VILLAGEOIS, GUITO, SKLAR

JRvinet INC. Livraison immédiate

9712 EST, NOTRE-DAME, MONTRÉAL 351-9110

ALWIN
gage de confiance

DEPUIS **33** ANS

vous propose ces excellents achats

Le Betamax SL-5600 **SONY**
L'avant-gardiste des enregistrements vidéo

- programmeur à interventions multiples et minuterie de 14 jours
- tabulation à indexage électronique
- système de sécurité mémoire

Prix spécial \$1350
GRATUIT AVEC CET ACHAT 2 CASSETTES L-500
Aussi disponibles en magasin les modèles SL-5400 et SL-5800

Le modèle VR9000W Zenith

- Superbes images de qualité
- 5 heures d'enregistrement
- Minuterie automatique, 3 jours
- Télécommande action vidéo
- Reperage rapide d'image
- Arrêt pause

GRATUIT! 2 FILMS VIDÉO + «2 CASSETTES L830»
10 heures d'enregistrement à l'achat d'un VIDE DIRECTOR 16 titres français et 20 titres anglais, plus un abonnement gratuit au CLUB VIDÉO DU CANADA

VALEUR \$225
OFFRE EN VIGUEUR DU 17 NOV. AU 31 DEC. 1980

Prix spécial \$1099
Aussi disponible en magasin le modèle VR9700J

RCA

Le Sélecto Vision 650 RCA

- contrôle à distance 12 fonctions
- 6 heures d'enregistrement
- programmeur de 14 jours
- 8 programmes différents sur une période de 14 jours

Prix spécial sur place seulement

Le Omnivision **Panasonic**

- modèle portatif PV3100K
- compact et léger
- 6 heures d'enregistrement

Prix spécial sur place seulement

Caméra couleur et son PK 500
Prix super-special \$499
quantité limitée: 3
Nouveau modèle PK 800 maintenant en magasin

ALWIN 33 ANS
ALWIN
1926 ouest, rue Sainte-Catherine (2 rues à l'est d'Atwater) 937-3547

CHARGES VISA

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

JULES LÉGER

■ Tous ceux qui ont eu le privilège de fréquenter Jules Léger et qui ont profité de son amitié savent qu'il était un homme sympathique, humble et loyal.

Il avait une grande force de caractère. Malgré les épreuves qui ont traversé sa vie, malgré la maladie qui l'a frappé il y a quelques années, il garda toujours son courage. L'adversité le rendait encore plus décidé à servir le premier idéal de toute sa carrière: faire grandir le Canada. Ambassadeur à Paris, lui et madame Léger ont continué à faire de l'ambassade un foyer d'accueil amical pour tous les Canadiens. Très cultivé, connaissant à fond la politique internationale, il tentait de communiquer son amour de la culture française aux Canadiens de langue anglaise, et aux Canadiens français il disait son désir de les voir, comme Canadiens, partager sa confiance en un Canada uni dans la diversité.

Qui, mieux que lui, aurait pu, comme ambassadeur du Canada à Paris, traverser la crise déclenchée chez nous par le général de Gaulle au nom de l'autodétermination des peuples? Boudé par le général de Gaulle, il réussit, avec une patience et une adresse remarquables, à naviguer dans une atmosphère d'agressivité, sans jamais perdre son calme et son espoir en un dénouement positif de cette crise. Il fit tout en son pouvoir pour convaincre les autorités françaises que le Canada était et resterait un pays uni composé de deux peuples fondateurs et que, malgré les difficultés, le Québec trouvait et continuerait de trouver dans le Canada la voie la plus sûre pour son épanouissement culturel et pour la meilleure garantie de sa liberté. Cette mission, il la poursuivit, malgré la paralysie partielle dont il fut touché, tout au long de son mandat comme gouverneur général du Canada.

Jules Léger sera inhumé vendredi dans son village natal de Saint-Anicet. Après une carrière remarquable, il retourne où il est parti, aux racines de son existence. Comme Wilfrid Laurier, comme Louis Saint-Laurent, comme son frère le cardinal Léger, comme beaucoup d'autres de nos éminents citoyens dans divers domaines, il est le produit d'une humble localité du Québec.

Jules Léger restera pour nous le symbole des valeurs les plus élevées: celles de la famille, de la vie spirituelle, du courage et de la liberté.

Ces valeurs ont inspiré sa vie. Ce grand Canadien a vécu le regard levé vers les grands horizons du Canada et sa haute place dans le monde.

PAUL DESMARAIS

Le libre choix de l'école

■ Le mémoire présenté avant-hier au Comité mixte des Communes et du Sénat sur la constitution par Mme Joan Doherty, au nom de la Commission des écoles protestantes de Montréal, a probablement été inspiré par une idée qui se voulait généreuse. Il n'en reste pas moins qu'il apparaîtra peu réaliste à bien des Canadiens, surtout aux francophones du Québec.

Réclamer, en effet, que la constitution canadienne reconnaisse à tous les parents du pays le libre choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants équivaut à méconnaître le cas particulier du Québec où le français, même s'il est la langue de la majorité, a besoin d'une protection dont l'anglais peut facilement se dispenser dans les autres provinces.

La loi 101 du gouvernement Lévêque est peut-être trop restrictive, mais même ceux qui, dans le milieu francophone, ont critiqué certaines de ses dispositions, ont généralement reconnu qu'il fallait endiguer le flot des immigrants et des allophones qui allaient presque automatiquement gonfler autrefois les effectifs des classes anglaises. Perdus dans une immense mer anglophone, les francophones

doivent malheureusement faire appel à la loi pour éviter d'être submergés. Aucun parti politique provincial ne saurait retourner au libre choix absolu.

Dans le reste du pays, la langue de la majorité ne serait nullement menacée par une politique aussi libérale. Il n'en résulterait aucun envahissement des écoles françaises. Et, pourtant, même là, il est à se demander, comme l'a fait le député Lorne Nystrom, du NPD, si la population, dans son ensemble, serait disposée à aller aussi loin dans la voie du bilinguisme.

Mme Doherty semble croire que le libre choix serait favorable à la culture française. Elle dit craindre, en effet, que l'afflux d'immigrants dans les écoles françaises soit susceptible d'édulcorer la qualité de la langue que l'on veut préserver. Cette crainte n'est peut-être pas sans fondement et on lui sait gré de nous en faire part, mais le phénomène devait être le même, à l'inverse, quand ces immigrants allaient grossir les rangs de l'école anglaise. Or, on ne se rappelle pas qu'elle ait alors évoqué de tels dangers pour la culture anglaise.

Dans un autre ordre d'idées, on comprend mal aussi pour-

quoi la Commission protestante de Montréal réclame que l'on inscrive dans la constitution une clause qui permettrait au gouvernement fédéral d'annuler toute législation provinciale portant préjudice aux droits des individus et des minorités en matière d'éducation.

Accepter une telle clause serait reconnaître implicitement que le gouvernement d'Ottawa est un gouvernement senior par rapport à celui des provinces. Certes, la constitution actuelle comporte déjà un pouvoir de désaveu mais, justement, on n'accepte plus une telle subordination des législatures provinciales à l'autorité centrale et cette dernière, de toute façon, a renoncé à s'en prévaloir depuis longtemps.

On peut enchâsser les droits des minorités ou les droits linguistiques sans modifier ainsi indirectement les ordres de compétence. Si, effectivement, une législation provinciale violait de tels droits, les tribunaux seraient toujours là pour effectuer les corrections nécessaires. Il n'est pas indiqué de consacrer Ottawa comme grand frère ou redresseur de torts.

D'ailleurs, une autre suggestion de Mme Doherty nous semble aller aussi à l'encontre de

l'esprit du fédéralisme. C'est celle où elle recommande que les subventions fédérales accordées pour l'éducation des minorités soient versées directement aux commissions scolaires plutôt qu'aux provinces.

Les commissions scolaires, comme les municipalités, sont des créatures des provinces. Leur interlocuteur normal reste le gouvernement provincial, non celui qui siège à Ottawa. Si les provinces commettent des injustices en ne redistribuant pas, ou en ne redistribuant pas comme elles le devraient ces subsides, les commissions scolaires concernées ne sont sûrement pas démunies de moyens pour faire valoir leurs griefs.

Tout n'est pas mauvais dans le mémoire lu par Mme Doherty, loin de là, et, encore une fois, l'inspiration en était probablement généreuse. On a pourtant, avec toute la bonne volonté du monde, de la difficulté à percevoir le réalisme de plusieurs de ses propositions. D'autres groupes anglo-québécois, comme Action positive et le Conseil des minorités du Québec, nous ont paru plus conscients en tout cas d'un climat politique qui a beaucoup évolué depuis quelques années.

VINCENT PRINCE

Réussira-t-on à torpiller le sommet des pays arabes?

■ Apparemment, le sommet d'Amman va essayer de se passer de la présence des pays extrémistes, et, circonstance cocasse, il se peut que soient pris ceux-là qui croyaient prendre. La stratégie de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), loin de paralyser les modérés, va peut-être les aiguillonner.

On a l'impression que les pays dits du «front de la fermeté» se laissent volontiers manipuler par l'OLP. Il a suffi à Yasser Arafat de décréter le boycottage du sommet pour qu'aussitôt le «front» (Syrie, Libye, Algérie, Sud-Yémen et par voie de conséquence le Liban) emboîte le pas. L'OLP, avec la complicité du «front», prétend pouvoir empêcher des pays indépendants et libres de se rencontrer pour discuter de problèmes communs. Le «front» doute-t-il de son pouvoir de persuasion? Soupçonne-t-il les modérés de vouloir prendre des décisions qu'il juge dangereuses? On peut le supposer, puisque, effectivement, le boycottage vise à rendre nulle et non avenue la rencontre.

D'un certain point de vue, la stratégie de l'OLP se comprend. Mais il reste que son initiative comporte, pour elle, plus de risques que d'avantages. Elle va certainement faire paraître le

monde arabe comme un ensemble de pays irrémédiablement désunis, et l'OLP comme une entreprise plus casse-cou que jamais.

C'est le roi Hussein, de Jordanie qui a eu l'idée de ce sommet. Visiblement, le monarque entend profiter de l'occasion pour réintégrer la place qui lui revient dans la diplomatie proche-orientale. En sa qualité de voisin immédiat d'Israël, le roi Hussein a naturellement un gros mot à dire dans les négociations susceptibles de mener à un règlement global du conflit israélo-palestinien. En boycottant le sommet, l'OLP se trouve à poser un geste qui est susceptible de prolonger son absence autour de la table des négociations, abandonnant à l'Égypte abhorrée une initiative diplomatique qu'on réprovoque.

La Jordanie brusquée, l'Arabie Saoudite l'est tout autant, et pourtant, Ryad est le principal bailleur de fonds de l'OLP et n'a jamais caché sa détermination de trouver enfin un compromis qui permette de réduire les tensions au Proche-Orient. En voulant empêcher les pays arabes modérés de se concerter en vue de trouver ce compromis, l'OLP cherche en quelque sorte à dicter leur conduite aux pays producteurs de pétrole, ce qui ne manquera pas d'être perçu avec amertume par ces pays-là.

On sait que, d'une part, le président de l'Irak tient énormément à la tenue et au succès du sommet d'Amman, et que, d'autre part, c'est à contrecœur que la Syrie avait accepté d'y participer. Le mot d'ordre de l'OLP va sûrement contrarier le président irakien, tout en démontrant au président syrien qu'il a posé un geste parfaitement inutile en cédant, comme il l'a fait, aux instances des modérés qui le pressaient d'assister au sommet. Et voilà deux autres leaders arabes qui, pour des motifs différents, auront lieu d'éprouver de l'amertume à l'égard de l'OLP.

L'amertume de la Syrie sera d'autant plus grande que son traité d'amitié avec la Libye, traité signé en septembre dernier, se trouve déjà remis en question...

L'OLP vient probablement de commettre une erreur néfaste à son prestige. Elle a tenté de forcer la main de pays frères qui ne sont pas disposés à se conformer à toutes les stratégies qu'elle met de l'avant. Il se peut qu'en voulant empêcher la conférence, sinon d'avoir lieu, du moins de rendre inconstitutionnelles ses décisions, elle mette les pays modérés dans l'obligation de réussir à tout prix leur sommet d'Amman.

JEAN PELLERIN

Les syndicats et le problème des services hospitaliers

■ La CSN, par le truchement de sa Fédération des affaires sociales, entend sensibiliser la population au mauvais fonctionnement de nos services hospitaliers, mauvais fonctionnement qu'elle attribue surtout aux restrictions budgétaires et aux coupures de postes qui en résultent dans les institutions.

Les syndiqués de ce secteur sont certainement bien placés pour traiter d'un problème qu'ils vivent quotidiennement. Ils ne sont pas les seuls d'ailleurs à trouver d'importantes failles dans le fonctionnement du système actuel. Mais, leurs témoignages, ajoutés à ceux d'autres groupes, ne peuvent qu'aider à hâter les réformes qui s'imposent.

Leur contribution au débat, toutefois, devra être de nature constructive et dénuée d'intérêt trop égoïste, si elle veut avoir des chances d'être prise au sérieux. Qu'ils dénoncent les anomalies qu'ils constatent dans ce milieu, d'accord, mais, de grâce qu'ils essaient aussi de voir comment eux-mêmes pourraient coopérer

à un fonctionnement plus rationnel des établissements de santé. Tous les agents du milieu ont probablement un examen de conscience à faire.

Il faudrait faire attention aussi d'invoquer la qualité des soins pour tout justifier. Il n'y a pas de limite à la qualité des soins qu'on peut souhaiter. Mais, il n'appartient ni aux syndiqués, ni, quant à cela, aux médecins de décider de ce que nous pouvons nous offrir. Cela dépend avant tout de nos priorités et de nos moyens. Toute proposition qui ne tient pas compte des coûts doit être reçue au moins avec une certaine suspicion.

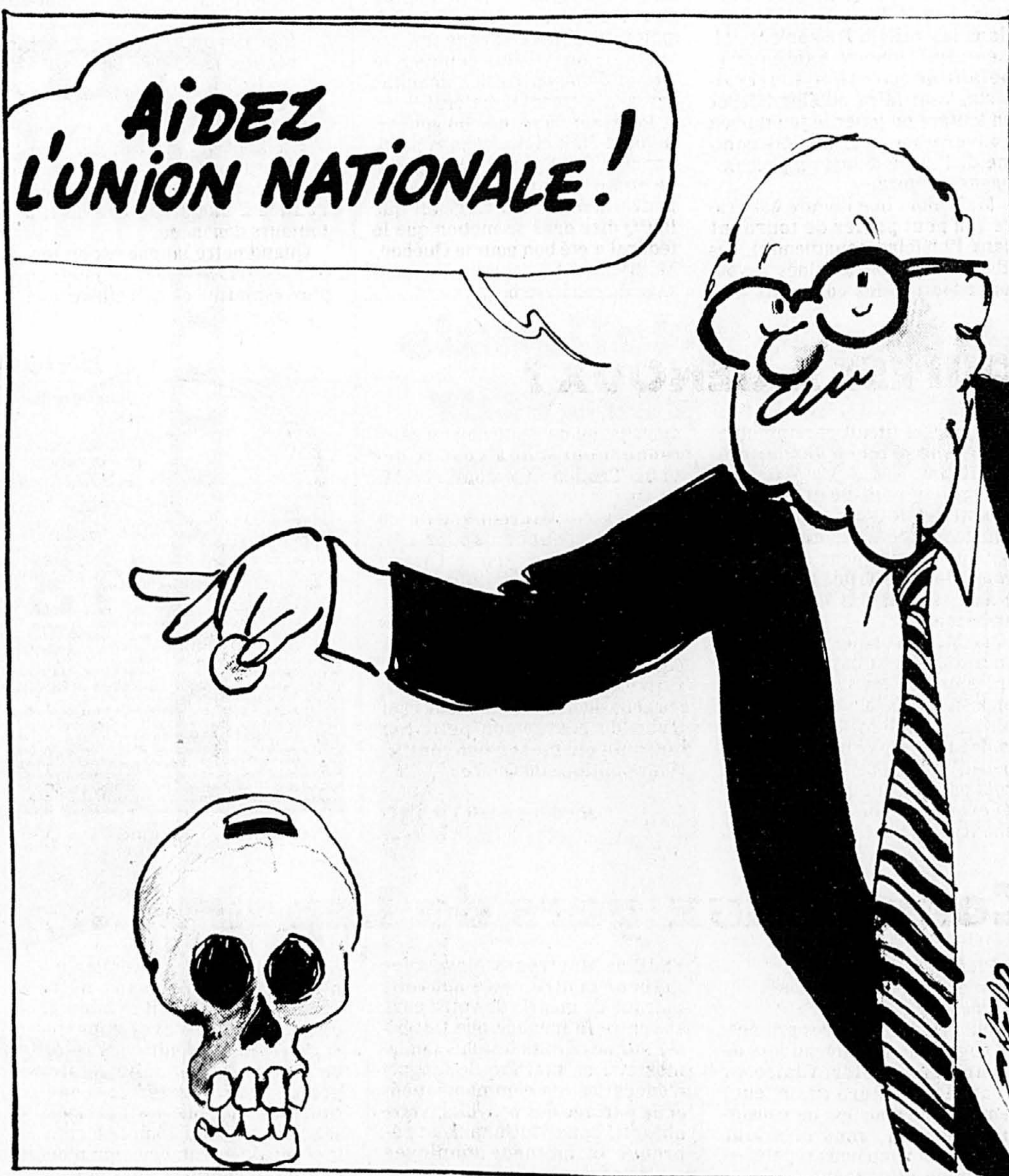
Jusqu'ici, on aura surtout été frappé par la lutte que mène la CSN aux chapitres des abolitions de postes et de la charge de travail des employés d'hôpitaux. Il serait intéressant qu'on procède à des comparaisons avec les autres provinces canadiennes. Avons-nous réellement un ratio plus faibles d'employés par rapport au nombre de patients qu'ailleurs au pays? Nos exigences au niveau de la pro-

ductivité sont-elles aussi disproportionnées par rapport à ce qui se fait ailleurs?

À première vue, on voit assez bien l'intérêt syndical dans tout cela, mais rien qui éclaire particulièrement le débat sur la rationalisation des soins. De toute façon, il y a présentement une convention de travail en vigueur. Si elle est violée par les administrations hospitalières, le Code du travail a prévu les mécanismes de redressement. La population ne sera guère impressionnée par le recours à des moyens de pression plus ou moins civilisés, encore moins à la grève sous quelque forme que ce soit.

D'ailleurs, on devrait être conscient dans ces milieux que la grève, même légale, est vue avec de plus en plus d'ahurissement par l'ensemble des citoyens. Si on veut garder ce droit aux débrayages, on serait bien avisé de s'imposer volontairement des restrictions ou des obligations qui témoigneraient véritablement d'un souci des malades et des moins nantis.

V. P.



Droits réservés

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE (traduit par la PC)

Le marchandage Trudeau-Davis

Le député conservateur David Crombie, membre du comité conjoint du Sénat et des Communes chargé d'étudier la résolution du gouvernement concernant la constitution, a exprimé l'opinion que les propositions du gouvernement ne sont pas complètes dans le domaine des droits linguistiques, parce qu'elles ne requièrent pas que les Parlements et les cours de justice du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario deviennent bilingues. «A mon avis, a dit M. Crombie en dehors de l'audience, les tribunaux et l'Assemblée législative de l'Ontario devraient être officiellement bilingues. Quand l'Ontario se décidera à le faire, cela aura un effet symbolique formidable» sur son voisin le Québec...

Ce qui confère une importance particulière à l'opinion d'un éminent conservateur de l'Ontario, dans cette affaire, c'est que M. Trudeau est du même avis que M. Crombie. M. Trudeau avait l'intention de rendre officiellement bilingues les assem-

blées législatives et les tribunaux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick; mais M. Trudeau a dû sacrifier ce principe en vue d'obtenir l'appui du premier ministre conservateur de l'Ontario, M. William Davis, pour le reste de ses propositions. M. Davis, pour sa part, ne croit pas que les électeurs de l'Ontario soient prêts à accepter le bilinguisme officiel.

C'est cette concession qui a contribué à unir M. Trudeau à M. Davis contre la plupart des autres premiers ministres provinciaux.

L'argument de M. Crombie est primordial, parce que si on veut que le Canada décrète des droits linguistiques quel que part, c'est bien en Ontario qu'il devrait le faire, puisque c'est dans cette province que se trouve la plus importante minorité francophone hors du Québec, et que de plus elle est voisine du Québec...

— Le 11 novembre.
«The Toronto Globe and Mail»

Soyons justes envers M. Reagan

Certains Canadiens éminents

semblent s'être convaincus que le plaidoyer de M. Reagan en faveur d'une politique continentale de l'énergie est une tentative, de la part de l'aigle américain, pour prendre le contrôle de nos industries de gaz et de pétrole. D'autres soutiennent que nous sommes condamnés à périr sous la pluie acide, sous la présomption que le nouveau président a l'intention de nous entermer sous un nuage permanent de poussière de charbon. (...)

Les Canadiens sont enclins à prétendre que les Américains connaissent mal le Canada et ses dirigeants.

En vérité, nous, Canadiens, en connaissons peut-être aussi peu sur M. Reagan que nous croyons qu'il en connaît sur nous. Il se pourrait qu'il devienne un ami du Canada, surtout si son programme qui consiste à «faire de nouveau travailler l'Amérique» a pour effet de stimuler une demande nouvelle de marchandises et de services canadiens, pour aider à ériger de nouvelles fondations sur les débris économiques de la récession américaine. (...)

«The Halifax Chronicle-Herald»

LE RAPATRIEMENT

Le projet Trudeau briserait l'équilibre linguistique acquis grâce à la loi 101

Depuis l'adoption de la loi 101, un consensus linguistique garantissant la sécurité culturelle des francophones s'établissait enfin au Québec, du moins parmi la majorité francophone.

Or voilà que la charte accompagnant le projet de rapatriement unilatéral de la constitution de Trudeau vient remettre en question cet équilibre linguistique si chèrement acquis, avec toute la délicatesse (ou plutôt la lourdeur) d'un ours pénétrant dans une boutique de porcelaine...

À première vue, cette charte peut paraître séduisante pour certains. Ainsi l'article 23 de cette « magna carta » confère à tout citoyen canadien de langue maternelle française ou anglaise l'accès pour ses enfants à l'instruction dans l'une ou l'autre de

ces langues... dans la mesure où le nombre le justifie.

D'abord, de telles mesures constituent en fait des « lois au-dessus des lois »: un droit enclenché dans une constitution fédérale serait à toutes fins utiles inviolable, intouchable et donc aurait automatiquement préséance sur n'importe quelle loi provinciale, en l'occurrence la loi 101. Car ce projet de charte fédérale outrepasserait le partage des juridictions entre les provinces et le gouvernement fédéral. En effet, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces ont l'entière et l'exclusive responsabilité des politiques en matière d'éducation et de langue d'enseignement au Canada. Ce qui est particulièrement vital pour le Québec...

De plus, la clause « là où le nombre le justifie » ne permet-

trait pas, dans les faits, aux francophones hors Québec de bénéficier davantage de l'enseignement en français vu leur trop grand éparpillement à travers le Canada (sauf dans le nord du Nouveau-Brunswick). Par contre, cette mesure avantagerait beaucoup les anglophones du Québec davantage concentrés géographiquement...

Par ailleurs, on a déjà évoqué les conséquences d'une telle « loi » sur le plan de l'immigration: création de deux catégories d'immigrants au Québec selon que ceux-ci auraient préalablement séjourné dans une autre province canadienne ou non.

Il faut enfin savoir que les nouveaux venus qui, chaque année, viennent s'installer au Québec sont en majorité des anglophones, c'est-à-dire des gens dont « la première langue

apprise et encore comprise » est l'anglais. Il s'agit majoritairement des anglophones issus des autres provinces canadiennes: la grande majorité des 332.133 Canadiens venus s'établir au Québec de 1970 à 1979, auxquels il faut ajouter les 240.444 immigrants provenant de pays anglophones au cours de la même période (chiffres fournis par Statistique Canada). Or, en vertu de la charte de Trudeau sur les droits linguistiques, tous ces nouveaux venus auraient directement accès à l'école anglaise au Québec.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles il faut nous opposer énergiquement au projet de rapatriement unilatéral d'Ottawa avec la charte qui l'accompagne...

Yves ARCHAMBAULT
Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

« Bassement partisan »

Je ne puis que m'interroger sur l'attitude de M. Ryan et du Parti libéral du Québec concernant le rapatriement de la constitution. Alors que le gouvernement cherchait à obtenir l'unanimité de toutes les forces en présence pour former un front commun contre le projet de M. Trudeau, les libéraux ont multiplié les efforts pour saborder l'entreprise. Et ils ont réussi.

La question des élections générales au printemps a évidemment joué pour beaucoup. M. Ryan, vainqueur de onze élections partielles, se sent le vent dans les voiles. De son côté M. Lévesque, encore hanté par la défaite de son option souverainiste, veut faire oublier l'échec en tentant de jouer le jeu du bon gouvernement. D'un côté comme de l'autre on est en précampagne électorale.

Mais alors que l'heure est grave (on peut parler de tournant dans l'histoire canadienne), les libéraux se sont obstinés à vouloir apporter des correctifs à la

motion du gouvernement, tactique qui a eu pour effet de diluer de beaucoup l'impact de la motion.

Il s'agit là, à mon avis, d'un geste bassement partisan (...).

Alain CÉDILOTTE
Labelle, Qué.

L'hypocrisie du chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, est renversante. Simplement pour avoir des votes, il tente de faire croire aux gens qu'il est à la fois pour et contre Trudeau. Du même coup, il fait échouer le projet d'une opposition unanime au rapatriement unilatéral.

Pourtant, la motion du gouvernement était claire et sans partisanerie. M. Ryan n'avait pas à se montrer arrogant avec le gouvernement. En exigeant que le PQ dise dans sa motion que le fédéral a été bon pour le Québec, M. Ryan oubliait certes ce passage de son livre beige:

« Au sein de l'ensemble canadien, le Québec n'a pas eu la partie facile. En raison de sa langue et de sa culture, il fut longtemps absent des milieux où se prenaient les décisions importantes au plan économique et au plan politique. Pour participer de plein pied aux entreprises d'envergure canadienne, il a fallu souvent que le Québécois accepte de laisser à la maison sa langue et sa culture. Longtemps, la participation du Québec à l'élaboration des grandes politiques nationales releva davantage des apparences que de la réalité. (Le Livre beige, p. 4, texte intégral de LA PRESSE.)

Pourquoi demander à un gouvernement qui ne croit pas dans la fédération, mais la confédération, de faire un serment d'allégeance à une structure qu'il a toujours dénoncée?

Quand notre langue est en jeu, ce n'est pas le temps de jouer au plus « smatte » et de refuser une



Claude Ryan

unanimité essentielle en faisant semblant d'être pour. M. Ryan semble oublier qu'il y a aussi des francophones dans le Parti libéral. Il ne songe qu'à défendre les droits des anglophones pour conserver leur « inébranlable solidarité » aux dépens de la majorité.

Régnald CHOUINARD
Coaticook

PROJET DE RÉSOLUTION D'UNE « INDÉCENCE INQUALIFIABLE »

Monsieur Jacques Olivier
Député fédéral de Longueuil

Monsieur,

Il semblerait que le projet de résolution que le Gouvernement fédéral soumet au Parlement canadien n'est pas « illégal ». Il est clair cependant qu'il est entaché d'une indécence inqualifiable, que nous voulons dénoncer.

Ce projet porte l'ambition de modifier la Constitution du Canada sans l'accord du Québec. Il pêche grandement contre l'esprit et la lettre du fédéralisme bien compris. De plus, l'unilatéralisme de la démarche amorcée méprise une convention, que Monsieur Claude Ryan, lui-même, respecte.

Comment nous, Québécois, pouvons-nous donner notre accord à un projet qui:

1° ne nous reconnaît même pas, comme peuple, le droit à l'autodétermination;

2° se permet de limiter nos droits collectifs au profit de quelques droits individuels, pour ne pas dire de quelques individus;

3° attaque le droit exclusif du Québec à légiférer en matière de langue et d'éducation;

4° fait miroiter l'illusoire mobilité des travailleurs et la soi-disante « liberté » de gagner sa vie n'importe où au Canada; etc., etc.

Monsieur Olivier, pensez-vous sincèrement, à l'instar de votre chef, qu'il vaille encore la peine aujourd'hui de « mettre son siège en jeu ou sa tête sur le billot » pour une telle démarche?

S'il vous plaît! Pouvons-nous espérer qu'en tant que président du caucus des députés « québécois » au fédéral vous exercerez un bénéfique leadership et conviez vos collègues à se ressaisir et à « parler fort » à Ottawa en faveur du Québec?

Marcel SOUCY
Longueuil

QUI EST À GENOUX ?

Un journal titrait récemment: « Lévesque se met à genoux devant Ryan ».

Comment peut-on dire de telles sottises lorsqu'un premier ministre tente simplement d'avoir l'unanimité pour contrer le projet piège de Trudeau contraire aux aspirations de tous les Québécois?

Que M. Lévesque ait fait des concessions pour essayer d'obtenir l'appui de tous les partis de l'opposition, cela prouve à quel point le projet unilatéral de M. Trudeau est grave pour le peuple québécois. Soyons lucides. Je ne crois pas du tout que ce soit M. Lévesque qui soit à genoux devant Ryan; c'est plutôt les 60%

de gens qui ont voté non au référendum qui sont à genoux devant Trudeau, y compris M. Ryan.

Après ce référendum du 20 mai, on ne peut demander à M. Lévesque d'aller seul à Ottawa et négocier un fédéralisme que tout le monde rejette. Il faut l'appui de tous ceux qui au cours de cette campagne référendaire ont vanté les mérites de ce fédéralisme. Il faut à tout prix que les gens du non disent à leur chef Ryan de cesser son petit jeu mesquin qui met en danger l'avenir politique du Québec.

Jacques BERTRAND
Dorval



René Lévesque

Comme aux gars de Lapalme...

M. Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre du Canada
Monsieur,

Nous remémorant vos promesses vagues de renouveau lors de la campagne référendaire et devant la tournure des événements, force nous est de constater qu'en mai, vous êtes tout simplement venu nous répéter — en termes plus recherchés, il faut bien l'admettre — ce que vous avez déjà crié aux gars de Lapalme.

La Section Saint-Jacques de la

SSJB de Montréal s'élève avec vigueur contre cette nouvelle marque de mépris de votre part, et contre la menace que fait peser sur nos droits les plus fondamentaux en matière de langue, d'éducation, de communications et de partage des pouvoirs, votre objectif constitutionnel, et réproouve la méthode employée pour y parvenir. (...)

Les Québécois avaient beaucoup espéré de vous, Monsieur Trudeau, et vous ont constamment reporté au pouvoir.

Seriez-vous encore Premier ministre du Canada sans notre appui? Quand on fait le bilan de ce que vous nous avez apporté, et de ce que l'avenir nous réserve si vous donnez suite à votre projet de rapatrier la constitution avant que les provinces se soient entendues sur la formule d'amendement, ceux qui n'ont pas déjà compris réaliseront enfin que vous n'êtes pas des nôtres! (...)

Dolorès PICARD
présidente

L'attitude du NPD-Québec

Dès l'annonce du projet de rapatriement par M. Trudeau, le NPD-Québec fit connaître son opposition à l'unilatéralité du projet de loi. Tout en reconnaissant l'importance du rapatriement de notre constitution au Canada, le NPD-Québec est en désaccord avec l'action unilatérale du gouvernement Trudeau. Toutefois, M. Broadbent décida d'appuyer le projet Trudeau si ce dernier accédait à l'exigence du NPD à l'effet de reconnaître dans la constitution les droits des provinces sur la propriété, la gestion, la recherche et l'exploitation des richesses naturelles. De plus, le gouvernement fédéral devra permettre aux provinces d'imposer des taxes indirectes et de contrôler (avec certaines réserves) le commerce interprovincial et international des richesses naturelles.

Depuis, nous savons que le gouvernement Trudeau a cédé devant les exigences du NPD sur cette question.

Ceux qui ont avancé l'hypothèse d'une division entre le NPD-Canada et son aile québécoise n'ont pas compris qu'il est sain et normal qu'un parti fédéral, dans la mesure où il représente toutes les parties du pays, reflète et subisse les mêmes tensions que le pays lui-même. Il faut plutôt comprendre que malgré cette situation difficile,

les officiers du NPD-Québec ont adopté une position d'appui aux tentatives courageuses de nos députés néo-démocrates à la Chambre des communes pour rendre plus acceptable le contenu du rapatriement unilatéral. Nous réaffirmons notre opposition de principe au rapatriement unilatéral, mais devant la détermination du gouvernement fédéral et les protestations impuissantes de Joe Clark et des provinces conservatrices, le NPD-Québec croit que l'attitude positive consiste à FORCER LES LIBÉRAUX À AMENDER leur projet afin de le rendre acceptable aux Québécois.

Même si le NPD-Québec déplore le projet de rapatriement unilatéral, il est suffisamment responsable pour ne pas abandonner les Québécois au sort que leur réserve le gouvernement Trudeau. En effet, l'acceptation du contenu intégral de ce projet serait néfaste pour les Québécois. Aussi, nous ferons tous les efforts nécessaires pour amender ce projet. Dans ce contexte, le président du NPD-Québec a demandé de comparaître devant le comité du Parlement et nous avons l'assurance que nos députés néo-démocrates lutteront en Chambre pour faire « passer » les amendements suivants:

1 exiger le respect des disposi-

tions de la loi 101 sur la langue d'enseignement;

2 ajouter les législatures de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick à la liste des législatures bilingues;

3 s'assurer que les possibilités d'application des mesures de guerre soient très limitées et contrôlées démocratiquement par le Parlement, avec la garantie que certains droits fondamentaux ne pourront jamais être suspendus;

4 inclure et définir les droits des autochtones dans la constitution;

5 biffer l'article 42 traitant du référendum ou à défaut l'encadrer de façon telle que le référendum ne puisse avoir lieu que s'il est voté par les membres du Parlement suite à une impasse lors d'une deuxième conférence constitutionnelle devant se tenir dans l'année qui suit la première conférence. Si le fédéral est responsable, les provinces pourront également tenir un référendum.

Le NPD-Québec croit que ces amendements pourraient donner de bonnes garanties aux Québécois. C'est pourquoi, le NPD fera farouchement ces amendements.

Jean-Denis LAVIGNE
Président NPD-Québec

Un plan « machiavélique » visant à casser la loi 101

A TOUS NOS DÉPUTÉS
FÉDÉRAUX... OU
PRESQUE

Permettez-moi d'ajouter mes vives protestations à toutes celles qu'a déjà suscitées le projet d'amendement à la Constitution imaginé par votre seigneur et maître, inspiré par quelque puissance occulte, dans le but évident de dépouiller les provinces de droits fondamentaux, jusqu'ici tenus pour inaliénables.

Moyen détourné et machiavélique de casser, d'annuler, de réduire à néant la loi 101 du Québec. Cette loi qui, à la grande satisfaction du peuple québécois, rend ses droits et sa place à la langue française, la protège contre l'assujettissement en lui assurant la primauté chez nous, comme il se doit, réparant ainsi les injustices et l'aviilissement dont elle a souffert pendant plus de deux siècles. Le « joual », preuve navrante de cet abâtardissement, langue contaminée, dé-

montre suffisamment l'urgence de réformes sévères et de mesures d'épuration que seul l'Etat peut assumer.

D'autre part, est-il déraisonnable de vouloir se protéger contre l'assimilation galopante et de légiférer dans ce but? Devant l'afflux envahissant des immigrants lesquels ont opté spontanément pour l'anglais, sans considération pour le milieu social dont ils ignorent à peu près tout et pourtant dans lequel ils ont choisi de vivre, il faut réagir et vite, sous peine d'être prochainement submergés par le nombre.

Venez voir sur place (ce que vous ne pouvez apercevoir du haut de la colline parlementaire) les milliers d'adolescents à la sortie de certains high schools de Montréal et des environs. D'origine étrangère, pour la plupart, de races et de couleurs diverses, donc très différents les uns des autres, ils ont cependant un point en commun, un seul: la

langue qu'ils parlent entre eux. Et c'est l'anglais. Comme mesure d'autodéfense, n'est-il pas normal, juste et sage d'exiger de ces nouveaux arrivants, et sans pour cela porter atteinte aux droits de la personne, d'exiger, dis-je, qu'ils fréquentent l'école française? Citez-moi un seul pays au monde où les parents ont le libre choix de l'école pour leurs enfants. Cependant, ce qui n'est pas normal, juste et sage, ce qui est aberrant, c'est l'opposition aveugle de certains de nos compatriotes (!) à cette mesure salvatrice. Attitude suicidaire!

Et quelle hypocrisie! Sous prétexte de protéger les minorités francophones hors Québec (lesquelles, de leur propre aveu, n'obtiendraient, par cet infâme projet, rien de plus que le peu qu'elles possèdent déjà), c'est la minorité anglo-québécoise — pourtant la mieux dotée, la plus comblée de toutes en ce pays — que ledit

projet veut réinstaller dans la situation privilégiée de jadis et naguère.

Or, pour protéger efficacement et une fois pour toutes les francophones hors Québec et satisfaire à leurs incessantes revendications, si on était sincère, il suffirait d'appliquer l'article 133 de la Constitution, au Nouveau-Brunswick et surtout à l'ONTARIO, tout comme on l'a fait pour le Manitoba et le Québec. Mais voilà, depuis toujours l'Ontario s'y oppose et refuse systématiquement d'officialiser le français et de décréter la bilinguisme de ses services dans les agglomérations et les régions de son territoire où pourtant « le nombre le justifie ». Comme la raison du plus fort est toujours la meilleure, n'est-ce pas, Trudeau cède devant Davis. Quelle supercherie! Et que sont devenues les belles promesses pré-référendaires? En vérité, on nous prend pour des minous.

En effet, combien y a-t-il de maisons d'enseignement et de conseils scolaires de langue française au Canada anglais? Pour les 500.000 Franco-Ontariens? Pour les 300.000 Acadiens? Pour les 200.000 francophones de l'Ouest canadien? Institutions françaises, dis-je, régies par des francophones et non bilingues, lesquelles sont autant de foyers d'assimilation, selon la Fédération des francophones hors Québec. (...)

Comparez maintenant avec le Québec.

Chez nous, les 800.000 Québécois d'origine britannique, disposent à leur gré, de 3 universités, 6 collèges dits cégeps, 410 écoles primaires et secondaires (régies, gérées, ces dernières, par 31 commissions scolaires indépendantes, libres et autonomes et homogènes), toutes de langue anglaise, bien sûr, et toutes subventionnées par l'Etat québécois, 27 institutions pri-

vées, également de langue anglaise, agréées par notre ministère de l'Éducation, 114 écoles bilingues non assimilatrices et de nombreuses institutions spécialisées, bilingues également. Sans compter leurs institutions et organismes de toutes sortes, leurs sociétés, leurs hôpitaux, leurs clubs, leurs réseaux de radio et de télévision, leurs journaux créés par eux, gérés par eux et pour eux, comme c'est leur droit. Droit qu'en toute justice il ne nous viendrait jamais à l'esprit de leur contester.

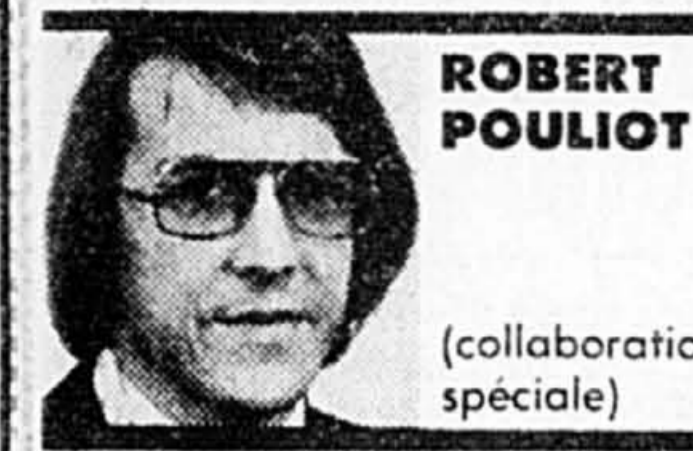
Or, il y en a parmi eux qui se sentent lésés, brimés et qui claquent bien haut que la langue et la culture anglaises sont en danger, en régression, voire en perte, qu'eux-mêmes sont devenus citoyens de deuxième classe, etc., etc... Bon Dieu, qu'est-ce qu'il leur faut? (...)

Jean-Charles FAUCHER
Outremont

LE RÔLE D'INTERMÉDIAIRE AU MOYEN-ORIENT

Le Canada doit garder contact avec toutes les parties

LE CAIRE — Il était 20h45 et le navire qui transportait M. Trudeau et sa suite le long du Nil aux environs de la capitale égyptienne s'appretait à revenir au quai. Et voilà que le capitaine



ROBERT POULIOT

(collaboration spéciale)

reçoit soudain du chargé d'affaires canadien au Caire le signal de rebrousser chemin et de freiner le rythme de la croisière.

Après un repas semi-officiel, M. Trudeau venait d'engager une conversation «sérieuse» avec M. Butros Ghali, le ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères, un chrétien copte qui agit dans l'ombre comme l'un des cerveaux de la diplomatie caïroite. «Le Canada peut-il jouer un rôle au Proche-Orient?» se demandait le premier ministre.

On ne saura peut-être jamais exactement ce qui s'est dit durant les 60 minutes qui devaient suivre ce vendredi soir, juste à la veille d'un entretien d'une heure et demie que M. Trudeau devait avoir samedi avec le Rais, Anouar el-Sadate.

Mais une chose paraît claire: Ottawa pourra difficilement répondre aux invitations de l'Égypte.

Ce que l'on tient pour sûr est que l'Égypte, et plus particulièrement le gouvernement de M. Sadate, a besoin plus que jamais du Canada, l'un des rares pays à appuyer pleinement les accords

de camp David. Alors que le nouveau président élu des États-Unis, M. Ronald Reagan, s'apprete à changer de cap dans le processus de paix en modifiant vraisemblablement les amitiés prioritaires de l'Amérique, l'inquiétude croît au Caire. Depuis sa visite à Jérusalem il y a trois ans, le président Sadate n'a pas encore réussi à convaincre le reste du monde arabe de la justesse de sa position. Et tant qu'une percée historique n'aura pas été réalisée en matière d'autonomie palestinienne, le problème clé des négociations de paix, Le Caire demeurera isolé des 100 millions d'autres arabes. Or, la stratégie diplomatique de M. Reagan, qui tient à tout prix à ce que le roi Hussein de Jordanie se joigne aux pourparlers envers et contre le souhait de l'Égypte dans l'immédiat, risque de retarder d'autant cette échéance. À ce titre, comme allié de Washington et ami à la fois d'Israël et de l'Égypte, Ottawa peut intervenir pour éviter un nouvel embourbement des négociations.

Mais toute la question est de savoir si le Canada peut se permettre de consacrer temps et énergie pour jouer ce rôle au moment où le pays traverse une crise politique sans pareille.

Le dilemme de M. Trudeau

Cet exemple reflète bien le dilemme dans lequel a dû se débattre M. Trudeau durant sa tournée au Moyen-Orient, la première du genre par un chef de gouvernement canadien. Que le premier ministre ait choisi cette période particulière pour activer les attentes de pays arabes — par exemple, M. Trudeau était la plus importante personnalité

du monde industriel accueillie dans l'histoire de la république arabe du Yémen — a de quoi étonner.

Le prétexte d'être l'hôte du Sommet des chefs d'Etat des sept nations les plus riches du monde en juillet 1981 et de vouloir stimuler à cette occasion la reprise du dialogue Nord-Sud est certes valable mais pris dans la virevolte constitutionnelle, M. Trudeau peut difficilement combler les attentes des trois pays qui l'ont accueilli dans la région.

Un autre cas par exemple est celui de l'Arabie Saoudite. Faire peut-être volontairement allusion au rapport Stanfield qui recommandait en mars dernier au gouvernement de dialoguer avec toutes les parties dans la région, y compris les «leaders modérés» du mouvement palestinien (en bref le Fatah, le moteur de l'Organisation de Libération de la Palestine), le prince Saud Al-Faisal signalait à M. Trudeau qu'il est impensable de vouloir la paix sans reconnaître l'OLP. Et même si des conseillers du premier ministre me signalaient plus tard que cette tournée avait contribué à éclairer plusieurs aspects de la question palestinienne, M. Trudeau déclarait au Caire qu'une telle reconnaissance pourrait compromettre l'amitié canadienne avec Israël.

Garder contact avec toutes les parties

Mais la proximité d'Israël a-t-elle empêché Chypre de reconnaître l'OLP? L'Autriche, dirigée par un Juif d'origine et qui sert de tremplin d'accueil pour des dizaines de milliers de Juifs d'Union soviétique, n'a-t-elle pas



Téléphoto UPI

M. Trudeau a eu un entretien d'une heure et demie avec M. Sadate. Le gouvernement de ce dernier a besoin plus que jamais du Canada, l'un des rares pays à appuyer pleinement les accords de camp David.

aussi reconnu l'OLP? En bref, si le Canada veut jouer un rôle d'intermédiaire, n'est-il pas essentiel de garder contact avec toutes les parties liées au conflit, sans que cela n'implique un appui entier aux chefs des pays ou organisations concernés. Après tout, Ottawa diffère à plusieurs égards avec Israël et cela n'a jamais compromis les liens étroits entre Ottawa et Jérusalem.

Au-delà de cette logique, des facteurs de politique intérieure pèsent toutefois davantage dans la balance et contribuent ainsi à neutraliser en quelque sorte la diplomatie canadienne.

Simultanément, M. Trudeau a exprimé l'intention d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs saoudiens au pays et d'encourager ses ministres à se rendre plus souvent au Royaume, à la demande expresse du milieu canadien des affaires. Mais encore là, le croit-il dans le climat actuel de débats fiscaux, de ralentissement économique, de chômage et de confrontation provinciale-fédérale?

Pour ce faire, il lui faudrait l'appui d'un peuple que les problèmes intérieurs insularisent toutefois du reste du monde. Au moment où la guerre irano-irakienne décourage les exportateurs canadiens à faire affaires avec le golfe pétrolier, où le budget des Affaires extérieures est soumis au bistouri et qu'Ottawa cherche une nouvelle voie dans sa politique d'aide à l'étranger, la tournée de M. Trudeau risque de demeurer sans lendemain, tel un caillou jeté dans l'eau.

Notes de voyage

Avant que M. Trudeau ne se rende en Arabie Saoudite, l'ambassade canadienne de Djeddah avait signalé au bureau du premier ministre que les Saoudiens avaient été très impressionnés par l'usage d'un jet privé lors de la récente visite du président Giscard d'Estaing à Riyad. Outre la volonté de restreindre l'ampleur de la délégation officielle, c'est finalement ce facteur qui aurait incité M. Trudeau à employer un petit Jetstar plutôt qu'un Boeing comme il l'avait fait pour le Sommet de Venise en juin dernier. Cette décision créa énormément d'embarras techniques aux organisateurs, d'autant plus que cheikh Zaki Yamani avait prêté un Boeing royal pour permettre aux journalistes de quitter à temps Médine pour atteindre la capitale nord-yéménite Sana'a.

C'est en moins de trois heures mercredi soir le 12 novembre, heure du Caire, que le séjour de M. Trudeau fut mis au point. Neuf jours plus tôt, le nouvel ambassadeur canadien Robert Elliott (ex-numéro deux à Paris et ex-ambassadeur à Alger) présentait ses lettres de créances au président Sadate. Il était le 11e diplomate ce jour-là à être reçu par le Rais. Durant l'entretien, M. Sadate lui exprima le souhait d'accueillir M. Trudeau, message qui fut aussitôt relégué à Ottawa. Le 12, à 19 heures, heure locale, le bureau de M. Trudeau consultait l'ambassade sur l'op-

portunité d'une visite prochaine. A 19h20, le chargé d'affaires communiquait avec un contact égyptien pour obtenir un rendez-vous pressant pour l'ambassadeur avec le ministre d'Etat aux Affaires étrangères Butros Ghali. A 20h, le rendez-vous est confirmé pour 20h20 et à 20h45, l'ambassadeur Elliott faisait savoir à Ottawa, grâce à une ligne spéciale au ministère égyptien des Affaires étrangères, que le président serait prêt à recevoir M. Trudeau le 22 novembre. A peine deux mois après son arrivée au Caire, l'ambassadeur Elliott frappait «banco».

La rencontre de M. Trudeau et du président Sadate dura plus longtemps que prévu. En effet, un responsable du protocole avait mentionné au conseiller du premier ministre que l'échange durerait environ une demi-heure. Le tête à tête dura en fait une heure et demie et devint tripartite lorsque le président sénégalais Léopold Senghor, sans que rien n'y paraisse, vint se joindre à la discussion.

Ce n'est pas l'Arabie Saoudite mais bien la Grèce qui fut le premier point d'arrêt de la tournée de M. Trudeau. Comme le Jetstar ministériel devait atterrir à Athènes pour faire le plein, M. Trudeau en profita pour faire visiter l'Acropole à son fils Sacha. Mais le premier ministre Georges Rallis en profita pour se rendre à l'aéroport et avoir un entretien avec M. Trudeau.

RAPPORT PÉPIN-ROBARTS ET LIVRE BEIGE

Ottawa a su récupérer ou neutraliser les réformateurs

La forte volonté, affirmée par le gouvernement Trudeau, de rapatrier unilatéralement la Constitution semble balayer tout sur son passage, y compris les croyances de ceux qui recherchaient un fédéralisme véritablement renouvelé. Plusieurs rédacteurs des deux oeuvres d'innovation les plus récentes, le rapport Pépin-Robarts et le Livre beige du Parti libéral du Québec, ont été graduellement récupérés ou neutralisés.

M. Jean-Luc Pépin se présenta comme député dans Ottawa-Carleton quelques mois après la publication du rapport Pépin-Robarts, auquel le gouvernement avait fait un accueil plutôt froid, critiquant même ouvertement certains passages. M. Pépin disait cependant espérer que sa présence dans l'arène parlementaire, voire même au sein du gouvernement, permettrait de défendre et de mettre en application les idées du rapport Pépin-Robarts.

Deux ans plus tard, on est forcé de constater qu'il n'en est rien. Le projet Trudeau contredit plusieurs conceptions essentielles du rapport Pépin-Robarts et, en public, le ministre Jean-Luc Pépin, écarté du dossier constitutionnel, risque parfois une légère nuance à l'égard du projet de rapatriement. En général, toutefois, il ne semble pas le réprouver.

L'éminent constitutionnaliste Gerald Beaudoin possédait toute l'aisance d'un poisson dans l'eau pour décrire le fonctionnement de nos institutions et surtout les mécanismes de réforme mis au point dans le rapport Pépin-Robarts, auquel il avait

travaillé. Le voilà maintenant devenu conseiller juridique du premier ministre Trudeau sur les questions constitutionnelles. En d'autres termes, il est employé pour fournir des avis à ce même chef de gouvernement qui s'est empressé d'enterrer l'oeuvre de réforme à laquelle M. Beaudoin avait consacré d'énormes efforts.

Son cas n'est pas isolé. Me Reynold Langlois, qui présidait la Commission politique chargée de rédiger le Livre beige, a fourni très assidûment son expertise juridique au ministre Jean Chrétien, dans la préparation de la conférence constitutionnelle de septembre et du projet Trudeau. Or ce dernier texte (même s'il préconise une charte des droits assez analogue à celle recommandée dans le document du PLQ) désavoue implicitement, sur plusieurs points majeurs, le Livre beige du Parti libéral du Québec.

Les avocats évoquent volontiers la théorie du mandat et soutiennent fréquemment qu'ils acceptent de plaider une cause sans que cela signifie, au fond, qu'ils approuvent tout ce que fait leur client. L'argument est convaincant lorsqu'il provient d'un criminaliste qui consent à défendre un citoyen accusé d'avoir commis un forfait et qui a droit à une défense pleine et entière. Après tout, un criminaliste ne représente pas que des innocents. De même, il est admis qu'un avocat qui pratique le droit civil représente en cour les intérêts économiques d'individus ou de compagnies dont il n'endosse pas nécessairement les méthodes.

Mais la Constitution n'est pas qu'une affaire de technique. Il y entre une grande part de conviction personnelle. Diefenbaker s'est souvent vanté en public d'avoir jadis défendu, comme avocat de pratique privée, les minorités francophones dans sa province. Au début des années 60, Pierre Elliott Trudeau travaillait au Centre de recherche sur les libertés publiques de l'Université de Montréal. Il défendit même, devant la commission Brossard, son ami Jacques Hébert, menacé d'outrage au tribunal. Son désir presque obsessionnel d'une Charte des droits et libertés se situe dans le prolongement de véritables convictions.

Il devient dès lors difficile,



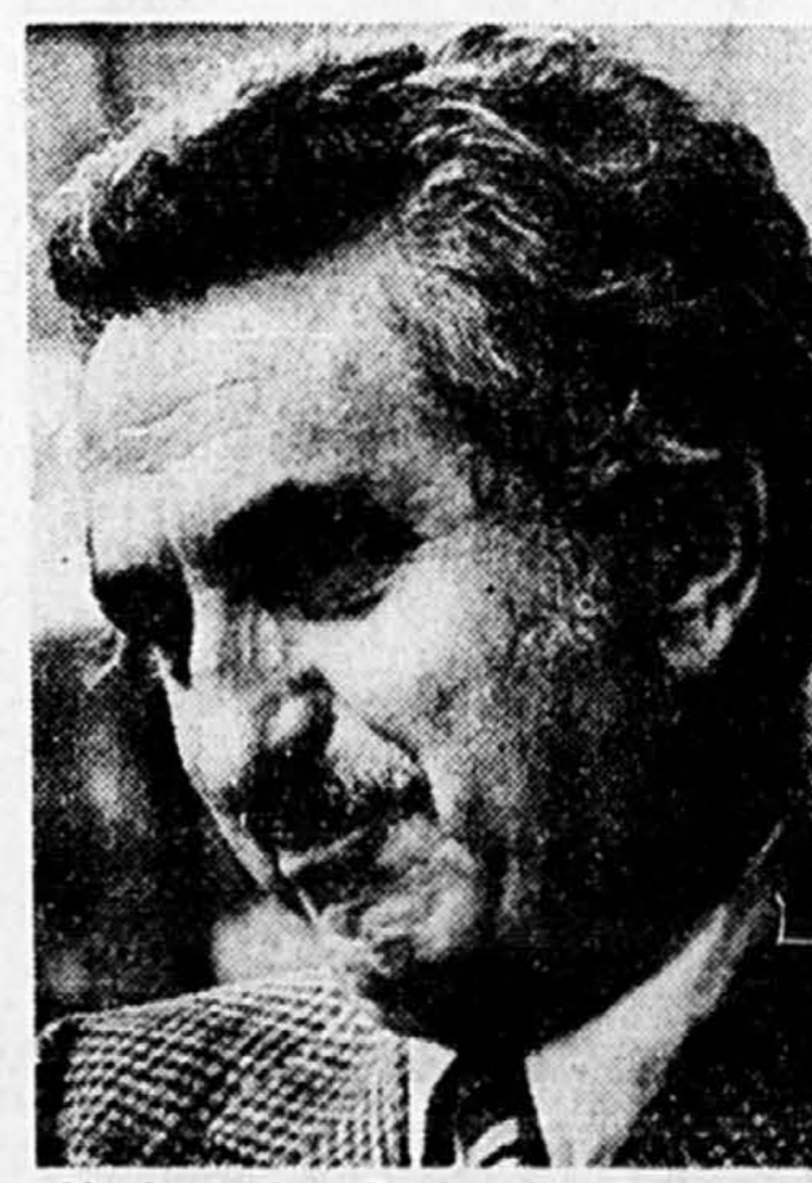
Mme Solange Chaput-Rolland avait dénoncé le caractère unilatéral de la résolution présentée par M. Trudeau.

pour un juriste postulant l'existence de deux peuples fondateurs, préconisant la notion de dualisme, d'aller maintenant soutenir les efforts d'un gouvernement qui escamote le dualisme canadien en abandonnant le préambule. Si, par surcroît, ce constitutionnaliste a soutenu dans un rapport qu'on devrait laisser l'application des politiques linguistiques à chacune des législatures provinciales, on trouve quelque peu incompatible de le voir servir sur ces questions un gouvernement qui tente d'imposer par une charte le bilinguisme à deux provinces seulement. Par ailleurs, il est plutôt incongru qu'un avocat préside à la rédaction d'un document essentiellement provincialiste, créateur d'un nouveau partage des pouvoirs (le Livre beige) et participe aussitôt après à l'action d'un cabinet fédéral qui procède, au contraire, de manière unilatérale au rapatriement, sans aborder la priorité fondamentale du nouveau partage des pouvoirs. Dans ces matières constitutionnelles, on attend, même de l'expert, un minimum de cohérence.

Notons ici que le gouvernement péquiste a tenté, lui aussi, une manœuvre de récupération. Il a confié la défense des intérêts québécois mis en péril par le projet Trudeau à Me Yves Pratte, ancien président d'Air Canada et ex-juge à la Cour suprême. Me Pratte est connu pour ses allégeances fédéralistes et sa compétence juridique mais il n'a pas construit son excellente réputation précisément dans le domaine constitutionnel. Le gouvernement Lévesque a voulu transmettre une impression ras-

surante, une image de «bon gouvernement pouvant avoir une attitude fédéraliste au besoin». Mais cette nomination fut assez maladroitement présentée à la population et n'a pas beaucoup modifié sa perception du comportement du gouvernement péquiste dans ce dossier.

Mme Solange Chaput-Rolland, députée de Prévost et ex-membre de la Commission Pépin-Robarts, s'était vigoureusement élevée contre la candidature de son ancien collègue, M. Jean-Luc Pépin, qu'elle estimait prématurée, et contre l'acceptation, par Me Gerald Beaudoin, d'un poste auprès du gouvernement Trudeau, décision qu'elle jugeait inopportune. Assez courageusement, tout au long de l'été, elle



M. Jean-Luc Pépin disait que sa présence au sein du gouvernement permettrait de mettre en application les idées du rapport Pépin-Robarts.

s'était opposée à l'avant-projet de préambule envisagé par M. Trudeau et qui excluait le concept de deux peuples fondateurs. A l'automne, elle avait dénoncé le caractère unilatéral de la résolution présentée par M. Pierre Trudeau. Le député libéral québécois de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen (aussi un ancien de la commission Pépin-Robarts) faisait de même et présentait, du projet Trudeau, une analyse admirable, au risque de heurter de front la réaction viscérale d'une partie de son électoral.

La ligue de parti semble l'emporter

Mais il semble que ces dissidences soient aujourd'hui estompées par la ligne de parti. La semaine dernière, Mme Chaput-Rolland prononçait à l'Assemblée nationale un discours assez durement axé contre la motion du gouvernement provincial qui s'objecte au projet Trudeau. La règle partisane paraît, pour l'heure, avoir pris le dessus sur les croyances reliées à un fédéralisme profondément renouvelé. Seul M. Robert Décaré (également un ancien membre de la Commission Pépin-Robarts) combat énergiquement le projet Trudeau. Il a disséqué la Charte des droits avec une lucidité indéfectible et maintient, à tous égards, une position assez cohérente. Quant à l'ancien commissaire M. John Robarts (ex-premier ministre ontarien), il observe un silence prudent. Les réformateurs se sont engourdis dans l'hibernation.



Marc Laurendeau (collaboration spéciale)

Hôpitaux: un trou de \$30 millions en plus des déficits prévus

Le casse-tête financier des 218 hôpitaux publics du Québec se complique d'un trou de \$30 millions pour absorber les coûts découlant des dernières conventions collectives, alors que les budgets déjà consentis les plongeront dans un déficit de \$35 millions à la fin de mars 1981.

«Le gouvernement nous a donné la garantie formelle qu'il payerait les coûts engendrés par

NICOLE BEAUCHAMP

les nouvelles conventions collectives. Mais un écart de \$30 millions sépare encore les hôpitaux et le ministère des Affaires sociales. Les hôpitaux ont évalué à \$65 millions la somme additionnelle à injecter d'ici à la fin de l'année financière en cours. Le ministre, lui, calcule ne devoir ajouter qu'environ \$35 millions aux budgets de fonctionnement déjà consentis», a expliqué M. Jacques Nadeau, directeur général de l'Association des hôpitaux du Québec au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE.

Les salaires et avantages sociaux accablent le plus gros morceau du budget de fonctionnement d'un hôpital, soit 75 à 80 pour cent. Ce fait indique à lui seul l'impact des conventions

collectives sur les budgets d'opération des établissements.

Selon M. Nadeau, les discussions actuelles entre les hôpitaux et le ministère butent sur des divergences comptables autour de deux points précis: le taux global d'accroissement salarial à accorder et l'estimation des coûts des nouveaux avantages sociaux, tels les droits parentaux ou les congés de maternité. «Nous croyons que la distribution des montants additionnels doit s'ajuster à la réalité de chaque établissement au lieu d'une répartition selon un pourcentage uniforme pour tout le monde», a souligné le directeur de l'Association.

Le poids des augmentations salariales, que charrient les nouvelles conventions collectives dans le secteur hospitalier, peut en effet varier considérablement d'un établissement à l'autre à cause des caractéristiques de la main-d'œuvre. Les salaires grimpent plus rapidement dans l'échelle établie pour certaines catégories d'employés (surtout les corps de métier) que dans celle fixée pour les classes de professionnels.

Le taux global d'accroissement salarial fluctue donc selon qu'un hôpital compte une forte

proportion de salariés professionnels par rapport aux employés généraux, et vice versa. De la même manière, le nombre de congés de maternité, qui n'est forcément pas le même dans chaque institution, pèse différemment dans la balance des avantages sociaux.

La situation tracasse d'autant plus les administrateurs qu'indépendamment de la compensation des dépenses entraînées par les contrats de travail, ils anticipent des déficits nets de \$35 millions cette année. Ce montant se partage comme suit: \$17 millions des déficits nets de l'année antérieure reportés à l'exercice financier 1980-81 parce que le gouvernement n'éponge plus les déficits courants; et \$18 millions se rattachant aux dépenses non salariales parce que le gouvernement a insuffisamment indexé les fournitures.

Si les hôpitaux ne récupèrent pas l'argent pour faire face aux coûts des conventions collectives, le trou ainsi creusé agrandira le gouffre. Lors du récent congrès de l'Association, le président de cet organisme, M. Marc Leclerc a pourtant sonné l'alarme: avec ou sans restrictions budgétaires, les hôpitaux n'ont plus de ressources à râcler dans le fond de leurs tiroirs pour résorber leurs déficits.

Les hôpitaux intéressés à un nouveau mode de rémunération des médecins

Parce que la médecine privée s'harmonise difficilement avec le milieu hospitalier, la remise en question du paiement à l'acte ou à la «castonguette» retient maintenant l'attention des administrateurs d'hôpitaux.

L'Association des hôpitaux du Québec étudie en effet le rapport Hould (du nom du président d'un

NICOLE BEAUCHAMP

comité ministériel) sur le «système d'honoraires modulés». Elle se prononcera en janvier sur cette solution de rechange au mode de paiement à l'acte selon lequel pratiquent la très grande majorité des médecins dans les hôpitaux, malgré l'existence d'autres formes de rémunération comme le salaire et la vacation (montant fixe pour un bloc de trois heures de travail).

«Depuis 1970, le paiement à l'acte rend le médecin un contracteur indépendant, qui se sent lié seulement à son patient, et pour qui l'hôpital sert d'instrument de travail. Cela empêche d'établir un certain degré d'intégration des médecins à la fois aux équipes de soins et aux mécanismes de prise de décision

déterminant le fonctionnement de l'hôpital», explique M. Jacques Nadeau, directeur de l'AHQ.

Face à cette réalité dont les administrateurs s'accommodent de moins en moins, le rapport Hould leur ouvre une piste. En gros, celui-ci propose une nouvelle façon de payer les médecins à l'intérieur d'une nouvelle structure de distribution de leurs services. Les «honoraires modulés» s'apparentent à une sorte de salaire élastique en ce que les médecins toucheraient un taux horaire de base uniforme, indexé selon divers facteurs (les modulations ou espèce de primes) comme les années d'expérience, la spécialisation, l'enseignement, la participation à des tâches administratives, etc...

C'est entre autres raisons parce que le système actuel de rémunération ne rétribue pas plusieurs fonctions administratives dévolues aux médecins (ex. les responsabilités du conseil des médecins et dentistes dans un hôpital), que ceux-ci s'y dérobent ou s'impliquent peu.

Toute cette question rejoint une autre préoccupation des administrateurs d'hôpitaux: l'organisation de l'activité médicale, sur laquelle influe le mode

de rémunération, a un impact sur les coûts de fonctionnement. Dans un hôpital, chaque médecin engendre des coûts de l'ordre de \$150,000 à \$200,000 par année. Au surplus, l'augmentation du volume et de la diversité des services, qui tient au nombre de médecins travaillant dans l'hôpital, se répercute sur la croissance des frais d'opération.

Ces faits ont poussé le gouvernement à modifier, l'année dernière, la loi sur les services de santé de manière à contingerter les effectifs médicaux dans les hôpitaux d'enseignement universitaire, ceux-là mêmes qui accusaient les plus grands déficits. Dans un document de travail intitulé «opération-réflexion», l'AHQ recommande que le gouvernement élargisse cette mesure à tous les hôpitaux quelle que soit leur catégorie.

Ce document servira de base à une vaste tournée de consultations régionales de l'AHQ auprès des administrateurs des 218 hôpitaux du réseau public. Les lignes de force qui s'en dégageront, guideront les prises de position de l'organisme en regard des projets de législation que le gouvernement entend déposer prochainement dans le domaine des services de santé et des services sociaux.

EN GROS DETAIL

M.T.L. PAS NO 1 MEILLEUR PRIX-SERVICE-ESCOMPTE
Radio - T.V. - Stereo
Système de son

LE VRAI PRIX en GROS DETAIL
ESC. 20 À 60% DU PRIX SUGGÈRE

IMPORTATION ÉLECTRONIQUE M.T.L. INC.

VENTE VENTE VENTE VENTE

DE NOVEMBRE

LE TEMPS D'UNE BONNE AFFAIRE POUR VOUS CHEZ M.T.L.

AVANT D'ACHETER AILLEURS ... VENEZ DONC NOUS VOIR

<p>TECHNICS 3 VOIES 1 pr. 5800 ST8014 SUB014 SLB2 76 watts RMS total .02, 20 à 20 kHz Spéc.: 729⁵⁰</p>	<p>SANSUI 3 VOIES 70 watts P50 90 watts RMS total Spéc.: 789⁵⁰</p>	<p>TEAC Bobines 7" 3 moteurs — 3 têtes w.f. .07 30 à 16 kHz 207⁵⁰ Spéc.: 689⁵⁰</p>
<p>AKAI GXF80 GXF90 SUPER SPÉCIAL Tête GX 3 têtes, 2 moteurs Spéc.: 429⁵⁰</p>	<p>SANYO 90 watts RMS total TOSHIBA SUPER SPÉCIAL AVANT D'ACHETER VENEZ NOUS VOIR</p>	<p>HEROLD STARCOM III 137⁵⁰</p>
<p>PIONEER 3 VOIES PL 1000 60 watts RMS total Spéc.: 549⁵⁰</p>	<p>AUDIO TECHNICA AT11E - 24.50 AT13Ea - 52.50</p>	<p>T.D.K. SAC60 4.65 SAC90 5.65 10ET 4.25 10ATT 5.25</p>
<p>PIONEER 2 VOIES 40 watts RMS total Spéc.: 369⁵⁰</p>	<p>TECHNICS 2 VOIES 60 watts RMS total .04, 20 à 20 kHz w.f. .045 Spéc.: 549⁵⁰</p>	<p>SANSUI 2 VOIES 50 watts RMS total Spéc.: 469⁵⁰</p>

VENTE VENTE VENTE VENTE

<p>KENWOOD KR 3010 54 watts RMS total .05, 20 à 20 kHz 249⁵⁰</p>	<p>SANSUI S800 R50 90 watts RMS total Spéc.: 589⁵⁰</p>	<p>SANSUI AU19 220 watts RMS total .08, 5 à 20 kHz Sugg. 1149.95 Spéc.: 797⁵⁰</p>
<p>AKAI CSM02 SUPER SPÉCIAL 3 VOIES 1-130 watts RMS total 1 pr. 550 3 voies 70 w. RMS 1-SLB2 AT 11E Spéc.: 259⁵⁰</p>	<p>SANSUI R70 3 VOIES 1-130 watts RMS total 1 pr. 550 3 voies 70 w. RMS 1-SLB2 AT 11E Spéc.: 699⁵⁰</p>	<p>TELEC MX 105 en noir avec préamplificateur SPÉCIAL Sugg. 1249.95 Spéc.: 829.50</p>
<p>PIONEER PL 255 w.f. .025 Spéc.: 169⁵⁰</p>	<p>TELEC MIXMASTER Sugg. 1249.95 Spéc.: 689⁵⁰</p>	<p>RODEC HPM 100 4 voies 100w. SLB2 w.f. 0.45 Spécial 1575⁰⁰</p>
<p>TECHNICS Ampli. 76 watts RMS .02-20 à 20 kHz Spéc.: 239⁵⁰</p>	<p>SANSUI AU719 180 watts RMS total TU719 1.6 m.v. 015, 10 à 20 kHz SPECIAL 829⁵⁰</p>	<p>TECHNICS RSM 11 w.f. .06, 30 à 17 kHz Rég.: 429.50 Spéc.: 207⁵⁰</p>
<p>TEAC CX211 (noir) w.f. .08 Spéc.: 207⁵⁰</p>	<p>DIGVENTURY Bic 44 Sugg. 589.50 Spéc.: 349⁵⁰ paire</p>	<p>FISHER 40% du PRIX suggéré</p>
<p>TECHNICS Tables tournantes à partir de 139⁵⁰</p>	<p>TOSHIBA Super spécial T.V. VIDEO Avant d'acheter aillez venez donc nous voir.</p>	<p>SANSUI 20" couleur 3 ans Garantie Totale 489⁵⁰</p>
<p>SANSUI AU-719 TU-719 180 watts RMS total 015-10 à 20 kHz 829⁵⁰</p>	<p>PIONEER CF 50 w.f. .05 187⁵⁰ CF 6000 w.f. .05 Spécial CTF 1250 03, 20 à 20 kHz 699⁵⁰</p>	<p>PIONEER Super spécial 90 watts RMS total 1 - SA6800 1 - TX6800 1 - pr CL 100 1 - PL 100 799⁵⁰</p>

Un cadeau CM Michaud!

30% à 50% de rabais sur toutes les montres SEIKO!

(Ce rabais s'applique aux prix suggérés pour toute la collection SEIKO, hommes et femmes.)



Cette offre n'est valable que pour un temps limité.

Par exemple:
prix spécial pour les deux montres illustrées ici

\$ 69^{ch.} SEIKO

Commandes téléphoniques (514) 279-7241



CM MICHAUD

BIJOUTERIE C.M. MICHAUD INC. 937, RUE BELANGER EST MONTREAL (QUEBEC) H2S 1G9 TEL: (514) 279-4527

La boîte à bijoux

6952 est, rue SHERBROOKE
255-2893 (Siege social)

6555, RUE PAPINEAU
376-8860
(Entre Beaubien et St-Zotique)

2335 est, rue BELANGER (coin Des Ecoles)
721-1106

916 est, av. du MONT-ROYAL
527-9511

4026B ouest, rue SAINTE-CATHERINE
Face à Alexis Nihon

GALERIE TASCHEREAU
699, boul. TASCHEREAU

AFFAIRE CROSS

Bédard: seule la SQ pouvait faire enquête

Aucun corps policier, autre que la Sûreté du Québec, ne pouvait légalement diriger l'enquête tenue pour éclaircir les circonstances ayant entouré la mort de David Cross, ce jeune Amérindien abattu par un policier de cette formation, le 20 octobre 1979. Le ministre de la Justice entend toutefois proposer prochainement une nouvelle formule pour assurer l'objectivité de toutes les enquêtes criminelles menées sur son territoire.

ANDRÉ PEPIN

Un porte-parole du ministère de la Justice a livré ces commentaires hier à LA PRESSE. L'affaire Cross, selon le ministre, a été dirigée selon les normes, ce qui n'empêche pas le gouvernement de songer à une nouvelle formule.

«La situation est complexe. La loi de police en vigueur ici ne permet pas à un corps policier municipal de diriger une enquête à l'extérieur de ses propres frontières. Quant aux Peace Keepers, même s'ils ont témoigné à l'enquête du coroner, ils ne pouvaient prendre la direction de l'enquête puisqu'ils ne sont pas légalement policiers, selon la loi», a précisé le porte-parole.

Dans l'affaire Cross, le coroner Cyrille Delage, de même que le procureur de la couronne, Me Claude Champoux, ont appelé les Peace Keepers (police amérindienne) à témoigner, mais au stade de l'enquête et du procès en cour criminelle, ce corps policier ne pouvait intervenir légalement.

La loi de police en vigueur au Québec est très explicite à ce sujet: la SQ a juridiction partout et les corps municipaux dans les limites de leurs territoires respectifs. Encore faut-il que les corps municipaux soit légalement constitués, ce qui n'est pas le cas pour les Peace Keepers. Qui plus est, le ministre de la Justice admet que les Peace Keepers sont tolérés. Ce corps policier, par exemple, ne pourrait diriger une enquête dans la communauté amérindienne s'il s'agissait d'un acte criminel. Les Peace Keepers ne pourraient amener une cause devant les tribunaux.

Relativement à l'affaire Cross, seule la Sûreté du Québec pouvait donc faire enquête, même si un de ses membres était directement impliqué.

Le porte-parole du ministère, en soulignant que le ministre Bédard songeait à une nouvelle formule, n'a pas écarté la possibilité qu'un amendement soit apporté à la loi de police de façon à ce que le procureur général puisse déléguer un corps policier municipal dans une telle situation pour diriger une enquête.

Une autre solution pourrait aussi s'appliquer: le recours, dans de telles circonstances, à la Gendarmerie royale du Canada.

ARRÊTÉ POUR IVRESSE

Un épileptique meurt en cellule

Un Montréalais de 26 ans est décédé en fin de semaine au quartier général de la police de la CUM, après avoir été trouvé inconscient sur un trottoir et appréhendé pour ivresse.

Mais la famille de M. Noël Murray a affirmé que le jeune homme souffrait d'épilepsie et aurait dû être conduit immédiatement à l'hôpital au lieu des cellules municipales.

Découvert en fin d'après-midi samedi gisant au coin des rues Sainte-Catherine et Amherst, il est la troisième personne à décéder dans les cellules de la CUM cette année.

Selon un porte-parole de la police, l'odeur de bière dans l'haleine de M. Murray a justifié son arrestation. Il fut examiné à l'arrivée au quartier général par un médecin qui présuma qu'il cuvait son alcool.

M. Murray fut trouvé mort cinq heures plus tard. Une sœur de la victime a dit croire que son frère n'était pas ivre mais souffrait d'une crise au moment de son arrestation et que la police aurait dû prévenir la famille aussitôt pour connaître sa condition. Mais M. Murray ne portait pas de bracelet indiquant sa maladie.

La Sûreté du Québec enquête sur ce décès, tout comme sur celui d'un autre épileptique de 26 ans, Michel Girouard, mort samedi à la suite d'une crise au centre de détention Parthenais.

RAPPORT DUCHAÎNE

Vieilles Forges: les deux parties sont à blâmer

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Les deux parties sont à blâmer dans le conflit de travail qui a privé de cours des milliers d'étudiants jusqu'à la fin d'octobre, à la commission scolaire régionale des Vieilles Forges.

C'est ce qui ressort du rapport du commissaire Jean-Guy Duchaine, rédigé à l'intention du cabinet Lévesque et dont le quotidien Le Nouvelliste a obtenu copie.

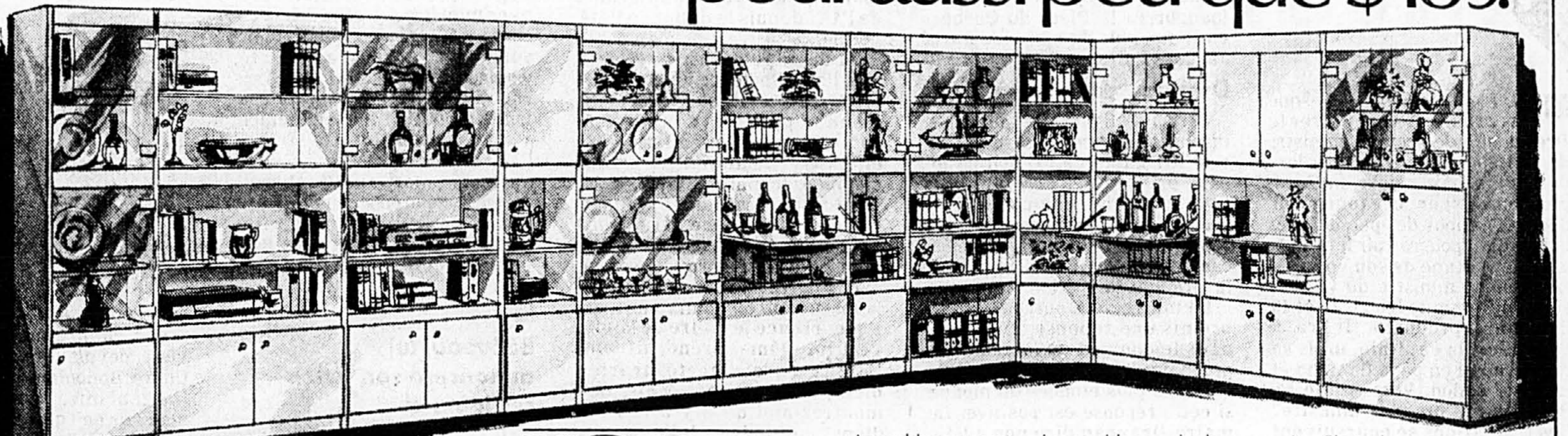
L'assemblée nationale avait adopté une loi spéciale pour imposer le retour au travail mais la convention collective des enseignants n'a toujours pas été renouvelée.

Selon Me Duchaine, le conflit a été marqué par «la personnalisation à deux individus», un pour chaque partie, et «chacun cherchait à miner la crédibilité de l'autre».

De plus, «l'utilisation abusive des médias» a nui à la résolution du litige, et a empêché la tenue d'un dialogue franc même si, d'après M. Duchaine, les parties recherchaient ainsi l'appui de la population pour leur cause.

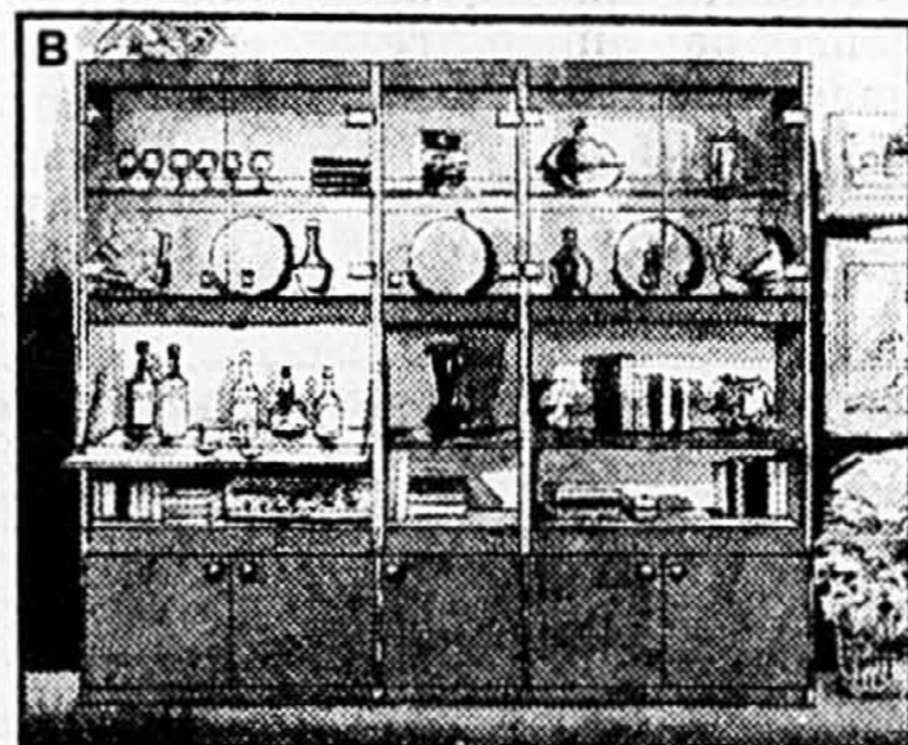
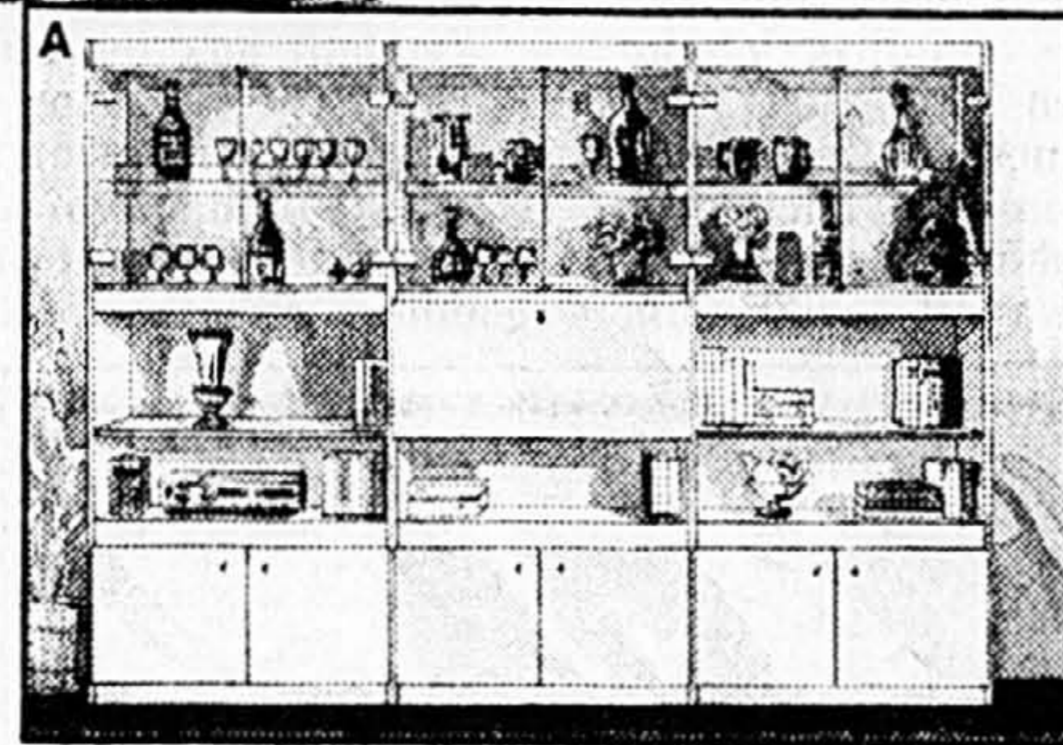
Par ailleurs, le ministre du Travail Pierre Marois a annoncé hier la nomination de Me Germain Jutras, de Drummondville, comme arbitre dans l'affaire des Vieilles Forges.

Hé oui! Commencez votre ensemble mural pour aussi peu que \$189.



KOMBI ENSEMBLES MURALS

Assemblez votre nouvel ensemble mural selon vos goûts. Choix de vingt-cinq différents éléments dans une gamme de neuf motifs et couleurs au fini en mélamine durable et facile à nettoyer. Les éléments sont dotés d'un éclairage dissimulé, de charnières encastrées, de portes vitrées et de tablettes en verre teinté. Ces éléments sont vendus séparément à partir d'aussi peu que \$189. Ils sont aussi offerts dans les ensembles spéciaux suivants:



A KOMBINATION 1

Cet ensemble trois morceaux met de la gaieté dans n'importe quelle pièce. Il se compose d'un élément à porte vitrée, d'un élément bar et armoire de base avec garnitures en laiton. 108" x 15" x 79" haut.

B KOMBINATION 2

Le Kombi 2 convient parfaitement aux endroits où l'espace est limité. Cet ensemble est formé d'un élément bar illuminé, d'un élément pour chaîne stéréo ou téléviseur et d'un élément demi-section pour bibelots. Attractif fini en mélamine et garnitures en laiton. 90" x 15" x 79" haut.

DISPONIBLES CHEZ CES BONS DÉTAILLANTS

Montréal Nord
Ameublement
Jean Guy Hogue Ltée
2525 Fleury Est
Montréal, P.Q.
381-2501

Montréal Ouest
La Mobilère Inc.
3440 Côte Vertu Ouest,
St-Laurent, P.Q.
337-7642

Montréal Sud
Vieira Furniture Inc.
4134 Boul. St-Laurent,
Montréal, Québec
824-2374

Montréal Est
Galerie Scandinave Inc.
7301 St-Zotique Est,
Ville d'Anjou, P.Q.
353-7566

Montréal Centre
Décor 2000
2700 Masson
6021 St-Hubert

Ste-Thérèse
Léo Dubois Inc.
67 rue Turgeon,
St-Thérèse, P.Q.
435-3601

Laval
M.D. Vaillancourt
Ltée Meubles
2400 Le Courbusier
Laval, P.Q.

St-Hyacinthe
Renald Racine, Ltée
4040 Joncaire
St-Hyacinthe
773-7429

Rive-Sud
Champion du Meubles
260 Boul. Taschereau,
Greenfield Park, P.Q.
678-0100

Tous les Complets en vente

DERNIERS
JOURS
4

Tous
les Complets
9996
ET PLUS

TIP TOP

1/2 PRIX
SUR UN
GROUPE
SELECTIONNE
DE COMPLETS

TIP TOP

TIP TOP



PLACE VERTU • CENTRE LAVAL • LES GALERIES NORMANDIE • MAIL CAVENDISH • LES GALERIES D'ANJOU • PLACE VERSAILLES
LES PROMENADES ST-BRUNO • FAIRVIEW CENTRE (POINTE-CLAIRE) • CENTRE ALEXIS NIHON • MAIL CHATEAUGUAY • LE CARREFOUR LAVAL
CARREFOUR DE L'ESTRIE (SHERBROOKE) • MAIL CHAMPLAIN (BROSSARD) • PLACE VILLE-MARIE • CARREFOUR RICHELIEU (ST-JEAN)

QUÉBEC
De nos correspondants

Lévesque aimerait voir le roi Baudouin

Le 17, avant de rentrer au Québec en soirée, M. Lévesque inaugurerait la Place du Québec, en compagnie du maire de Paris Jacques Chirac.

Drapeau dira non à l'UN

(P.V.) — Il suffit de quelques minutes de conversation avec des dirigeants de l'Union nationale, pris séparément, pour bien vite se rendre compte que le cœur n'y est plus pour continuer à faire courir la rumeur de la candidature du maire Drapeau à la direction de l'UN.

Le maire de Montréal leur a promis une réponse définitive dans le courant de la semaine prochaine, et ils seront probablement les plus étonnés du monde si cette réponse est positive. Le maire Drapeau dira non à l'Union nationale, M. Michel LeMoignan, chef intérimaire de l'UN, croit même que M. Drapeau a pris son irrévocable décision il y a un mois ou deux.

Et M. LeMoignan sait probablement mieux que quiconque de quoi il parle, quand il affirme que M. Drapeau a déjà pris sa décision, puisqu'il a participé

aux quatre rencontres que le maire a eues avec les dirigeants de l'UN depuis le début de l'été dernier.

La dernière de ces rencontres a eu lieu à l'hôtel de ville vendredi dernier, et elle s'est prolongée jusqu'à plus de minuit. Et, comme toutes les autres fois, elle a tourné autour du même dialogue: le maire a répété qu'il croit important que le Québec compte un troisième parti politique fort, les gens de l'Union nationale lui ont rétorqué que leur parti pourrait jouer ce rôle dans la mesure où un homme fort, en l'occurrence le maire de Montréal lui-même, prendrait leur tête; ce à quoi objecte invariablement le maire: «Mais, démontrez-moi qu'il y a des indiens!», et puis on lui parle du chef qui peut attirer des indiens...

La pétition de quelque 100.000 noms «On veut Drapeau» n'a, de toute évidence, pas ému outre mesure le maire de Montréal.

L'Assemblée nationale deux fois unanime

(L.F.) — Après l'échec de

vendredi dernier, on aurait pu penser que l'Assemblée nationale n'arriverait jamais plus à atteindre l'unanimité sur quelque question que ce soit. Mais tel n'est pas le cas puisque seulement hier, cela s'est réalisé deux fois. D'abord pour offrir des condoléances à la famille de l'ex-gouverneur général Jules Léger, décédé samedi. Le premier ministre a profité de l'occasion pour annoncer que son gouvernement serait représenté, vendredi, aux funérailles de l'ex-chef d'Etat. L'Assemblée a également concouru unanimement à une motion du ministre de l'Immigration, Gérard Godin, qui demandait aux Québécois d'aider généreusement les Italiens victimes d'un terrible tremblement de terre. Le gouvernement fera sa part, financièrement, après évaluation des besoins.

Béliveau, lui annoncera son oui, ces jours-ci

(P.V.) — Un peu tout le monde à l'Union nationale en a pris son parti et cessé de croire que le maire Drapeau ne vienne à leur tête. Y compris l'un des plus sérieux candidats à la direction du parti, Me Jean-Marc Béliveau, qui devrait annoncer, ces jours-ci, son intention de participer à la course à la chefferie de l'UN. Me Béliveau avait déclaré, au

moment où il avait fait part de son intention à LA PRESSE à la fin de l'été dernier, qu'il ne se porterait candidat à la direction de l'Union nationale que le jour où il aurait l'assurance que M. Drapeau ne serait pas sur les rangs.

Les hommes, denrée rare au CSF

(C.V.M.) — Un homme doit y penser deux fois avant de tenter d'obtenir un emploi au Conseil du statut de la femme. Pourtant, un mâle vient de se classer quatrième lors d'un concours pour un poste d'agent d'animation communautaire auprès des femmes et il s'en fallut de peu qu'il obtienne le poste à cause du désistement des trois premières candidates. Mais il en a été empêché par la suppression du poste à cause des restrictions budgétaires du gouvernement.

«La chance nous a bien servis», devait admettre hier Mme Claire Bonenfant, présidente de l'organisme, qui voyait d'un mauvais oeil qu'un homme occupe une telle position à un moment où les femmes ont encore beaucoup de peine à s'affirmer et à se prendre en main.

Avouant aux journalistes que l'organisme aurait pu être accusé de discrimination si le quatrième candidat avait été refusé, la présidente a fait un rapprochement avec les restaurateurs

chinois qui peuvent refuser à toute personne d'une autre nationalité de travailler dans leur établissement. Pour les intéressés, il n'y a que deux hommes sur un personnel de 64 personnes qui travaillent au Conseil du statut de la femme.

Dussault au service du gouvernement ontarien

(L.F.) — M. René Dussault, l'ex-sous-ministre de la Justice, qui a quitté son poste il y a quelques mois dans l'intention de devenir candidat libéral, est maintenant au service de l'Attorney General de l'Ontario, Roy McMurtry. Mais ce n'est pas comme conseiller constitutionnel, comme on l'a d'abord craint à Québec (Dussault ayant été un des adjoints de Claude Morin au cours de l'été), mais plutôt à titre de spécialiste du droit administratif. Dave Allen, directeur des communications au ministère de l'Attorney General nous a précisé que les services de l'ex-sous-ministre avaient été retenus par l'intermédiaire du bureau d'avocats où il travaille et que son engagement n'était aucunement relié au dossier de la réforme constitutionnelle. Me Dussault nous a confirmé ces faits et nous a dit qu'il conserverait son emploi jusqu'à son entrée en fonction à l'ENAP, en janvier prochain. Il n'a par contre pas renoncé à devenir ministre libéral.

Soldes de Noël



LE PÈRE NOËL PEUT SE MONTRER GÉNÉREUX: NOS PRIX DE SOLDE D'AVANT-NOËL SONT BIEN TENTANTS!



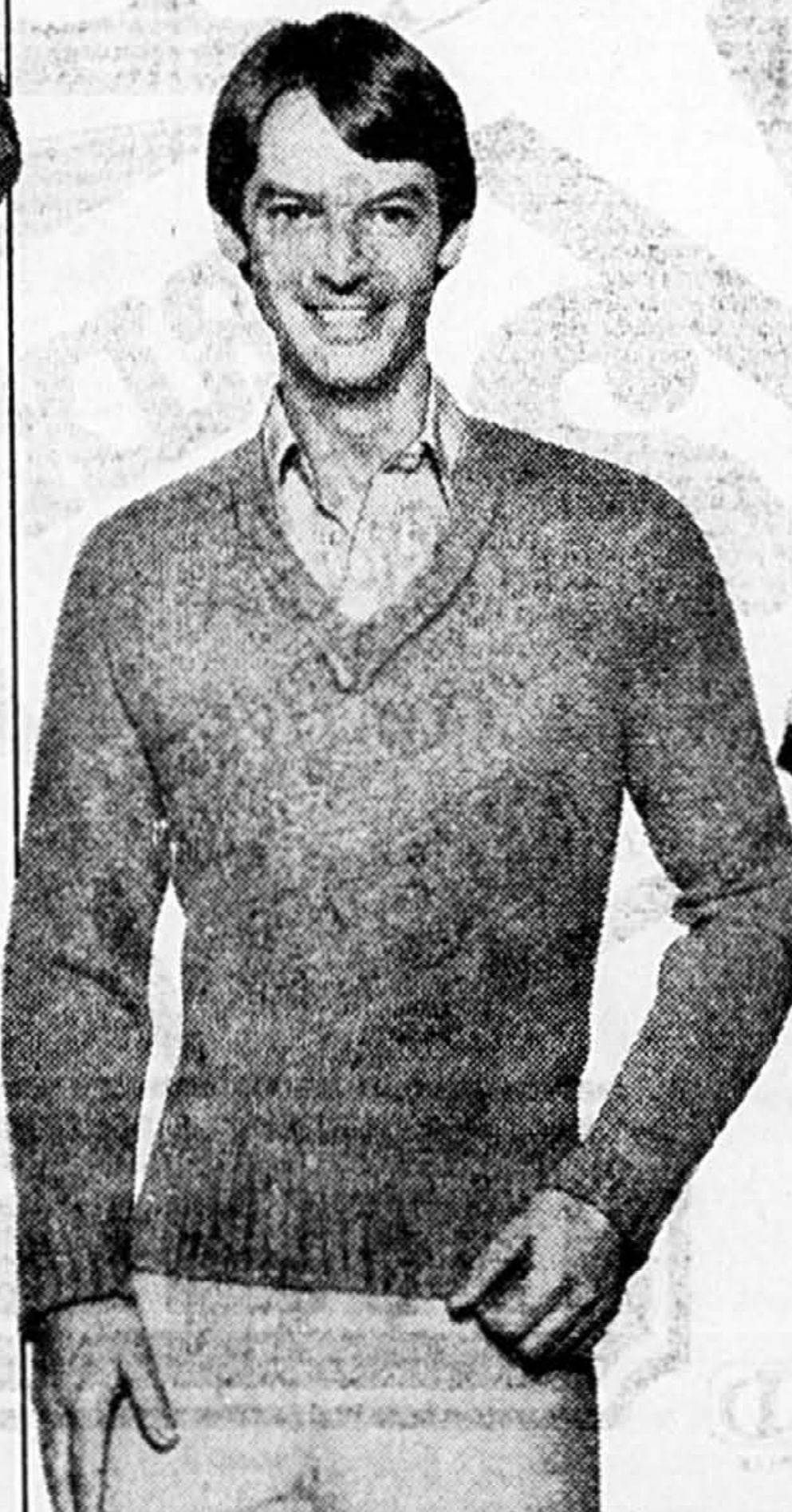
Costumes

Tous les costumes sont en solde

Un assortiment exceptionnel de beaux costumes deux ou trois pièces offrant la qualité Tip Top renommée. Pure laine ou laines mélangées. Des coupes, des couleurs et des tailles pour tous. Profitez de nos prix modiques d'avant-Noël. Economisez à partir de **99⁹⁶**

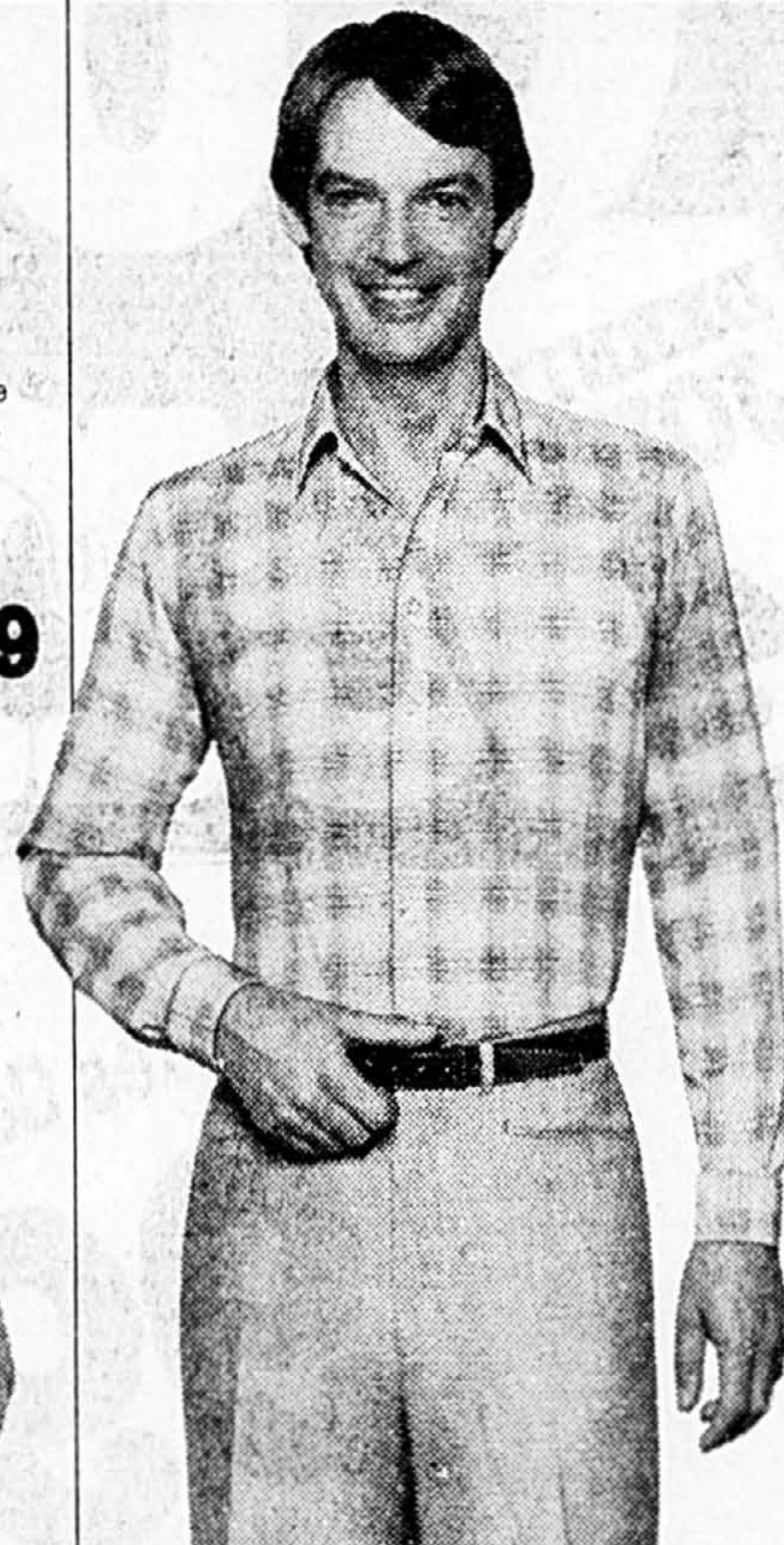
Chandails

Un grand assortiment de chandails, notamment des shetlands, et d'autres en laine d'agneau, se prêtant bien au lavage. Vaste choix de cardigans et de modèles à col en V, à encolure ras du cou, ou à col roulé, offerts dans une gamme de coloris et de motifs en vogue. Prix cour. jusqu'à \$45.00 à partir de **18⁹⁶**



Robes de chambre

Le traditionnel cadeau de Noël à des prix modiques! Faites votre choix parmi notre gamme étendue de modèles de confection canadienne de haute qualité et lavables, offrant des coupes et des coloris superbes. Une seule taille pour tous! Prix cour. jusqu'à \$37.50 à partir de **26⁹⁹**



Chemises sport

Grand choix de modèles à carreaux confectionnés en fines teintes, à fini broissé ou non. Large gamme de teintes unies. Lavables, sans repassage. Prix cour. jusqu'à \$28.50 à partir de **13⁹⁶**

Des changements technologiques à la société d'Etat qui prendra la relève des Postes

OTTAWA (PC) — M. André Ouellet a fait savoir, hier, que le gouvernement fédéral favorisera des changements technologiques importants à la société d'Etat qui remplacera le ministère des Postes.

Témoignant devant le comité mixte des Communes et du Sénat qui étudie les implications de cette transformation, le ministre a déclaré «qu'il ne serait pas sage de priver les postes de cette évolution des communications».

Il s'agit de la transmission électronique du courrier à des terminaux ou téléviseurs à la maison reliés à une banque de données.

Cette technologie a été développée par plusieurs organisations, dont le ministère fédéral des Communications qui l'a baptisée Telidon.

M. Ouellet a cependant précisé que le projet de loi va être modifié de façon à empêcher les postes de monopoliser la transmission électronique du courrier.

postes n'exerceront pas un monopole dans ce domaine.»

L'article 15 cite les exceptions aux privilèges exclusifs des postes de livrer le courrier.

La Canadian Telecommunications Carriers Association, par exemple, a exprimé la crainte que les postes pourraient elles aussi fournir des services de télécommunications.

Les membres du comité parlementaire tiennent à ce que les termes de la loi soient suffisamment clairs pour que les pouvoirs de la nouvelle société d'Etat soient limités juridiquement dans les domaines définis par le Parlement.

C'est ainsi que le député conservateur Perrin Beatty a proposé que le mot «lettre» soit défini, afin que les postes ne puissent pas exercer un monopole sur la transmission d'un message, d'un renseignement ou de toute autre communication électronique.

Article 15

«Nous allons inscrire à l'article 15, a dit M. Ouellet, que les

A quoi sert le passe-partout de D-P?

CLINIQUE MÉDICALE DOCTORS' REPLACEMENT SERVICE

Depuis 1972
6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Gynécologie, Ophthalmologie,
Médecine interne, Pédiatrie, Dermatologie
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi..... 10h à 17h
Dimanche..... 10h à 14h
MÉDECINE FAMILIALE — SERVICE D'URGENCE DE 24 H
TÉL. 731-1186

FAITES DE MEILLEURES PHOTOS

Nous offrons un COURS DE 5 SEMAINES sessions d'après-midi et du soir sur la photographie.

10 HEURES DE COURS pour \$40 seulement
à l'École populaire de photographie
490, rue Guy (Guy et Notre-Dame), 3e étage
Pour inscription, veuillez appeler: 931-2248

école populaire de photographie
Une division de Professionnels Illustrateurs Photographie

PLACE VERTU • CENTRE LAVAL • LES GALERIES NORMANDIE • MAIL CAVENDISH • LES GALERIES D'ANJOU • PLACE VERSAILLES
LES PROMENADES ST-BRUNO • FAIRVIEW CENTRE (POINTE-CLAIRE) • CENTRE ALEXIS NIHON • MAIL CHÂTEAUGUAY • LE CARREFOUR LAVAL
CARREFOUR DE L'ESTRIE (SHERBROOKE) • MAIL CHAMPLAIN (BROSSARD) • PLACE VILLE-MARIE • CARREFOUR RICHELIEU (ST-JEAN)

Le projet de réforme du Code civil est trop timide, dit le Conseil du statut de la femme

■ QUEBEC — Bien qu'il éprouve une certaine satisfaction à l'endroit du projet de réforme du Code civil et du droit de la famille, le Conseil du statut de la femme estime que le législateur est devenu timide, voire même conservateur en de nom-

l'âge requis pour se marier, du nom des enfants, des droits et devoirs des époux ainsi qu'au chapitre de la résidence familiale. Le Conseil préconise en effet le «no-fault» devant les tribunaux au moment où il faut légaliser le divorce ou la séparation de corps. L'organisme estime que le projet de loi en extension du système actuel du coupable ne fera que perpétuer les tristes parodies que sont les procès de divorce. Il préconise que le constat de rupture, déposé au tribunal, soit la seule procédure obligatoire pour obtenir un divorce ou une séparation de corps. Mme Bonenfant a même menacé

de faire une lutte d'arrache-pied pour obtenir des modifications au projet de loi à ce chapitre. En somme, le C.S.F. favorise une démarche humaniste dans les cas difficiles de rupture. C'est pourquoi il presse le gouvernement de créer un tribunal de la famille qui offrirait des services de différents experts. On estime que le fait d'obliger les époux à la vie commune et à la fidélité n'a pas sa raison d'être dans un Code civil, que ces aspects de la vie à deux relèvent de la responsabilité et des choix des couples eux-mêmes. L'organisme trouve injustifiable que seul un droit d'habitation sur la résidence fami-

liale puisse être accordé à une femme lors d'une séparation de corps. On soutient qu'il faudrait considérer l'apport du conjoint à l'accroissement de l'actif par son activité au foyer, sa collaboration à l'entreprise ou à la carrière de son époux ou encore son apport financier à la résidence familiale. **Du nom des enfants** Le Conseil du statut de la femme se prononce contre le libre choix dans le nom de l'enfant. Il maintient sa position sur le double nom (celui de la mère et celui du père) pour éviter des désaccords entre les parents et pour empê-

cher que le nom du père soit privilégié à cause du manque de tradition à ce chapitre. De l'âge de se marier, le C.S.F. approuve l'article du projet qui suggère de porter cet âge à 18 ans mais il refuse que l'on accorde à un juge un pouvoir de discrétion à cet égard en soulignant que cela pourrait être une source d'injustice et de discrimination. Enfin, l'organisme tient à ce que le Québec rapatrie toute la juridiction en matière de divorce car l'actuel chevauchement des juridictions et le provincial et le fédéral crée une situation intenable au niveau judiciaire.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

breuses matières alors qu'il aurait fallu ouvrir des voies nouvelles.

Selon la présidente, Claire Bonenfant, les rédacteurs du projet de loi 89 auraient pu faire preuve de plus d'audace en matière de divorce et de séparation, au chapitre de

VOUS REGRETTERIEZ DE L'AVOIR MANQUÉ!

Consultez notre supplément publicitaire inséré dans la presse d'aujourd'hui

la course aux aubaines

Et c'est reparti chez IGA/Boniprix! Les aubaines fileront encore à toute allure dans les allées de votre magasin jusqu'au samedi 29 novembre 1980. Profitez-en!



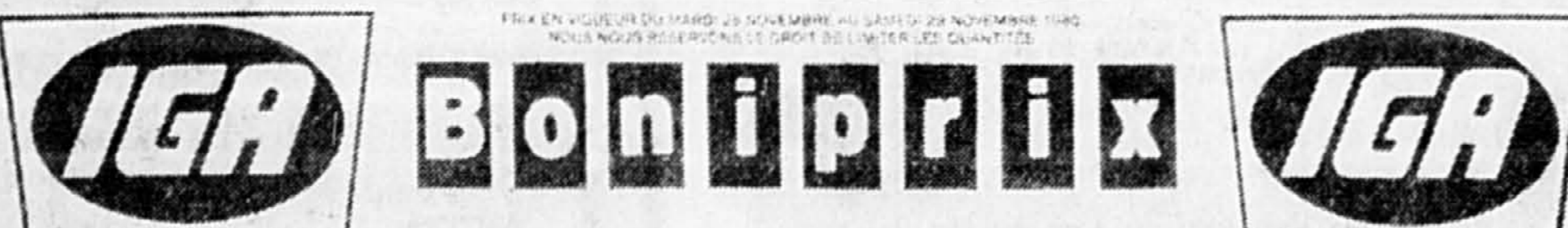
RÔTI DE CÔTES CROISÉES
BOEUF CATEGORIE CANADA "A"
1.98
LB

RÔTI DE PALETTE
COUPE RÉGULIÈRE
BOEUF CATEGORIE CANADA "A"
1.48
LB

SEVEN-UP
BOUTELLES CONSIGNÉES
ROTI 750 ml
6/1.89

LÉGUMES ASSORTIS
CANADA DE CHOIX
IDEAL
3/1.00

LAITUE ICEBERG
DE CALIFORNIE
CANADA NO 1
GROSSEUR 24
CHAQUE
59¢



Willson

Meubles de bureau à prix spécial

Vos suggestions-cadeaux pour Noël

Le solde se termine le samedi 29 novembre 1980

BUREAU MINISTRE WILLSON 60" x 30"
Garantie d'un an contre les défauts de matériaux et de fabrication. Un modèle sobre, aux lignes élégantes. Deux tiroirs à dossiers et deux tiroirs de rangement, un panier à crayons à trois compartiments. Serrure incluse. Brun et teck, amande et noyer, noir et noyer. Prix cour. Willson \$219.95

106.95 Prix spécial ch.
189.99 Prix spécial ch.

75.99 Prix spécial ch.
124.99 Prix spécial ch.

CLASSEUR DEUX TIROIRS
Classeur format légal, avec serrure. Une superbe façon de ranger les travaux scolaires, les factures et le courrier, etc. Les tiroirs glissent en douceur et en silence. Profondeur 24", hauteur 29 1/2" (environ). Choix de brun ou amande. Prix cour. Willson \$84.95

GARANTIE
Tous les bureaux Willson sont fabriqués au Canada, pour Willson exclusivement, avec des normes de qualité très sévères. Tous les bureaux sont garantis un an contre les défauts de matériaux ou de fabrication. Les nombreuses autres caractéristiques spéciales font des bureaux Willson le meilleur achat qui soit.

78.99 Prix spécial ch.
159.99 Prix spécial ch.

FAUTEUIL INCLINABLE EXPRESS
Un fauteuil confortable, à prix fort agréable à l'occasion de Noël. Siège et dossier rembourrés de mousse épaisse. Recouvrement de vinyle facile d'entretien, siège en tissu. Brun ou beige. Prix cour. Willson \$87.99

BUREAU MINISTRE WILLSON 54" x 24"
Deux spacieux tiroirs de rangement et deux tiroirs à dossier. Barre de verrouillage dissimulée. Brun avec dessus teck ou amande avec dessus noyer. Garantie de 1 an. Prix cour. Willson \$189.95

Willson
Place Bonaventure
389 ouest, rue Saint-Jacques
2020, rue Université
Place Alexis-Nihon
Carrefour Laval
Promenades St-Bruno
Place Vertu
Place Newman LaSalle

861-1578
849-5761
845-5264
937-3579
681-6427
461-1112
337-7312
363-4804



Des élections référendaires

La proposition d'élections référendaires rendue publique hier par l'exécutif régional du Parti québécois de Montréal-Ville-Marie va peut-être fournir un intéressant sujet de discussion aux membres du Conseil national du parti les 6 et 7 décembre prochain. Mais pour peu que le gouvernement fédéral, la Cour suprême du Canada ou le Parlement britannique impose quelque délai à la réalisation du projet Trudeau de rapatriement unilatéral de la constitution, il s'agira tout au plus d'un exercice purement académique.

En suggérant au premier ministre Lévesque de déclencher

des élections générales qui porteraient sur la souveraineté-association, les dirigeants péquistes de Ville-Marie posent en effet deux conditions à la remise en pleine lumière de l'option mise en veilleuse présentement: que la Cour suprême reconnaisse la constitutionnalité de la démarche entreprise par Ottawa et que le gouvernement britannique accède à la demande de M. Trudeau.

Un exercice purement académique

Or, si on tient compte du temps que mettra vraisemblablement le plus haut tribunal du Canada à se prononcer et aux débats que livreront probablement les parlementaires britanniques avant de retourner au Canada l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, il est fort

possible que le premier ministre Lévesque soit contraint d'appeler une élection générale avant que l'irréversible ne soit survenu. Auquel cas, selon la proposition du PQ de Montréal-Ville-Marie, il ne saurait être question de faire de la souveraineté-association l'enjeu principal du prochain scrutin.

En attendant, la proposition publiée hier, et dont LA PRESSE livrait l'essentiel dans son édition de samedi dernier, aura au moins permis de constater que, si les militants de Ville-Marie ne souscrivent pas formellement au souhait de déclaration unilatérale de l'indépendance du Québec mise de l'avant par l'avocat québécois Guy Bertrand, ils s'affichent néanmoins comme résolument souverainistes. A condition toutefois que la majorité des électeurs les appuient en ce sens à l'occasion d'une élection. Ce qui, six mois à peine après le référendum, apparaît, c'est le moins qu'on puisse dire, hautement problématique.

Marie Charest veut revenir

L'intention manifestée par l'ancien leader parlementaire de l'Union nationale, Maurice Bellemare, de faire un retour en politique si sa santé le lui permet, n'enchant pas du tout les partisans de Marie Charest, ex-secrétaire du député de John-

son et candidate dans cette circonscription lors de l'élection partielle du 17 novembre. Cette dernière n'entend pas laisser sa place à Maurice Bellemare si ce dernier décide de revenir comme candidat dans cette circonscription qu'il a représentée à l'Assemblée nationale de 1974 à décembre de l'année dernière.

Marie Charest, après avoir occupé le poste de secrétaire particulière de ce dernier pendant sept ans, vient en effet d'être nommée au bureau du nouveau leader parlementaire de l'UN. Serge Fontaine, député de Nicolet-Yamaska qui a remplacé récemment à ce poste son collègue de Richmond, Yvon Brochu, qui a annoncé son retrait, pour des raisons personnelles, de la vie politique active. De plus, Marie Charest qui s'est classée troisième lors des partielles de Johnson avec plus de 4,000 voix, entend à nouveau être candidate lors des élections générales prévues pour le printemps. Elle continuera d'ailleurs à faire du «bureau de comté» dans la municipalité d'Acton Vale.

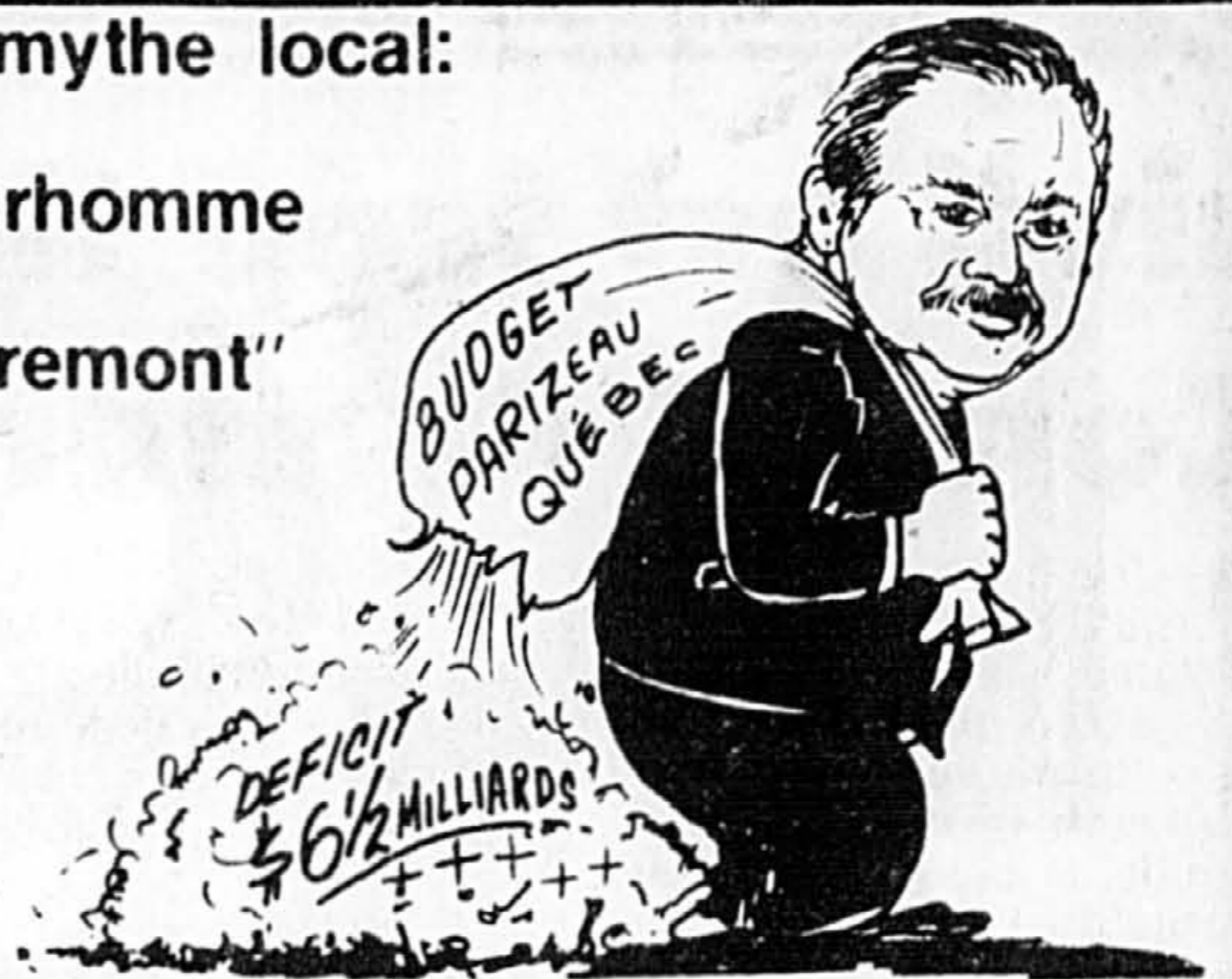
Autre opposition à Trudeau

Comme il fallait s'y attendre, le Mouvement Québec Français s'oppose au projet Trudeau de rapatriement unilatéral de la constitution canadienne.

Dans un mémoire présenté, hier, à la presse et remis lundi au premier ministre Lévesque, le MQF dénonce plus particulièrement la menace que, selon lui, la réforme proposée fait planer sur la constitutionnalité de la loi 101. Soulignant que la Cour suprême du Canada a déjà fait s'écrouler tout un pan de la politique linguistique du Québec, les auteurs du mémoire affirment que la bilinguisation institution-

Notre mythe local:

"Le surhomme d'Outremont"



nelle prévue par le plan Trudeau enlèverait au Québec un de ses pouvoirs essentiels pour assurer sa survie culturelle.

Autorité exclusive du Québec

Les membres du MQF exigent qu'avant d'être adoptée par Londres, la proposition du gouvernement fédéral devrait au minimum «reconnaître l'autorité exclusive du Québec en matière d'éducation, de langue et de culture» et abolir l'article 133 de la constitution actuelle au profit des mesures prévues par la loi québécoise sur les langues officielles et invalidées par la Cour suprême.

Interrogé quant à la possibilité que le mouvement qu'il représente reprenne le genre d'actions concrètes et populaires, comme des manifestations publiques, qui ont fait sa renommée lors des débats sur la loi 63, il y a une dizaine d'années, Guy Bouthiller a indiqué qu'à l'heure actuelle, la campagne se limite surtout à la diffusion de textes visant à sensibiliser la population et à la collecte de signatures de la pétition publique organisée

sous l'égide du groupe Solidarité-Québec.

Est pris qui croyait prendre

Plus de 10,000 copies de cette «carte postale» circulent présentement dans le comté de l'Assomption, où le candidat libéral André Ouellette (pas celui d'Ottawa) va tenter de déloger le ministre des Finances, Jacques Parizeau. Comme le hasard peut faire bien les choses, c'est ce même monsieur qui est le directeur de la Commission scolaire Le Gardeur, qui a délégué 11 personnes au congrès du «National Education Board», à Las Vegas, qui s'est malheureusement terminé tragiquement pour deux personnes. Normalement, lors de ce genre de congrès, les commissions scolaires, quand elles le font, délèguent deux ou trois personnes: André Ouellette est donc maintenant placé dans une situation plutôt délicate pour suggérer aux électeurs de se débarrasser «de l'homme de 6 milliards...» Surtout que les déboursés de la commission scolaire pour ce congrès sont de l'ordre de \$10,000...

Trudeau sera à Montréal dimanche

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, prendra la parole à l'occasion d'un déjeuner-bénéfice du Parti libéral le 30 novembre à Montréal.

Le bureau du premier ministre a confirmé la nouvelle hier en soulignant que M. Trudeau tra-

tera vraisemblablement des politiques constitutionnelle et énergétique de son gouvernement.

La dernière visite du premier ministre Trudeau au Québec remonte au 10 octobre alors qu'il prononçait un discours devant la Chambre de commerce et d'Industrie du Québec métropolitain.

MAGNETOPHONE CASSETTES AVEC DOLBY à partir de \$169.95
CASSETTE 60 MINUTES TDK à partir de \$2.29
VIDÉO-CASSETTE 6 HRES Vendu à la douzaine seulement \$1895 ch. Prix de détail sugg. \$36.95
CERWIN VEGA Grand spécial Cerwin Vega SUR PLACE SEULEMENT

ENSEMBLE DU MOIS... Sansui ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE DE HAUTE QUALITÉ COMPRENANT:
 90 WATTS RMS TOTAL
 • Table tournante Akai, modèle APB-10, avec cartouche magnétique AT-13 incluse.
 • Récepteur stéréo Sansui, modèle R-50 de 90 watts RMS, total avec distorsion harmonique de 0.09%
 • 2 haut-parleurs à 3 voies Executive, modèle 50, de 120 watts RMS total

SAUCIER DE BON PRIX \$589.95

RABAIS ALLANT DE 30% JUSQU'À 70%
SUPER-SÉCIAUX DE FIN D'ANNÉE

35 UNITÉS TABLES TOURNANTES AKAI, MODÈLE APB-10 \$99.95
12 UNITÉS TABLES TOURNANTES AKAI, MODÈLE APB-100 \$119.95
40 UNITÉS Technics DIRECT DRIVE \$435.99
14 UNITÉS TABLES TOURNANTES AKAI, MODÈLE APB-347 \$199.95

RCA Sélectavision Magnétophone à cassette de 6 heures. Modèle VDT 600. \$997
SPECIAL POUR L'AUTOMOBILISTE PIONEER Lecteur de cassette AM/FM stéréo Pioneer, modèle KPX-1000 avec ampli de 40 watts RMS et 2 haut-parleurs à 3 voies. \$399.95
Panasonic RCA VHS Magnétophone portatif programmable à cassettes de 6 heures et alimentation triple. Caméra vidéo couleur avec zoom couleur à focale variable. \$1,998.50

PIONEER Récepteur stéréo Pioneer, modèle SE-60 de 110 watts RMS total. \$399.95
PIONEER Récepteur stéréo Pioneer, modèle SE-60 de 110 watts RMS total. \$489.95
Technics Ensemble stéréo Technics, modèle SA-500 de 110 watts RMS total. \$749.95
Sansui Récepteur stéréo AM/FM Sansui, modèle R-70 de 120 watts RMS total. \$799.95

ET PLUSIEURS AUTRES GRANDS SPÉCIAUX EN MAGASIN
 PROFITEZ DES AVANTAGES QUE J.M. SAUCIER ÉLECTRONIQUE LTTÉ VOUS OFFRE: CHARGES MAÎSE MISE EN MARCHÉ DE CÔTÉ. CREDIT OFFERT. CREDIT ACCÉPTE. POSSIBILITÉ DE CREDIT.

TÉLÉCOULEUR A UN SAUCIER DE BON PRIX SUR PLACE SEULEMENT
RCA 14" - 20" - 26" \$399.95
Panasonic 14" - 20" - 26" \$489.95
SHARP 10" - 14" - 20" \$749.95

ÉCRAN DE 62" PROJECTEUR COULEUR AVEC ÉCRAN GÉANT DE 62" INCHES. QUARTZ. MEUBLE CABINET POUR T.V. LENTILLE AVEC SUPPORT DE LUXE ET TÉLÉCOULEUR PANASONIC. \$1250
TÉLÉCOULEUR \$1250
TÉLÉVISEUR 12" \$84.95

J.M. SAUCIER ÉLECTRONIQUE LTTÉ
 10090, SAINT-LAURENT (Entre Fleury et Savé) 389-3541 • 389-3542

DERNIERS 4 JOURS
GIGANTESQUE SOLDE
 à l'entrepôt
 PLUS DE 10,000 PORTES DE \$1.00 À \$7.00
 DESSUS DE COMPTOIR À DES PRIX TRÈS BAS

VENEZ PROFITER DU GRAND SPÉCIAL SUR NOS VANITÉS

DIMENSIONS	PRIX	DESSUS PREMOULE AVEC BOUTS FINIS	DIMENSIONS	DESSUS LAVABO SIMPLE EN SIMILI-MARBRE
24"	\$44.00	\$15.50	25"	\$71.40
30"	\$50.00	\$20.50	31"	\$79.20
36"	\$54.00	\$20.50	37"	\$87.00
42"	\$65.00	\$25.50	43"	\$103.60
48"	\$69.50	\$25.50	49"	\$118.20
60"	\$82.50	\$30.50	60"	\$157.80

Modèle Chambly

Plus de 1,000 MODULES DE CUISINE DISCONTINUES À DES PRIX TRÈS BAS
GREGG

Le Centre de l'Armoire de Cuisine
 Depuis 1719
 Mercredi 9h à 5h p.m.
 Jeudi, vendredi 9h à 9h p.m.
 Samedi 9h à 5h p.m.
 Dimanche 10h à 4h p.m.
 1351 B, boul. Ampère, Boucherville
 Tel.: 527-1353
 L'entrepôt est fermé le dimanche

1351 B, AMPÈRE, BOUCHERVILLE
 MONTREAL POINT TUNNEL L.-H. LAFONTAINE
 ROUTE 20 QUÉBEC

ÉCONOMISEZ

Y'A DU PEPSI À PETIT PRIX CHEZ DOMINION



PEPSI ET DIET PEPSI

**... LE CHOIX DU
BON GOÛT
À BON COÛT!**

BOUTEILLE CONSIGNÉE
(PLUS DÉPÔT)

CARTON DE 6 BOUT.
DE 750 ml

PRIX SPÉCIAL!

1.98

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 2 décembre 1980 dans tous les Supermarchés Dominion
de la région de Montréal (sauf, St-Bruno, Beloeil, St-Jean, Châteauguay et Valleyfield).
Les supermarchés Dominion Limitée

**Dominion en a
des bonnes choses!**

Cherchez bien dans ce journal

VOUS Y TROUVEREZ NOTRE CIRCULAIRE REMPLIE D'AUBAINES COMME CELLES-CI!

RÔTI DE PALETTE
COUPE ORDINAIRE DE BOEUF CANADA CATÉGORIE A



1.58
LB

PRIX SPÉCIAL!

RÔTI DE CÔTES CROISÉES
DE BOEUF CANADA CATÉGORIE A



2.18
LB

PRIX SPÉCIAL!

BANANES DES TROPIQUES



.25
LB

PRIX SPÉCIAL!

JUS DE TOMATES DE FANTAISIE DOMINION
BTE 48 OZ LIQ.



.59

PRIX SPÉCIAL!

CERTIFICATS-CADEAUX DOMINION

Les certificats-cadeaux Dominion se donnent très bien à Noël et en toute occasion. Ils sont offerts en coupures de \$1, \$5, ou \$10. Vous aurez plus de détails en vous adressant à votre gérant ou en téléphonant au (514) 343-3041. Nous serons heureux de vous aider.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 2 décembre 1980 dans tous les Supermarchés Dominion de L'île de Montréal, Laval, St-Jean, Rive-Sud, Repentigny, Joliette, Rosemère, St-Eustache, St-Jérôme, Ste-Agathe, Lachute, Châteauguay et Valleyfield.
Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion en a des bonnes choses!

DÉCISION DE LA COUR D'APPEL

Désourdy Construction ne pourra exploiter sa carrière de Saint-Jean

■ La compagnie Désourdy Construction, qui, il y a deux ans, avait obtenu un mandamus forçant les autorités municipales de Saint-Jean à lui accorder le permis nécessaire à l'exploitation d'une carrière, sur des terrains achetés en 1962, ne pourra mettre cette opération en branle.

Dans une décision unanime, en effet, les juges Crête, Bisson et Kaufman, de la Cour d'appel, viennent d'annuler le jugement préalablement rendu en Cour supérieure, et qui se reposait sur les droits prétendument acquis par Désourdy, avant qu'un règlement de zonage ne vienne prohiber une carrière dans ce secteur de Saint-Jean.

Selon la théorie développée au fil des années, les droits d'un justiciable ne peuvent être ainsi affectés par un règlement de zonage adopté à la suite d'un début d'exploitation.

Mais, de souligner le juge Bisson, encore faut-il que cette mise en oeuvre ait été sérieuse.

Dans ce cas-ci, tout ce que la compagnie avait fait, avait été d'enlever du «mort-terrain» sur une partie infime du vaste terrain acquis, quelques années après son achat.

Selon Désourdy, ces travaux lui avaient alors coûté entre \$8,000 et \$10,000, cependant que les représentants de la ville ont plutôt évalué ces déboursés à \$2,000 ou \$3,000.

Et ce n'est qu'en 1974, par la suite, que la compagnie avait commencé ses démarches pour obtenir un permis d'exploitation à la fois du Service de protection et de l'environnement du Québec, puis de la ville elle-même.

Mais déjà, en 1968, le règlement de zonage prohibant telle entreprise à cet endroit avait été adopté.

Le tribunal rappelle que M. Raymond Désourdy a lui-même admis que cette exploitation requerrait un investissement d'environ \$1 million.

Conséquemment, de dire le juge Bisson, il y a aucune commune mesure entre les travaux exécutés en 1963 ou 1964 et ceux qui devaient être faits pour exploiter une carrière.

Il n'y a donc pas eu telle exploitation. Et pour qu'il y ait droits acquis, il ne suffit pas seulement d'une intention. Il faut une mise en oeuvre réelle, même si c'est sur une échelle réduite.

Ce qui n'est pas le cas ici.

Condamné trop souvent pour s'en souvenir

■ Devant les tribunaux comme ailleurs, il suffit apparemment de prendre l'habitude...

Et c'est ce qu'a réussi le jeune B. Le Growe, qui hier, comparait devant le juge André Chaloux sous l'accusation d'avoir endommagé l'automobile d'un Montréalais, dans le centre-ville.

Fort malheureusement pour lui, le plaignant était encore au poste de police, pour porter plainte, lorsqu'il y fut amené par des agents. Et il fut donc identifié sur place.

Devant la cour, son procureur insista pour obtenir un cautionnement, en soulignant qu'il ne s'agissait que d'un méfait, et pour un montant de moins de \$200.

Le vent tourna toutefois fort rapidement lorsque le procureur de la couronne exhiba au tribunal les antécédents du prévenu, et, surtout sa feuille de route pour 1980 seulement, montrant six condamnations différentes en dix mois.

Là encore, l'avocat de la défense voulut suggérer qu'il ne s'agissait que de délits minables.

Le juge Chaloux haussa toutefois rapidement le ton en soulignant que ces condamna-

tions à la demi-douzaine comportaient deux effractions dans des maisons d'habitation (punissables par la détention à vie), deux vols, une plainte de voies de faits avec intention de voler, et finalement un autre méfait.

S'adressant au prévenu lui-même, le magistrat lui demanda s'il se rappelait bien avoir subi toutes ces condamnations.

«Non, répliqua-t-il, je sais que j'ai eu des sentences ici et là, mais dire le nombre...?»

A nouveau, son procureur soumit que s'il n'avait eu que de courtes peines, ce devait être parce que les crimes reprochés n'étaient pas si sérieux que cela.

Outré, cette fois, le juge souligna que ce n'était pas parce qu'un juge, ou deux, ou trois, n'imposent que des châtiments légers, à répétition, qu'on doit laisser en liberté un jeune homme qui se fout de la propriété des gens, qui l'endommage ou la vole à l'envie, six fois par année, et qui va même jusqu'à assommer les gens dans la rue.

Et le jeune homme, comme de bien entendu, se vit refuser tout cautionnement jusqu'à son procès.

La pomme de terre du Québec

elle pousse presque sous votre fourchette

Cueillie chez nous, les voyages qu'elle subit sont courts: la qualité et la fraîcheur se conservent mieux. Qualité et fraîcheur = saveur supérieure



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Suspendu trois jours pour avoir refusé de répondre à son patron

■ Suspendu pour trois jours, parce qu'il avait refusé de répondre à un questionnaire que lui avait soumis son contremaître à la suite d'une manifestation des cols bleus devant l'hôtel de ville de Montréal. Un employé municipal, M. Paul Bigras, devra «perdre ces trois jours». C'est la décision que vient de rendre le juge Marc Brière, du Tribunal du travail.

décision d'un commissaire du travail qui avait déjà décidé que, dans les circonstances, cette suspension ne pouvait être mise sur le compte de ses activités syndicales, et que le fait de ne pas répondre aux questions de son supérieur ne constituait pas un simple prétexte, dans les circonstances.

Le juge Brière déclare donc que la preuve ne révèle aucune

discrimination de la part de la ville à l'endroit de l'appelant.

Les autorités municipales ont décidé de faire enquête, auprès de leurs employés, sur leur prestation de travail ce jour-là, et de sévir contre tous ceux qui avaient refusé de répondre au questionnaire qu'on leur avait présenté.

Le magistrat ajoute que, selon la jurisprudence établie, il n'y a par ailleurs pas lieu de tenir compte de la sévérité de la sanction, si ce n'est pour en dégager une présomption à l'effet que celle-ci ne serait pas véritablement imputable à la cause alléguée. Ce qui n'a pas été démontré dans ce cas.

Il va sans dire que la décision du juge Brière va s'appliquer aux nombreux cas du genre qui s'étaient produits à ce moment-là.

\$44,000 refusés pour un nez qui n'aurait jamais été fracturé

■ Une jeune fille qui avait réclamé \$44,000 de sa contremaîtresse et de la fabrique de lingerie pour qui elle travaillait, à la suite d'un «party de Noël» apparemment fort... tumultueux, en sera quitte, avec ses parents, pour défrayer maintenant les frais de cette poursuite que le juge Samuel S. Bard, de la Cour supérieure, vient de déclarer mal fondée.

LÉOPOLD LIZOTTE

La réclamation de la jolie Carole C. reposait principalement sur l'affirmation que sa patronne lui avait brisé le nez, en lui décochant à la figure plusieurs coups pour la calmer, au moment où elle faisait une crise d'hystérie. Et ce parce qu'elle croyait qu'une de ses compagnes

de travail, mêlée à un incident préalable, allait mourir.

En fait, on avait décidé de transporter cette dernière à l'hôpital, et c'est ce qui faisait crier la jeune Carole à «fendre l'âme», selon les témoins.

Dans les circonstances, sa contremaîtresse utilisa ce qu'un médecin devait décrire comme l'un des traitements de choc recommandés en telles circonstances. Soit un gifle. L'autre étant la douche froide, évidemment peu disponible dans les circonstances.

Le point déterminant de l'affaire, toutefois, c'est l'absence de preuve, dans le dossier médical, d'une fracture du nez, comme prétendu.

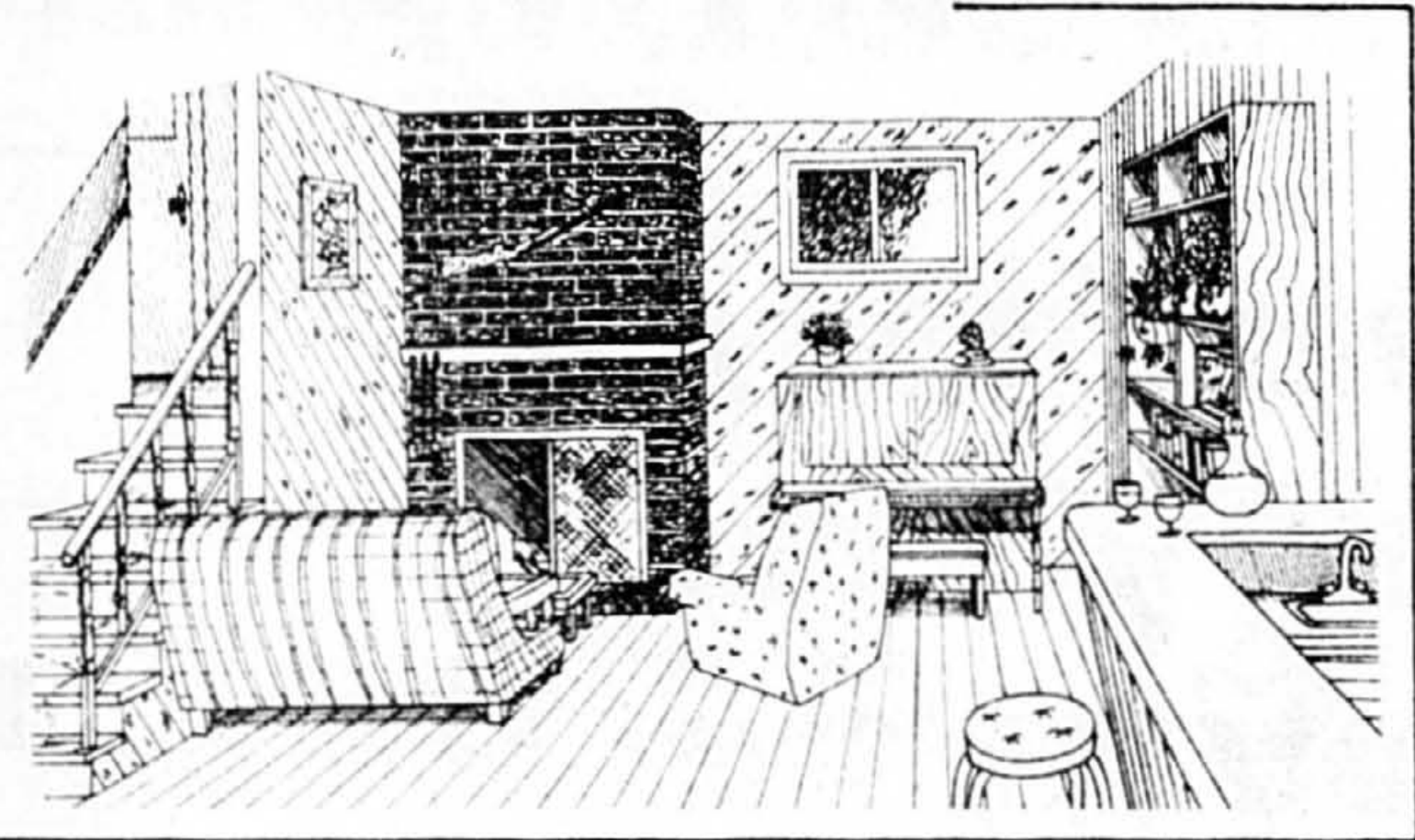
Le chirurgien d'office, à l'hôpital, avait plutôt représenté que

l'intervention qu'il avait pratiquée était généralement appelée «septochinoplastie», de corriger une déviation ou une obstruction nasale.

Déviation et obstruction qui n'étaient apparemment pas récentes, puisque, deux ans plus tôt, une autre radiographie prise quand la victime avait reçu un ballon sur la mâchoire, les avait montrés.

Interrogés en cour même, plusieurs témoins avaient pour leur part souligné que le nez de la jeune demoiselle, à part de présenter quelques égratignures dans son voisinage, était tout aussi dévié avant qu'après la gifle de la contremaîtresse, appliquée selon les «règles de l'art» soit à main ouverte et non à poing fermé.

EXIGEZ DES SPÉCIALISTES POUR RÉAMÉNAGER VOTRE SALLE de JEU



GARANTIE:

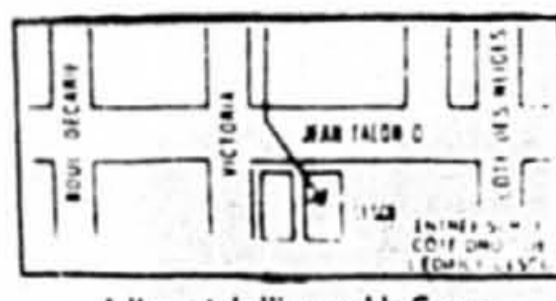
Nos 22 ans d'expérience en rénovation et notre solvabilité financière sont vos meilleures garanties.

COCHÉ LA CASE APPROPRIÉE

- grenier
- toit
- travaux de menuiserie
- mansarde
- bureau
- cuisine
- salle de jeu
- salle de bains
- autres travaux de rénovation

METROPOLITAIN

RÉNOVATION DE MAISON
4058 ouest, rue Jean-Talou



Heures d'ouverture: Dimanche de 11h à 17h.
Lundi, mardi, mercredi de 9h à 18h.
Jeudi, vendredi de 9h à 20h. Samedi de 9h à 16h.

Pour une consultation gratuite à domicile 482-0600



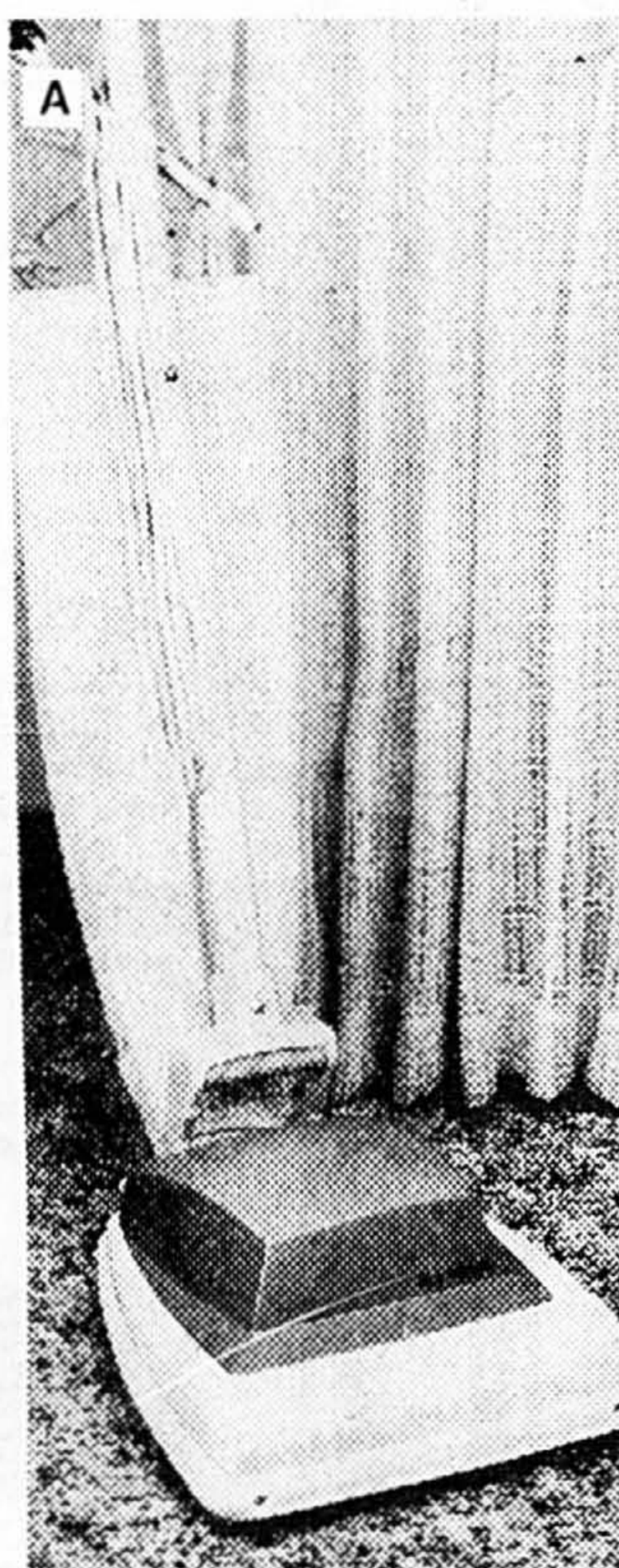
le Salon du Livre de Montréal 1980
Place Bonaventure du 25 au 30 novembre

Un grand spectacle à ne pas manquer!

- Plus de 100 000 titres à découvrir;
- cinq grands thèmes à explorer: les auteurs, la fabrication et l'illustration, les livres pratiques, la bande dessinée, l'histoire du Québec;
- plusieurs lancements, des conférences, des projections;
- des coupons-rabais d'un dollar à l'achat de volumes;
- tirage des plus beaux livres du Salon;
- et beaucoup, beaucoup d'autres choses...

Ouvert de 19h à 22h le 28, 10h à 22h le 29, 12h à 22h les 26, 27 et 28, 10h à 18h le 30.

Robuste et pratique aspirateur vertical



Prix Simpsons

129⁹⁹

A. Voici un aspirateur efficace conçu pour tous vos travaux de nettoyage. Modèle à 2 vitesses, manche 3 positions, pare-chocs. Poignée agrippante, ouverture sur le dessus pour changer le sac à poussière. Solide carter ABS. Cordon 18'. Modèle 9200.



Aspirateur avec «Powerhead»

B. Barre/brosse de battage pour nettoyage en profondeur! Réglage automatique pour longueur de mèches. Pare-chocs. Carter en acier estampé. Cordon 15'. Comprend 3 accessoires de nettoyage. Modèle 8200.

Prix Simpsons

169⁹⁹

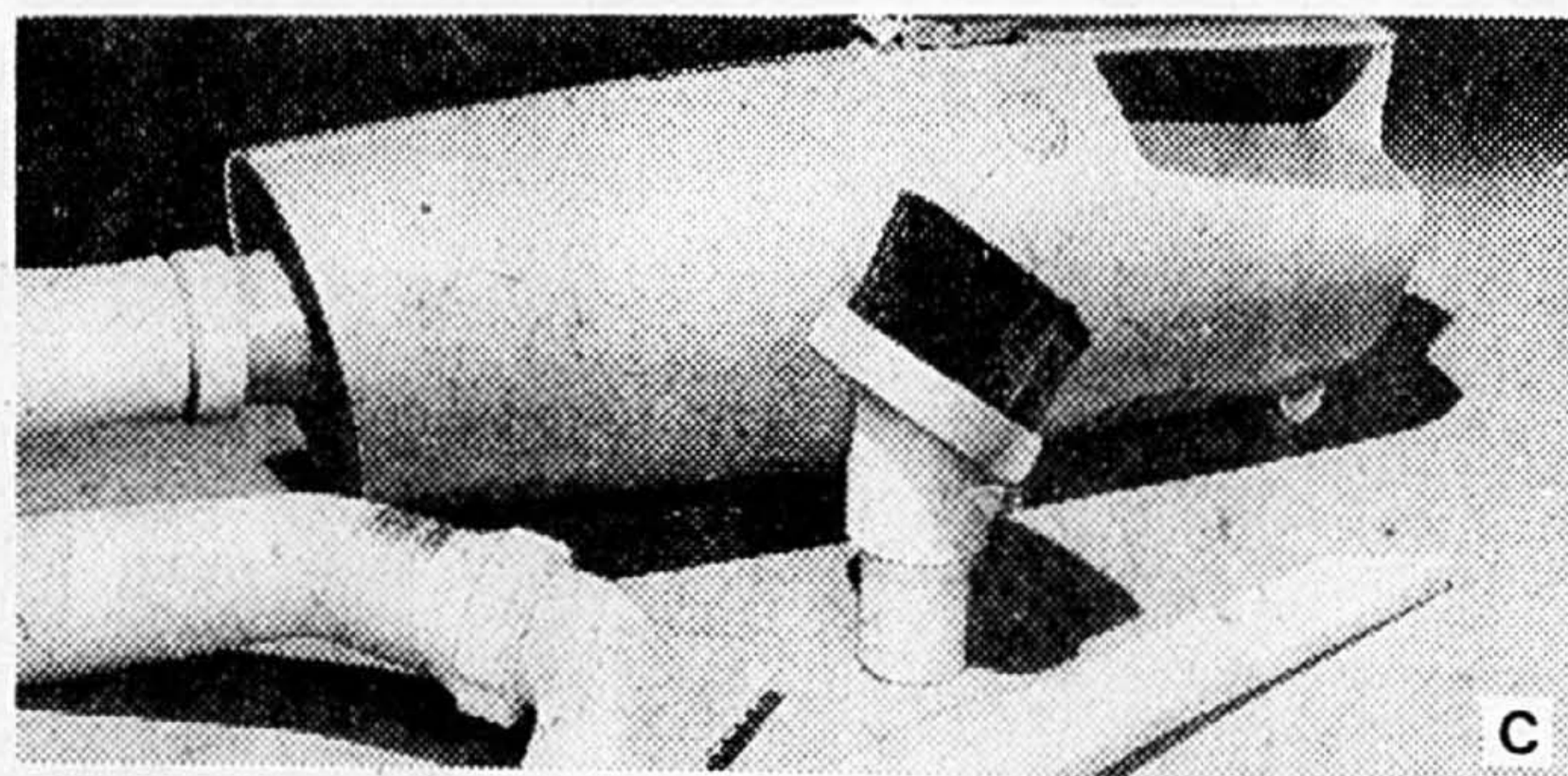


Les appareils «Beaemark» qui portent ce sceau vert, ont été mis à l'épreuve au point de vue qualité et ont été évalués par les laboratoires d'essai de la Fondation Canadienne de Recherche du Commerce de détail.

Tous les appareils «Beaemark» portent une garantie écrite incluse avec le manuel d'instructions. Service d'experts assuré à l'échelle du Canada.

Rayon 371, au sixième, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Aspirateur manuel

Prix Simpsons

64⁹⁹

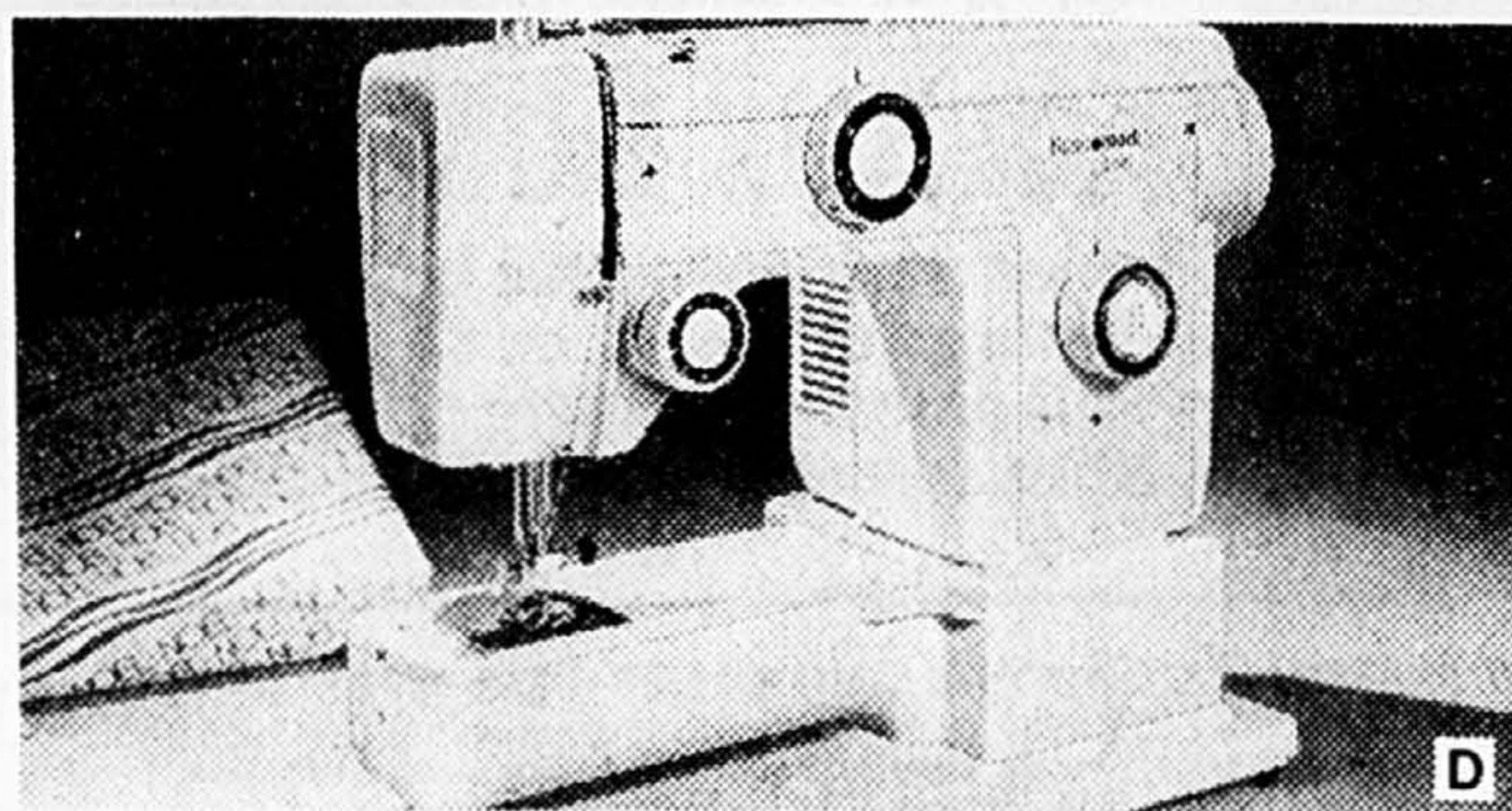
C. Carter en acier estampé ABS, cordon 15'. Comprend 3 accessoires: suceur plat, brosses pour épousseter et pour meubles capitonnés. Modèle 7000.

Machine à coudre

Prix Simpsons

239⁹⁹

D. Machine à coudre bras libre comprenant les caractéristiques suivantes: choix de 7 points d'une longueur de 4mm, griffe escamotable pour ravaufrage, guide-boutonniers incorporé et contrôle au pied. Construction en aluminium moulé. Modèle 3300.



Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



LE CRISTAL DE HONGRIE CHEZ SIMPSONS

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, le maître-graveur Szombathelyi qui devait faire des démonstrations de taille du cristal de Hongrie à partir d'aujourd'hui mercredi le 26 novembre, sera au cinquième étage chez Simpsons en ville seulement jeudi et vendredi les 27 et 28 novembre de 11h à 14h et de 17h à 19h ainsi que samedi le 29 novembre de 11h à 14h.

DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE

Le «compte» olympique grossit de \$225,194

■ Et ça continue... A mesure que le temps passe, le grand «compte» olympique, au lieu de s'estomper, grossit.

Et hier, il s'est alourdi de quelque \$225,194.38, à la suite d'une décision rendue par le juge Paul Reeves, de la Cour supérieure, dans un litige mettant aux prises les sous-entrepreneurs Potenco Inc. et Canadian BBR Limited, qui avaient effectué des travaux de précontrainte, lors de la construction du gros oeuvre du vélodrome.

C'est contre Charles Duranceau Limitée que la poursuite initiale avait été prise, mais cet entrepreneur s'est lui-même rabattu, si l'on peut dire, sur la Ville de Montréal, et celle-ci, à son tour, a appelé la Régie des installations olympiques en deuxième garantie.

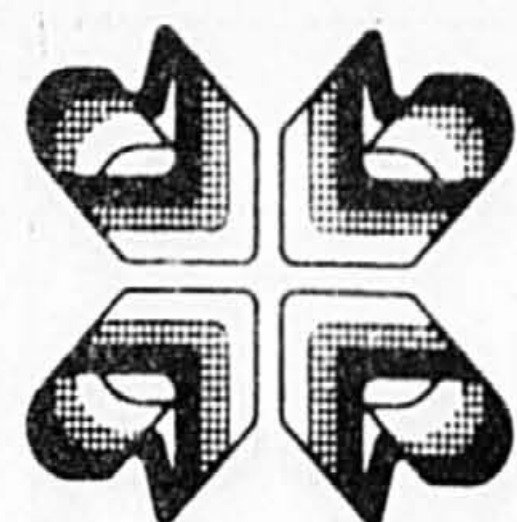
Et c'est celle-ci qui, finalement, devra payer, dans ce cas, sinon les pots cassés, tout au moins le béton coulé et les services rendus par ces deux firmes.

Au départ, c'est une somme de \$300,000 qu'elles avaient réclamée, mais suite à certains ajustements et aux transferts de certains crédits, le montant initial avait été ramené à \$259,480.

Devant la cour, certains item particuliers devaient être contestés comme étant grossièrement exagérés.

Mais, après étude du dossier, le juge Reeves en vient à la conclusion que ce contrat de sous-traitance ayant été rédigé selon la formule agréée par l'Association canadienne de la construction, la RIO, la véritable propriétaire des installations de la rue Sherbrooke, ne peut se soustraire à ses obligations.

Pour un montant réduit qui sera cependant grossi, on le devine bien, par les intérêts exigibles depuis l'inscription de cette poursuite.



fiducie populaire...
pour votre intérêt!

dépôt garanti

13%
1 an

(intérêts versés annuellement)

Une institution des Caisses Desjardins.

1405, boul. Henri-Bourassa est
Montréal, Québec H2C 1H1

(514) 382-2282

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

Taux sujet à changement sans préavis

Un placement extrêmement sûr dont le taux d'intérêt est garanti de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance et ce, sans frais d'adhésion, de gestion ou de fermeture.

Renseignez-vous sur notre gamme complète d'échéances et de taux.



FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

Bas prix intéressants! Deux bons appareils signés «RCA» et «Yorx»

VOL D'UNE AUTO CONFIEE POUR RÉPARATIONS

Un garagiste doit rembourser \$3,454 au client

■ Même si le propriétaire d'un garage fait signer à un client une formule le dégageant de toute responsabilité, en cas de vol de son véhicule, pendant qu'il s'y trouve pour réparations, cela ne signifie pas pour autant que le propriétaire de l'auto ne peut exercer un recours. Et le gagner.

C'est ce que vient de rappeler le juge Paul Robitaille, de la Cour provinciale, en condamnant Christin Automobile Inc. de la rue Sherbrooke, à Pointe-aux-Trembles, à rembourser M. Gérald Teasdale, d'Anjou, de \$3,454.

Le véhicule de ce dernier était disparu alors qu'il avait été confié à ce garage, pour réparations.

L'auto, selon la preuve, était stationnée à l'extérieur de l'établissement, et normalement, les clés auraient dû se trouver dans le bureau, mais on n'a pas établi de façon catégorique qu'elles s'y trouvaient effectivement.

Ce n'est d'ailleurs que lorsque le client a réclamé sa voiture qu'on s'est aperçu de sa disparition, les chiens de garde du garage n'ayant apparemment rien «signalé».

Le juge Robitaille, après avoir souligné que tout vol ne constitue pas forcément un cas de force majeure, et, pour s'exonérer, un garagiste doit tout au moins fournir des précisions ou des explications. En cas de doute, d'ajouter le magistrat, la loi de la preuve joue en faveur de la victime.

Dans ce cas-ci, conclut-il, il y a eu négligence grossière de la part de la défenderesse, et la clause de non-responsabilité ne peut définitivement pas jouer contre le requérant.

Il était bien dans le bois... mais dans le bois volé

■ Il y a quelques mois, lorsqu'un petit homme à forte moustache, que la police voulait présenter à la cour comme un rat d'hôtel, avait affirmé qu'il était plutôt un grand entrepreneur forestier, tout le monde avait souri.

A ce moment-là, il avait été appréhendé pour avoir soutiré les clés de pensionnaires de l'hôtel Loews La Cité, avenue du Parc, près de la piscine de l'établissement, pour aller s'emparer rapidement de leurs valeurs, dans leurs chambres.

Au juge qui devait décider s'il devait ou non être remis en liberté sous cautionnement, il avait alors représenté que l'avenir de son commerce, «Les Entreprises forestières Bonneau», nécessitaient sa présence continue.

Et, finalement, il avait obtenu de redevenir libre, mais à la condition qu'il aille demeurer avec le concierge d'un grand building de la Côte-des-Neiges, qui devait l'héberger.

Hier, par ailleurs, Michael Bonneau est soudainement réapparu devant le juge André Chaloux, et pour un délit qu'on n'avait définitivement pas prévu.

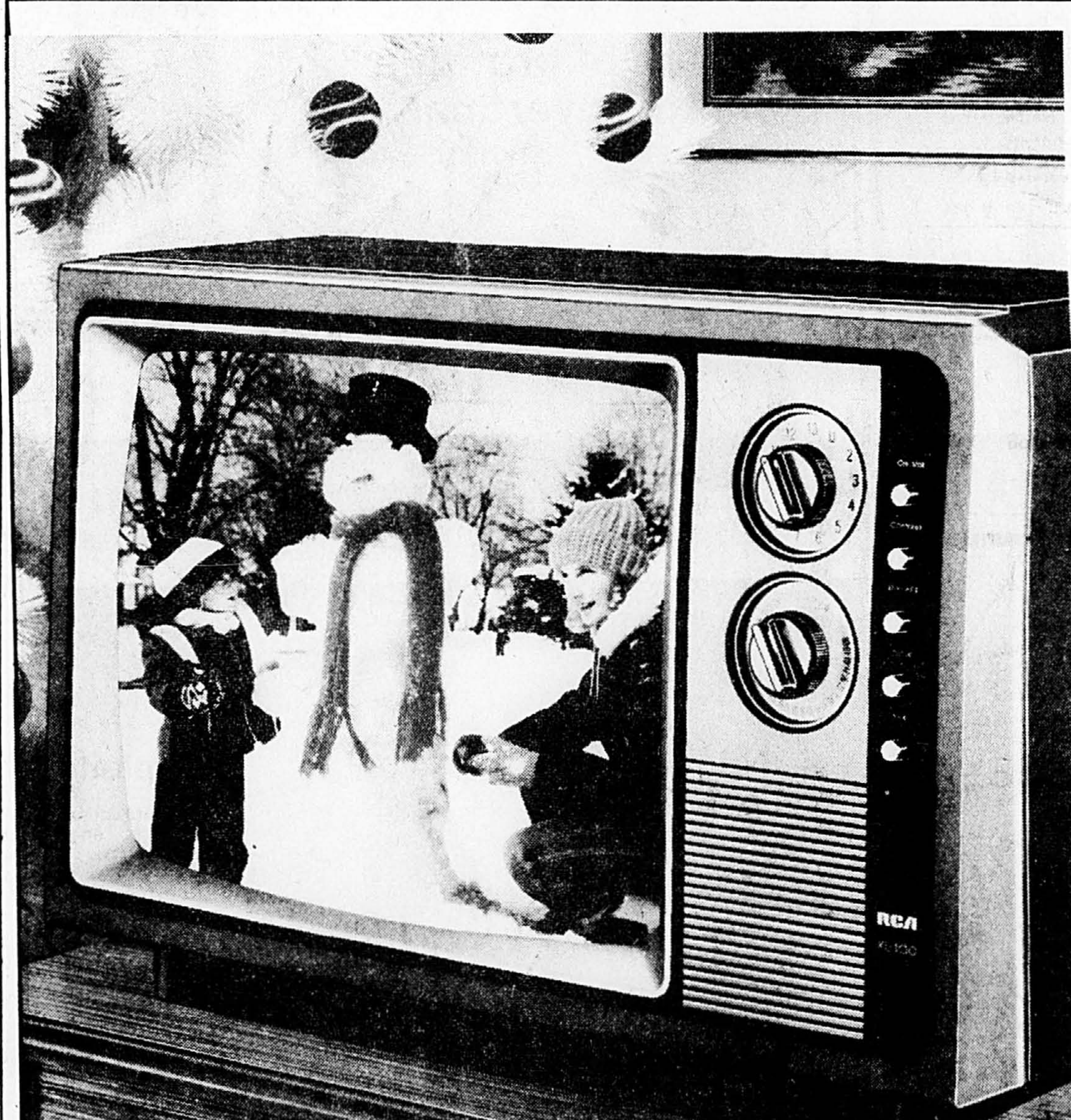
Soit le vol de... \$89,000 de bois, sur un terrain appartenant à un avocat montréalais, en bordure du boulevard Gouin, à Pierrefonds.

Tous le monde ou presque, revenant, ne fut-ce que partiellement, au chauffage au bois, il aurait en effet coupé une bonne partie de ce boisé pour le revendre aux possesseurs de tortues ou de foyers.

Pendant qu'il était à l'oeuvre, selon la police, quelqu'un était venu l'avertir qu'il ne faisait peut-être pas «bien», mais il avait montré à ce protecteur bénévole de l'environnement un papier prétendument signé par le propriétaire de l'endroit.

Ce qui aurait été totalement faux, évidemment. La police comme l'autorisation.

Le tribunal décidera donc, aujourd'hui, si cette fois encore, il pourra «ressortir».



Téléviseur-couleur portatif
43 cm (18")
«XL-100»
de «RCA»

Spécial Trans-Compagnie Simpsons

449⁹⁹

1. Le «RoomMate...» un excellent téléviseur 43 cm (18") muni du châssis «XtendedLife» 100% transistorisé. Contrôle couleur automatique. Antennes UHF/VHF incluses. De plus... tube-image «Super Acculine» à matrice noire. Coffret au beau fini ton argent. Env. 62 x 42.5 x 39 cm (24" x 16" x 15"). Modèle EER397.

Garantie: Pièces et tube-image garantis 3 ans. 3 ans de service à domicile dans la région desservie par Simpsons.

Cassettophone/radio «Yorx»

Spécial Trans-Compagnie Simpsons

\$88

2. Cassettophone de conception profilée, avec radio AM-FM à cadran de syntonisation genre vernier. Enregistrement 2 façons: à partir de la radio ou sur «le vit» grâce au microphone à condensateur incorporé. Arrêt automatique en fin de bande. compteur 3 chiffres. Indicateur 2 façons DEL (diodes lumineuses) pour niveau d'enregistrement/verification des piles. Commutateur «somme» pause pour montages Adaptateur CA (inclus); fonctionne aussi sur 6 piles «AA» (non incluses). Coffret métallique ton argent. Env. 12 x 5.7 x 24 cm (5" x 2" x 9 1/2"). Modèle K3657.

Rayon 395, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez...
ou composez
842-7221
jour et nuit



d'autres SPÉCIAUX
TRANS-COMPAGNIE
SIMPSONS



Veillez prendre note de cette 1/2 heure supplémentaire pour vos emplettes. Simpsons centre-ville
ouvert de 9 h à 6 h du soir

tous les lundis, mardis et mercredis jusqu'au 10 décembre.



Pensez à Simpsons pour tous vos cadeaux de Noël!

Rabais \$2 à \$13 Vêtements sport pour dames

Prix ord. Simpsons 5.99 à \$38

3⁹⁹ à 24⁹⁹

Simpsons a tous les vêtements qui plaisent! Venez voir notre vaste sélection de chandails, blouses, jupes, pantalons et vestes... les tout nouveaux modèles-mode automne-hiver! Confectionnés en acrylique d'entretien facile, polyester ou polyester mixte. Couleurs et modèles variés. Tailles P, M, G et tailles moyennes 10 à 18 dans le groupe.

Rayon 617 au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement.



1/2 prix! Perçage des oreilles «First Lady»

Prix ord. Simpsons 12.99 **6⁴⁹** comprenant boutons similipertes

Jeudi, vendredi et samedi — du 27 au 29 novembre. Faites percer vos oreilles et épargnez 50%! Les techniciennes spécialisées de «First Lady» vous perceront les oreilles rapidement et sans douleur. Également disponible... jet peut insensibiliser les lobes d'oreilles... .50¢ de plus. Aucun rendez-vous nécessaire.

Heures d'affaires en ville: jeudi et vendredi — 11h à 3h de l'après-midi, 5h à 9h du soir. Samedi — 9h à 5h du soir.

Heures d'affaires à Fairview, Anjou, Laval: jeudi et vendredi: 5h à 9h du soir. Samedi: 9h à 5h du soir.

Heures d'affaires à St-Bruno: samedi: 9h à 5h du soir.

Rayon 250, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Avez-vous le livre des cadeaux Simpsons? Consultez le merveilleux livre des cadeaux de 132 pages couleur de Simpsons! Il regorge d'une foule de superbes suggestions-cadeaux pour chaque membre de votre famille et pour votre foyer... tout ce qu'il faut pour rendre le temps des Fêtes des plus agréables! Si vous n'avez pas votre exemplaire, rendez-vous au Service aux clients de n'importe quel magasin Simpsons ou composez 872-7221 pour en recevoir un. Commandez aussitôt que vous l'aurez!

ERRATA

Veillez prendre note des corrections suivantes dans le Livre des cadeaux Simpsons.
Page 55, article 15A. L'ensemble comprend un matelas pour poupée, oreiller, couverture, miroir, brosse et peigne.
Page 69, article 14. L'ensemble-moto ne comprend pas de ceinture.
Page 97, article 3. L'ensemble-stéréo n'est pas muni de prises pour haut-parleurs supplémentaires.



Manteaux de vison femelle

Prix Simpsons

\$1788

A. Élégance classique... luxueux manteaux pleines peaux de vison d'une beauté sans pareil!

- Chaque peau est spécialement choisie pour sa couleur, la densité de son poil, sa texture et travaillée avec soin par des artisans canadiens réputés.
- Pastel naturel, buff naturel ou d'élevage teint.

Manteaux en chat sauvage à poil long

Prix Simpsons

\$1388

B. Le chat sauvage... une fourrure réputée à juste titre pour sa chaleur et son confort!

- Manteaux pleine longueur à peaux descendues douces et soyeuses vous procurant chaleur sans lourdeur.
- Faites votre choix parmi notre vaste sélection de modèles seyants... vous serez conquise d'emblée!

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure.

Rayon 311, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



Pulls en cachemire

Prix ord. Simpsons A. \$95, B. \$100

69⁹⁹ ch.

Prix ord. Simpsons C. \$110

74⁹⁹

Luxeux pulls en cachemire... le «nec plus ultra» du confort! Insurpassables en douceur! Offrez-lui à Noël ce cadeau très spécial! P, M, G.

A. Pull à col tortue nouvelle version. Gris, blanc cassé, turquoise ou rose foncé.

B. Pull entièrement diminuée à encolure ronde. Devant à torsades. Blanc cassé, bleu ou fuchsia.

C. Cardigan à encolure en V. 2 poches, boutons aspect perles. Noir ou beige.

Rayon 304, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.





De la sélection Simpsons... montres de marques réputées qui plairont à tous!

TIMEX

- G. Montre à remontoir pour dames.** Boîtier ton or; cadran carré ton bleu. Courroie simililézard noir. **Prix Simpsons 31⁹⁵**
- H. Montre à quartz analogue pour dames.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire ton champagne. Bracelet filet et réglable ton or. **54⁹⁵**
- J. Montre à quartz analogue pour hommes.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire ton blanc avec bâtonnets. Bracelet réglable ton or. **69⁹⁵**
- K. Montre à remontoir pour hommes.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire ton noir avec bâtonnets blancs; trotteuse. Courroie simililézard noir. **\$31⁹⁵**
- L. Montre de poche pour hommes.** Boîtier et couvercle ton or; cadran ton champagne. Chiffres romains, trotteuse. **46⁹⁵**
- M. Montre-réveil/minuterie/chronographe pour hommes.** Boîtier et bracelet ton or. Affichage des fuseaux horaires, heure/minutes/secondes. Cadran illuminé. Fonctions remise/tour de piste. **\$69⁹⁵**



SEIKO

- A. Montre à quartz pour dames.** Boîtier octogonal ton or; cadran ton champagne avec affichage jour/date. Bracelet réglable ton or. **Prix Simpsons \$245**
- B. Montre à quartz pour dames.** Boîtier rectangulaire ton or; cadran ton blanc. Bracelet à maillons ton or. **\$395**
- C. Montre 17 pierres à remontoir pour dames.** Boîtier ton or; cadran ton noir. Courroie en cuir. **\$110**
- D. Montre à quartz pour hommes.** Boîtier ton or; cadran ton champagne avec affichage jour/date. Bracelet ton or/argent. **\$195**
- E. Montre à quartz numérique/réveil/calculatrice pour hommes.** Boîtier et bracelet réglable ton or. **\$350**
- F. Montre à quartz ultra-mince pour hommes.** Élégant modèle à boîtier rectangulaire ton or; cadran ton champagne. Courroie cuir de lézard noir. **\$225**



Pulsar

- N. Montre à quartz analogue pour dames.** Boîtier et bracelet ton or. Cadran rond ton noir. Bracelet filet style florentin, ton or. **Prix Simpsons 175⁰⁰**
- P. Montre à quartz analogue pour dames.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire ton champagne avec bâtonnets. Courroie cuir brun. **Prix Simpsons 99⁵⁰**
- Q. Montre à quartz analogue pour hommes.** Boîtier ton or; cadran rond ton champagne avec bâtonnets. Trotteuse. Courroie cuir de lézard noir. **Prix Simpsons 150⁰⁰**
- R. Montre-réveil/chronographe pour hommes.** Boîtier et bracelet ton or. Cadran illuminé. Fonctions remise/tour de piste. Affichage heure/minutes/secondes. **Prix Simpsons 185⁰⁰**
- S. Montre à quartz analogue pour hommes.** Boîtier ton or; cadran rond ton noir avec bâtonnets blancs; affichage jour/date. Bracelet à maillons polis ton or. **Prix Simpsons 180⁰⁰**

BULOVA

- T. Montre «Caravelle» pour dames.** Boîtier rond ton or; cadran ton champagne avec chiffres. Bracelet à maillons style florentin, ton or. **Prix Simpsons 115⁰⁰**
- U. Montre pour dames.** Boîtier ton or; cadran rond ton champagne avec bâtonnets. Bracelet filet réglable style florentin, ton or. **Prix Simpsons 195⁰⁰**
- V. Montre pour dames.** Boîtier rond ton or; cadran ton blanc avec chiffres. Courroie cuir noir. **Prix Simpsons 150⁰⁰**
- W. Montre «Caravelle» à quartz analogue pour hommes.** Boîtier ton or; cadran blanc avec chiffres. Affichage jour/date. Bracelet réglable à maillons ton or. **Prix Simpsons 135⁰⁰**
- X. Montre à fonctions multiples pour hommes.** Réveil, chronographe, fraction de secondes et compte à rebours. Affichage jumelé de l'heure. **Prix Simpsons 135⁰⁰**

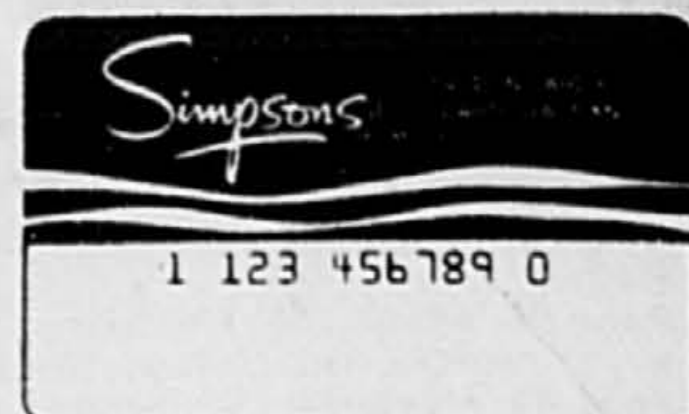
Cardinal

- Y. Montre 17 pierres à remontoir pour dames.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire blanc avec chiffres. Bracelet extensible ton or. **Prix Simpsons 32⁹⁵**
- Z. Montre cocktail 17 pierres pour dames.** Cadran avale ton champagne, biseau fantaisie et bracelet à maillons réglable de ton or. **Prix Simpsons 52⁹⁵**
- A1. Montre 17 pierres à remontoir pour dames.** Boîtier ton or; cadran ovale ton champagne avec bâtonnets. Courroie corfam noir. **Prix Simpsons 34⁹⁵**
- B1. Montre chronographe pour hommes.** Boîtier et bracelet ton argent. Affichage jumelé de l'heure; lumière. Fonctions tour de piste/remise, affichage heure/minutes/secondes. **Prix Simpsons 49⁹⁵**
- C1. Montre 17 pierres pour hommes.** Boîtier ton or; cadran rectangulaire ton bronze avec coins arrondis. Affichage de la date. Trotteuse. Courroie cuir brun. **Prix Simpsons 36⁹⁵**

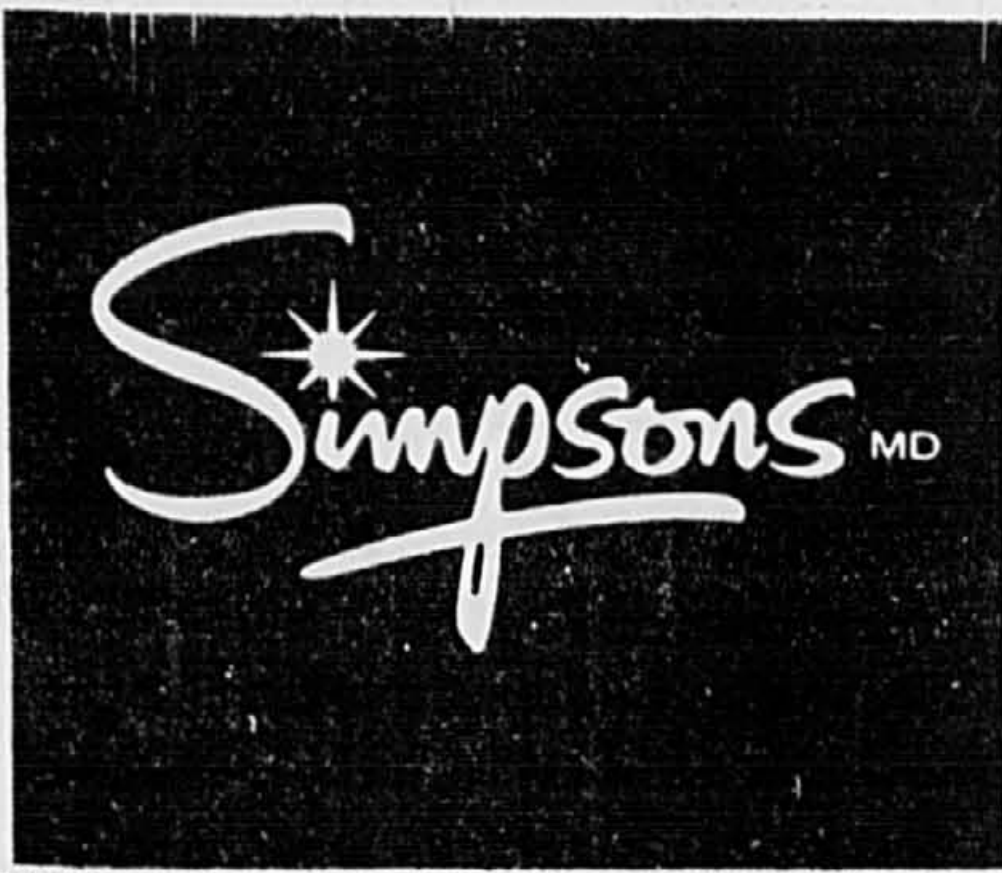
Toutes les montres sur cette page portent une garantie d'un an.

Montres représentées plus grandes afin d'en montrer les détails.

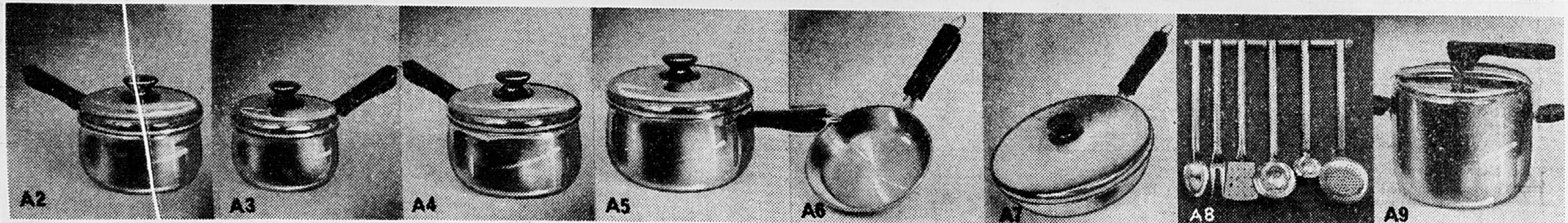
Rayon 227, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit



Composez 842-7221 jour et nuit
... pour tous vos articles ménagers



Rabais \$50
Batterie 7 pièces «Lagostina»

Des mets délicieux à tout coup... grâce à cette excellente batterie de cuisine en acier inoxydable! Matériaux calibre lourd de qualité supérieure, résistant à l'usure et à l'érosion. Fonds aluminium épais pour répartition uniforme de la chaleur; intérieurs faciles à nettoyer. Couvercles étanches. Poignées et boutons bruns.

A. Batterie 7 pcs comprenant: casseroles couvertes 1.2 et 1.6 litre, cocotte couverte 5.5 litres et poêle ouverte 24 cm.

Prix ord. Simpsons 169.98

119⁹⁸
ens. 7pcs

Rabais 2⁹⁹ à 9⁹⁹
Éléments libres

	Prix ord. Simpsons		Prix ord. Simpsons		
A1. Marmite 8.5 litres	79.98	69⁹⁹	A6. Poêle ouverte 20 cm	29.98	26⁹⁹
A2. Casserole couverte 1.6 litre	39.98	34⁹⁹	A7. Poêle couverte 26 cm	59.98	49⁹⁹
A3. Casserole couverte 1.2 litre	37.98	32⁹⁹	A8. Ens. ustensiles 7 pcs	24.98	19⁹⁹
A4. Casserole couverte 2.4 litres	42.98	36⁹⁹	Aussi disponibles:		
A5. Casserole couverte 3.2 litres	43.98	39⁹⁹	A9. 80 seul. Autocuiseur «cadette» 6.5 litres		Prix Simpsons 59⁹⁹
			A10. Poêle ouverte 30 cm		54⁹⁹

Combiné de cuisine «Philips»

Prix Simpsons

149⁹⁹

B. Exclusivité Simpsons! Merveilleux combiné «Philips» avec carter entièrement chromé et lames acier inoxydable... l'appareil tout indiqué pour: couper, déchiqueter, trancher, couper en ondulation et pour faire pommes de terre frites. Idéal aussi pour hacher, faire purées, moulin, mélanger. Support pour ranger lames et ens. accessoires inclus. Modèle FP5708C.

Rabais 14.99
Combiné «G.E.C.»

Prix ord. Simpsons 89.98

74⁹⁹

C. Cet appareil coupe et râpe les aliments rapidement et efficacement! Lame acier inoxydable pour moulin et mélanger. Disque réversible 2-dans-1 pour trancher et déchiqueter. Bol en plastique translucide «Lexan», capacité 1.2 litre. Ton amande. Modèle PR100.

Rayon 426, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

